Montréal, mardi 17 septembre 1974

20 CENTS

A moins d'un accord de dernière heure

Québec mettra fin au chaos

par Bernard Descôteaux

Bien que l'Assemblée nationale ait déjà été convoquée pour mettre fin au conflit du transport à Montréal, les pourparlers ont repris, hier soir, entre le ministre du Travail et les dirigeants de la CSN, pour tenter, dans un dernier effort, de trouver un règlement négocié à ce conflit et ainsi éviter le recours à une loi spéciale.

C'est le président de la CSN, M. Marcel Pepin, qui a confirmé cette reprise des



Jean Cournoyer

Le juge Deschênes renvoie les plaintes

par Guy Deshaies

Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, a rejeté, hier, les requêtes en outrage au tribunal présentées par la CTCUM contre une centaine de grévistes, en disant qu'il appartenait à l'autorité politique de trouver des remèdes appropriés à la solution des conflits sociaux et en opinant que la Cour supérieure ne devait pas "prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison"

Le juge Deschènes a appuyé cet argument de nature sociale et politique par une thèse juridique en vertu de laquelle cette sorte d'outrage au tribunal relève désormais, étant donné les désobéissances répétées, du code criminel et qu'en conséquence il n'a pas juridiction pour en disposer au civil.

Voir page 6: Les plaintes

discussions, qui avaient été rompues, hier matin. Au cours d'une conférence de presse, en fin d'après-midi, hier, il a précisé qu'une rencontre aurait lieu au cours de la soirée, ou au plus tard, demain matin. Cependant tout semblait indiquer que M. Pepin et le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, allaient se rencontrer en

Selon le président de la CSN, c'est le premier ministre Robert Bourassa qui, de New York où il est actuellement, a pro-posé une rencontre. M. Pepin dit qu'il a reçu un appel téléphonique du premier ministre qui lui a demandé quoi faire après le jugement Deschênes.

Les discussions reprendront, de dire M. Pepin, là où elles ont été laissées, hier matin. C'est à la suite de cette rupture que le premier ministre avait décidé de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi, 15 heures, et un conseil des ministres pour cet après-midi, 18 heures.

Rappelons que le conflit du transport en commun à Montréal a débuté le 7 août. Depuis le début de la grève des 1,600 employés de garage et d'entretien de la CTCUM, les Montréalais ont été totalement privés du metro, et sporadiquement du service d'autobus.

Hier, les grévistes ont réussi à paralyser pratiquement tout le transport en commun. Ayant installé des lignes de pi quetage à tous les garages de la CTCUM. ils ont empêché la sortie de tous les au-tobus au début de la journée.

En fait ce sont les chauffeurs d'autobus qui ont refusé de traverser les lignes de piquetage, disant qu'il y avait danger pour leur sécurité et pour la sé-curité des passagers. Il semble que la tension est très forte depuis une semaine sur les lignes de piquetage et que les chauffeurs deviennent très nerveux. On indique qu'à certains garages, il y avait de 100 à 150 piqueteurs hier matin.

Hier après-midi, les chauffeurs ont tenté de nouveau de sortir leurs véhicules, mais cette sortie n'a duré que 30 minutes environ. La Fraternite des chauffeurs et la CTCUM ont donné l'ordre de rentrer après que quelques inci-dents se furent produits, dont un faux appel à la bombe au garage Frontenac.

Aujourd'hui, il semble certain que la situation sera la même et les Montréalais peuvent s'attendre à être privés des autobus toute la journée puisque les chauffeurs conditionnent leur présence au travail à l'absence des lignes de piquetage. Actuellement il n'est pas question

au gré du temps

Voir page 6: Le chaos

Arme secrète

Au moins grévistes et employeurs de la CTCUM, s'ils n'arrivent pas à s'entendre in ex-tremis afin de rendre aux Montréalais leurs transports en commun, savent-ils ce qui les at-

M. Cournoyer a promis d'user équitable-ment, en de savants moulinets, d'un engin iné-dit: une curieuse matraque plombée à chacune de ses extrémités (en somme, le genre haltères égaux) revêtue, paraît-il, de tendre velours mais qui s'abattra néanmoins avec vigueur sur

les têtes récalcitrantes des deux camps. Comment l'idée de cette machine à décerveler a-t-elle pu naître dans le cerveau de

Il a dû, dans sa jeunesse, longuement rêver de devenir tambour-major et inventer depuis cette canne à double pommeau destinée à neu-traliser patronat et prolétariat, ennemis am-phibologiques de tout ministre du Travail. Louis-Martin TARD



Photo LE DEVOIR par Alain Renaud

_a SDBJ accuse la FTQ d'avoir pris le contrôle de ses chantiers

par Gilles Francoeur

Dans son mémoire remis hier à l'ouverture de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, la Société de développement et la Société d'énergie de la baie James ont accusé la FTQ-Construction d'avoir littéralement pris le contrôle de leurs projets de construction avec ses délégués de chantier et ses cen-

tres de placement syndicaux. Faisant état des menaces et des actes d'intimidation dont sont victimes autant les employeurs et leurs représentants que les syndiqués eux-mêmes, la SEBJ et la SDBJ se sont attardés à décrire l'escalade. de la violence qui a conduit au saccage du chantier LG-2, le 21 mars dernier. La SEBJ a précisé que les dommages subis autant par les propriétaires du projet que par les employeurs s'élèvent approximati-

vement à \$35 millions. C'est toutefois dans une atmosphère 'sereine" selon le mot du président de la CEELS, le juge Robert Cliche, que s'est déroulée cette première journée de délibérations. De façon générale, on a trouvé les employeurs relativement réticents à aborder de front les questions posées par les commissaires. Un avocat de la SEBJ a expliqué à la sortie des audiences que cette attitude s'expliquait en partie par le

fait que les "patrons" devront faire face aux syndiqués qu'ils accusent, le lende-main même de leur déposition.

Le memoire presente conjointement par les deux sociétés n'illustre pas moins à l'aide de plusieurs exemples les difficultes attribuées à la FTQ-Construction, qu'il va jusqu'à qualifier d' "exploitation de l'ouvrier par l'ouvrier ou par ceux qui s'en réclament'

Le mémoire mentionne ainsi le cas de Voir page 6: SDBJ-FTO

Les neuf otages vivent la plus longue séquestration de l'histoire

LA HAYE (par l'AFP) - Les neuf otages et leurs geôliers ont entamé une quatrième nuit dans les locaux du 4ème étage de l'ambassade de France à La

Commencée le 13 septembre à 17h18,

l'occupation de l'ambassade de France par le commando de l'Armée rouge japonaise constitue, depuis hier matin, le plus long suspense de l'histoire des pri-

ses d'otages collectives. Cette journée aura été pour les jour-

nalistes postés à proximité de l'ambassade une journée en dents de scie. Très tôt dans la matinée, ils avaient suivi la libération de deux otages, deux jeunes femmes qui ont été transportées vers un

Voir page 6: Les otages

L'affaire Samson: la vengeance de briseurs de grève?

par Jean-Pierre Charbonneau

La vengeance de briseurs de grève insatisfaits pourrait être à l'origine de l'affaire Samson et de l'explosion, le 26 juillet dernier, d'une bombe de fabrication artisanale au domicile privé du président de la chaîne d'alimentation Stein-

berg, M. Melvyn A. Dobrin. Depuis quelque temps déjà, les mi-lieux policiers croient en effet que l'affaire Samson pourrait trouver son origine dans certains incidents violents qui ont marque, au mois de décembre 1973, la



grève des employés d'entrepôt de la com-

pagnie Steinberg. À l'occasion de cette grève, plusieurs incidents étranges s'étaient produits en particulier un violent incendie dans un entrepôt temporaire de Steinberg provoqué par l'explosion d'un imposant cock-tail molotov. Fabriqué à l'aide d'une bouteille de 40 onces — ce qui est rare pour ce genre d'explosifs —, le cocktail molotov avait été lancé à travers une des fenê-tres de l'entrepôt situé à l'angle du Chemin de la Côte Saint-Luc et du chemin Walkley. L'incendie qui avait suivi, avait causé pour plus d'un demi-million de dol-

lars de dommages Contrairement à ce que l'on aurait pu croire au début, les grévistes auraient été étrangers à l'incident. D'ailleurs, dès le lendemain de l'explosion, un porte-parole de Steinberg s'était empressé de déclarer que le travail avait été exécuté de façon "trop professionnelle" pour qu'il puisse être attribué aux employés en grève.

Du côté syndical, la réaction ne s'était pas fait attendre et un porte-parole du Lo-cal 500 des employés de commerce avait alors déclaré au DEVOIR que les grévistes n'avaient rien à voir avec cet incident. La semaine dernière, un autre représentant syndical nous a démontré qu'au moment de l'explosion et de l'incendie, les

dirigeants du syndicat avaient réussi à

contenir leurs membres les plus violents.

Par ailleurs, outre l'incendie, on peut noter que lors de la grève, certains syndiqués ont été pris à partie par des fiers-à-bras qui les ont empêchés de bloquer l'ar-rivée de camions de livraison aux entre-

Selon les informations obtenues par les milieux policiers, l'incendie de l'entrepôt temporaire et certains autres incidents pourraient être l'oeuvre de bandits notoires qui auraient eu intérêt à intimider les grévistes et discréditer leur action.

L'on croit que par la suite, ces indivi-dus n'auraient pas reçu les sommes d'argent qui leur avaient été promises et qu'en conséquence, ils auraient décidé de faire certaines pressions en vue d'obtenir gain de cause

Quant aux événements qui suivirent, rappelons que dans la soirée du 26 juillet dernier, une bombe explosait à la résidence du président de Steinberg, M. Melvyn A. Dobrin, et que, deux mois auparavant, quelqu'un avait lancé un pot de

Conférence de presse de Ford

Nixon a en fait avoué en acceptant l'amnistie

WASHINGTON (par l'AFP) - L'acceptation de l'amnistie par l'ancien président Nixon peut être interprétée comme un aveu de culpabilité, a déclaré hier soir le président Gerald Ford au cours de sa

seconde conférence de presse. Le chef de l'exécutif a souligné que la principale raison pour laquelle il avait dé-cidé d'accorder, le 8 septembre, une grâce amnistiante à M. Nixon était de mettre fin aux divisions et aux blessures que l'affaire de Watergate avait suscitées dans la société américaine.

Par ailleurs, le président Ford a re-connu que les Etats-Unis avaient aidé des partis et des journaux chiliens opposés au gouvernement Allende, mais il a démenti que son pays ait joué le moindre rôle dans le renversement du régime d'Unité popu-

Voir page 6: Gerald Ford

peinture dans l'une des fenêtres de la même résidence.

Interrogé par le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, M. Dobrin a déclaré qu'il n'avait aucune idée du mobile de ces actes de violence. Affichant une attitude souriante et très détendue, le président de Steinberg ajouta cependant qu'à une autre occasion avant l'explosion, sa bonne avait reçu un appel anonyme de

graves pour lui et sa famille. En reponse aux questions de Me De-lage, M. Dobrin a d'autre part affirmé qu'il n'était aucunement impliqué dans le prêt usuraire, qu'il ne devait d'argent à personne et qu'il ne connaissait aucun en-

menace par lequel on avertissait Dobrin qu'il y aurait éventuellement des troubles

nemi personnel Dans l'ensemble, l'attitude de M. Dobrin lors de son interrogatoire a été assez surprenante, à tel point d'ailleurs qu'à un moment donné Me Delage a déclaré que c'était la première fois qu'il voyait une personne victime d'un crime ne pas s'en faire plus que cela pour une bombe. Me Delage a également reproché au président de Steinberg de ne pas répondre aux

questions qui lui étaient posées Par ailleurs, quant aux auteurs de l'attentat à la bombe, rappelons que quel-ques jours après l'explosion, un ex-agent de la G.R.C., M. Robert Samson, qui faisait alors partie de l'escouade anti-terroriste, était arrêté après avoir été

blessé par l'engin.

Aux policiers qui l'interrogèrent au dé-but, Samson déclara qu'il avait lui-même fabriqué puis posé la bombe pour la somme de \$1,000. Par la suite, il devait catégoriquement nier cette version des faits. D'autre part, l'enquête policière révéla bientôt que l'agent Samson entretenait depuis un certain temps déjà des re-lations étroites avec des individus bien connus des services policiers comme Ca-

Voir page 6: L'affaire Samson





dans le Jourdain des "eaux usées" tellement denses qu'on a dû installer une vis sans fin pour disperser le tout

Le PQ condamne l'incurie qui permet le cloaque du Jourdain à Sainte-Sophie

Le Parti quebecois a condamné hier avec la plus grande énergie l'incurie du gouvernement-provincial, des autorités municipales de Sainte-Sophie près de Saint-Jérôme) et des industriels locales qui se donnent présentement la main pour faire de la petite rivière Jourdain le cours "d'eau" le plus pollué du Québec, au mépris de toutes les normes sanitaires.

On a particulièrement montré aux média d'information un film sur l'état de la rivière montrant que la quantité de déchets est tellement importante que le cours d'eau s'écoule difficilement parce qu'il a la même consistance que la "sloche" des rues de Montréal en hiver.

Les journalistes du poste de radio CJRS de Saint-Jérôme ont d'ailleurs subi un "bain de pol-

lution" assez particulier parce qu'un reporter a brisé accidentellement un gallon d'eau la plus polluée de la rivière dans la salle des nouvelles... L'odeur était épouvantable, paraît-il!

Le problème de Sainte-Sophie été étudié depuis longtemps: l'abattoir des poulets local (la Laurentian poultry) et plusieurs éleveurs de cochons déversent directement leurs déchets solides et liquides dans ce petit cours d'eau. Le débit de ces effluents noséabonds est supérieur au débit d'eau normal de rivière.

Des études effectuées il y a sept ans concluaient à la nécessité absolue de traiter complète ment tous ces effluents dans les plus brefs délais mais le conseil municipal a décidé de tenir ces conclusions secrètes pour "éviter la publicité.

Selon cette étude qui a couté \$9,000 aux citoyens de Sainte-Sophie, l'abattoir produisait en 1967 une pollution comparable à celle d'une ville de 13,500 habitants. De plus, on estimait alors que chaque cochon produit au-tant de pollution solide et li-quide que huit personnes. A l'époque, on élevait environ 3,000 porcs dans le village et on abattait environ 13,000 poulets par jour. Depuis, ces chiffres ont

pratiquement doublé sans qu'on ait amélioré les dispositions sanitaires.

Aux yeux du Parti québécois, on est ici en présence d'un cas de protection politique particulièrement patent puisque la municipalité a toujours refusé de sévir contre les contrevenants qui dit-on contribuent à la caisse électorale libérale. Le maire serait même l'organisateur libéral de la région.

Effectivement, une lecture attentive des minutes des assemblées du conseil municipal révèle une foule de faits trou-blants: Par exemple, le 28 juin 1971, les conseillers ont adopté l'unanimité une résolution pour interdire, sous peine de suspension, à l'inspecteur sanitaire de la municipalité (nommé le mois précédent) de visiter les industries d'élevage de porc sans la permission des propriétaires. La résolution prévoyait d'ailleurs que M. Zaritsky en serait formellement informé. (La famille Zaritsky contrôle directement ou indirectement les principales industries du villa-

Par la même résolution, le conseil municipal interdisait à son inspecteur sanitaire d'inspecter des installations septiques sans avoir été avisé par

une plainte écrite.

En octobre 1967, les autorités provinciales demandaient en vain à la municipalité de faire respecter les règlements provin-ciaux concernant les déversements industriels.

En novembre 1968, le conseil décidait de tenir secrète l'étude dont on a déjà parlé plus haut.

En juin 1969, le Conseil dé-cide de mettre "à l'étude" des règlements sanitaires proposés par le ministère de la Santé. En août '69, le Conseil esti-

me "trop sévères" les correctifs proposés par les ingénieurs de la division de génie sanitaire (MM. Le Sauteur et Morin) et décide de les "étudier plus à fond' En septembre '69, la muni-cipalité refuse d'obliger un in-

dustriel du village à fournir au gouvernement les plans des installations sanitaires de sa future porcherie comme le demandaient les autorités provinciales. Le 8 septembre 1969, on dé-

cide enfin d'appliquer les solutions proposées dans le rap-port obtenu en 1967 mais on n'adopte aucun règlement con-

En mai 1970, le Conseil "apprend" que l'on a construit de

nouvelles porcheries en se prévalant de permis municipaux alors que les autorisations avaient été refusées à Québec. On décide alors que

cela ne se reproduira plus. En juillet 1970 on consulte les éleveurs de porcs sur les règlements à établir. Ces derniers veulent surtout une aide financière.

En août, le Bureau d'hygiène avise des propriétaires que la municipalité va prendre des sanctions parce qu'ils ne se sont pas conformés aux règles d'hygiène. Le Conseil municipal, lui, décide de ne pas in-

tervenir.

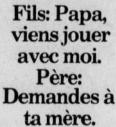
En août 1970, la municipalité adopte enfin un règlement très sévere contre la pollution par les industries locales. Ce règlement ne sera pratiquement jamais appliqué et les quelques poursuites intentées ont abouti des amendes de \$10. C'est quelques mois plus tard qu'on interdira à l'inspecteur sanitaire

de visiter les porcheries. Le 7 juin 1971, la municipalité refuse de prélever deux échantillons d'eau potable par se-maine pour les services de protection de l'environnement sous prétexte que cela coûte trop

Finalement, dans toutes ces

décisions, il n'a pas été question une seule fois de l'abattoir "Laurentian Poultry" de M. Zaritsky que l'étude de 1967 décrivait comme la principale source de pollution de la ri-

Hier, le député Marcel Léger a demandé au ministre de l'en-vironnement, M. Victor Goldbloom s'il est exact que les Abattoirs Laurentiens ont obtenu l'autorisation de déverser leurs déchets solides dans la rivière. Ce dernier a promis de se renseigner.





En forme...la seule vraie façon de vivre

Jusqu'à 80% d'amiante dans les poussières d'Asbestos

suspension dans l'air d'Asbestos contenzient jusqu'à 80% d'amiante (probablement cancérigène) et, un jour sur cing envi-

En 1972, les poussières en ron, le taux de poussières en suspension dépassait le maximum tolérable établi par les normes canadiennes pour les

C'est ce qu'indique un rapport rédigé en février 1973 par l'ingénieur Jacques Denizeau, poussières ordinaires, soit 150 de la division Environnement industriel des Services québé-

cois de protection de l'environnement. Ce rapport, qui n'a eu qu'une très faible diffusion, a été suivi depuis lors de travaux destinés à évaluer avec plus de précision les effets nocifs de cette poussière d'amiante. Les conclusions de ces derniers travaux ne semblent pas avoir encore été publiées.

Le rapport de M. Denizeau signale explicitement que "certaines études médicales mettent en garde contre les effets pathogenes de l'amiante, non seulement les travailleurs de l'industrie de l'amiante mais également la population des villes minières et même celle des grands centres urbains.

Qualifiant l'amiante de "danger industriel important", M. Denizeau indique que ces fibres peuvent provoquer soit une amiantose, soit un cancer du poumon, soit un cancer de la plèvre (enveloppe du poumon), soit un cancer du péritoine (enveloppe des visceres) soit enti un épaississement ou une calcification de la plèvre.

Tout en soulignant que l'influence de l'amiante est plus difficile à évaluer dans la population ordinaire, il rappelle que l'on a déjà décelé une incidence plus élevée de cancers de la plèvre ou du péritoine parmi la population vivant aux alentours d'une mine.

Les résultats des mesures enregistrées aux quatre postes d'observation établis dans la ville d'Asbestos pendant l'année 1972 ont indiqué que la municipalité est durement affectée par les opérations de la mine à ciel ouvert Jeffrey parce qu'elle y est directement adossée et parce que les vents dominants soufflent justement de la mine vers la ville (d'ouest en est).

Par contre, la composition de la poussière varie selon les quartiers: le sud de la ville est plus pollué par la poussière d'amiante parce qu'il reçoit surtout les émissions de l'usine elle-même; le nord reçoit plus de poussière mais celle-ci contient une moindre proportion d'amiante; la partie est, la plus éloignée de la mine reçoit moins de poussière mais la proportion d'amiante est élevée parce que les fibres voyagent à plus longue distance.

Dans certains cas, par exemple à la station d'observation installée au garage municipal, les quantités de poussières en suspension sont énormes: le premier février, on a mesuré 290 microgrammes par mètres cube à cet endroit et 72% de cette poussière était constituée de fibres d'amiante. Cela veut dire qu'à elle seule la poussière d'amiante était bien au-delà du maximum tolérable pour la poussière ordinaire selon les normes canadiennes!

Les retombées de poussières sont aussi très supérieures aux normes canadiennes (il s'agit ici de poussières dont les grains ont une taille supérieure à 15 microns et qui ne sont donc pas admis dans les poumon norma-

A cet égard, les normes canadiennes fixent le maximum acceptable à 15 tonnes de poussières par mille carré par mois. A l'hôtel de ville, les retombées moyennes étaient de 23 tonnes par mois en 1972 et elles atteignaient jusqu'à 52 tonnes à proximité de la mine (au garage Hinse, par exemple). A ce dernier-endroit, les retombées mensuelles de poussière ont atteint 65 tonnes pendant le mois

Et tout cela s'est produit avec des conditions météorologiques peu favorables à la formation des poussières, souligne l'au-

La valeur de votre maison grimpe à vue d'oeil. Ne jouez pas avec le feu!

Vous êtes propriétaire. Et vous êtes sûrement content de voir grimper la valeur foncière de votre maison. Alors, ne jouez pas avec le feu. Surtout en cette période d'inflation

Etre mal protégé en cas d'incendie, c'est Coût de la construction domiciliaire au Québec 46,000

jouer avec le feu. Bien sûr, vous avez une assurance-incendie. Mais tient-elle compte de l'énorme augmentation du coût de la construction? C'est cette augmentation qu'il vous faudrait supporter si vous aviez à reconstruire votre maison.

Depuis 1971, le coût de la construction,

matériaux et main-d'oeuvre, a augmenté de 37,9% au Québec, 40% en Ontario et 48,5% dans les provinces de l'Atlantique. Pour protéger au maximum la valeur de votre maison, consultez votre courtier ou votre agent et étudiez avec lui votre police d'assurance actuelle. C'est ce qu'il faut faire si vous voulez dormir sur vos deux

Le Bureau d'Assurance du Canada a rédigé deux dépliants pour vous aider à protéger l'argent que vous avez investi dans votre maison.

"Vos assurances-habitation tiendront-elles

le coup contre l'inflation?" vous indique les points à considérer pour déterminer le montant de votre assurance-habitation en fonction du marché actuel. "Soixante facons de prévenir l'incendie chez vous", donne la liste des dangers d'incendie qui menacent votre foyer. Vérifiez-la article par article, pour éliminer ces dangers dans toute la mesure du possible.

Ces dépliants vous sont offerts gratuitement. Pour les recevoir, écrivez au Bureau d'Assurance du Canada. Aucun démarcheur

ne vous approchera. Nous ne souhaitons pas que le feu prenne chez vous. Mais si cela devait arriver, nous aimerions qu'au moins votre assurance vous

protège convenablement. En somme, ne jouez pas avec le feu si vous ne voulez pas avoir à emprunter des milliers de dollars pour vous faire construire une nouvelle



1080, Côte du Beaver Hall, Montréal, (Québec) H2Z 1S8

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDITION

SOYEZ AVISÉS QUE conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, une demande a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie par l'INTERPRO-VINCIAL PIPE LINE LIMITED (ci-après appelée "la demanderesse" en vue de l'obtention d'un certificat en vertu de la Partie III de la Loi, autorisant la construction d'un prolongement à son pipe-line actuel et d'installations additionnelles au cours des années 1974 et 1975, afin d'approvisionner en pétrole canadien les raffineries de Montréal, Québec, le tout consistant en

Un pipe-line de 30 pouces de diamètre de Sarnia Ontario à Montréal. Québec, et autres installations dans les provinces d'Ontario et Québec, y compris des additions et des modifications aux stations de pompages existantes et au parc de stockage de Sarnia, Ontario le tout étant décrit plus en détails dans le demande

ET SOYEZ AVISÉS qu'une audition relative à l'adite demande a été

tenue à Ottawa, dans la province d'Ontario, les 14e, 15e, 16e, 21e et 22e jours de mai 1974, laquelle a été ajournée sine die afin de permettre à la demanderesse, en collaboration avec les intervenants, de présenter d'autres témoignages ayant trait à l'environnement en ce qui concerne la partie québécoise desdits travaux, particulièrement en ce qui concerne le tracé du pipe-line et l'emplacement des croisements de rivières en vue de minimiser les conséquences

ET SOYEZ AVISÉS que conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, l'Office a ordonné que les témoignages ayant trait à la partie modifiée du tracé de pipe-line proposé par la demanderesse soit tenue en la salle d'audience de Office national de l'énergie, pièce 940, Immeuble Trebla, 473, du mercredi. 9e jour d'octobre 1974 à 9h30 a.m., heure locale

ET L'OFFICE A EN OUTRE ORDONNÉ QUE :

1. Tout répondant ou intervenant qui a l'intention de former opposiion ou d'intervenir au cours de la nouvelle audition de la demande et qui n'est pas encore intervenu et tout intervenant qui a l'intention de présenter un témoignage supplémentaire, produise le ou avant le 1er our d'octobre 1974 auprès du secrétaire de l'Office, trente (30) copies d'une déclaration écrite portant seulement sur tout témoignage avant trait à la partie modifiée du tracé ainsi que sur les questions qui s'y rapportent directement, avec tous les renseignements, détails ou documents à l'appui, qui doit comprendre un enonce concis des faits permettant de déterminer la nature de intérêt du répondant ou de l'intervenant dans les procédures, ladite déclaration pouvant admettre ou nier la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans ledit témoignage supplémentaire et devant porter le nom et l'adresse du répondant ou de l'intervenant, ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites. Tout répondant ou intervenant doit en outre faire parvenir trois (3) copies de sa réponse ou plaidoirie et les renseignements, détails ou documents à l'appui, à la demanderesse et une (1) copie aux procureurs généraux des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, à la Fédération canadienne de l'agriculture, III, rue Sparks, Ottawa, Ontario, et à l'Ontario Federation of Agriculture, 387 est, rue Bloor, Teronto, Ontario.

2. Toute partie intéressée puisse examiner une copie de la demande et des plaidoiries produites, au bureau de:

Office national de l'énergie Immeuble Trebla 473, rue Albert Ottawa, Ontario

ou aux bureaux de la demanderesse aux adresses suivantes.

Interprovincial Pipe Line Limited National Trust Building 7 est, rue King Toronto, Ontario M5C 1A2

1315, rue Exmouth

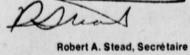
5250, rue Ferrier

Saint-Laurent, Québec

Sarnia, Ontario

10015 - 103e Avenue. Edmonton, Alberta

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE



et aux bureaux de

300, avenue Dufferin

À la compétence de:

M. J.J. McKibbin

Kingston, Ontario

London, Ontario

City Clerck

City Hall

M. W.S. Ross

City Clerk

City Hall

Margaret Trudeau est hospitalisée au Royal Victoria

OTTAWA (CP) — Mme Margaret Trudeau, qui a célébré son 26e anniversaire de naissance la semaine dernière, est entrée à l'hôpital Royal Victoria de Montréal pour une période de repos et pour y subir des examers

pour y subir des examens.

Le bureau du premier ministre, qui a annoncé la nouvelle hier, a précisé que Mme Trudeau était hospitalisée depuis quelques jours, sans donner d'autres détails.

Un porte-parole de l'hôpital a confir-mé la présence de Mme Trudeau au Royal Victoria, sans préciser les raisons de son séjour ou même dans quel département elle était.

Depuis les dernières élections, Mme Trudeau s'est peu montrée en public.

Renaude Lapointe, présidente du Sénat

OTTAWA (CP) — Le sénateur Renaude Lapointe a été nommé, hier à la prési-dence de la Chambre haute par le pre-

mier ministre, M. Trudeau.

Elle succède à une autre femme, le sénateur Muriel McQueen Fergusson, du Nouveau-Brunswick, qui occupait la présidence lors de la dernière session du Par-

Mme Lapointe a accédé au Sénat en novembre 1971. Née en 1912 à Disraéli, elle a fait carrière dans le journalisme, débutant au Soleil de Québec, où elle a travaillé vingt ans. En 1959, elle est passée à La Presse pour y demeurer jusqu'en 1970, exception faite de dix mois passés au Nouveau Journal, où une série d'articles Nouveau Journal, où une série d'articles sur Mgr Charbonneau lui ont valu le prix Bowater de journalisme.
Elle a aussi été correspondante des re-

vues Time et Life et du service international de Radio-Canada.

En 1965, elle devenait la première femme éditorialiste de La Presse. Un an avant d'être nommée au Sénat, Mme Lapointe était entrée au service du ministère des Affaires indiennes. En 1970, 71 et 72, elle était membre de la délégation du Canada aux Nations Unies.

Le Sénat compte 102 fauteuils, dont 75 sont occupés par des libéraux, 17 par des conservateurs, deux par des indépendants, un par un libéral indépendant, un par un créditiste. Il y a six vacances.

Le candidat à la mairie du Rassemble-ment des citoyens de Montréal ne sera connu vraisemblablement que samedi,

alors que ce parti d'opposition au maire

Drapeau tiendra un congrès de nomina-

aujourd'hui

A l'Auberge des Gouverneurs, à Québec, au-

jourd'hui et demain, réunion annuelle de l'As-sociation des hôteliers du Québec.

Collectes de sang de la Croix-Rouge: Dans la salle d'exposition de la Place Bonaventure, avec la collaboration de CJAD, de 8h. jusqu'a

A 12h30, au Salon du premier ministre du Québec, Mme Lise Bacon, ministre d'Etat aux affaires sociales, préside le déjeuner en l'hon-neur du ministre de la Santé du Liban.

A 19h, à l'hôtel Skyline, à Montréal, M. Jean-Paul l'Allier, ministre des Communications, sera le conférencier invité au Conseil consulta-

tif de la Fédération des Jeunes Chambres du

Ni Burns, ni Leclerc:

le candidat du RCM à

la mairie reste inconnu

FOIRE ANNUELLE D'AUTOMNE

Exposition-Vente d'Antiquités

ANNE BEAULIEU, directrice

31 EXPOSANTS DE RENOM

AVANT-PREMIÈRE et VENTE

GOÛTER: 27 SEPTEMBRE - 6 P.M.

\$7.50 par personne — Pour réservation:

M. E. Maysenhdelder, R.R. 1, Sherbrooke, 819-864-4746

EXPOSITION SE CONTINUANT LES 28 et 29 SEPT.

ADMISSION \$1.50

MÔTEL LE BARON, 3200 quest, rue KING, SHERBROOKE, Qué.



La communauté juive est entrée hier en l'an 5735. La tradition veut que cette fête, le Rosh Hashanah, soit célébrée par un coup de shofar, trompe faite d'une corne de bélier

Les cols blancs sont invités à accepter les offres de Montréal

par Jean Pelletier

Le président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal s'est employé hier soir, au cours d'une assemblée d'information, à convaincre les quelque 1,000 cols blancs présents à la rencontre d'accepter les dernières offres salariales

M. Jean des Trois Maisons a fait appel tour à tour à la solidarité des syndiqués, aux difficultés de l'exécutif, aux temps difficiles causés par l'inflation, pour con-

La présidente du RCM, Mlle Léa Cousi-

neau, a cependant refusé de révéler les

noms des candidats qui se présenteront à

ce congrès. Elle confirme toutefois que le

député du Parti québécois Robert Burns, et M. Jean-Claude Leclerc, éditorialiste

au DEVOIR, ont tous deux décliné l'invi-

tation qui leur était faite par l'exécutif du

RCM d'accepter l'investiture du congrès.

plusieurs fois été mentionnés comme des

candidats éventuels pour faire la lutte au

maire Drapeau lors des élections du 10

novembre. M. Burns, pour sa part, n'a-vait pas écarté totalement cette possibi-

lité alors qu'on l'avait interrogé sur ses

intentions au mois de juin. Il aurait mis

fin définitivement aux espoirs du RCM il

y a seulement une semaine. M. Leclerc

aurait fait de même au cours de la fin de

Selon la présidente du RCM, il est cer-

tain que ce parti présentera un opposant

au maire Drapeau, et des démarches se

poursuivent toujours auprès d'un certain nombre de personnes. Le congrès se tien-

dra à l'école Emile-Nelligan, samedi, et il

sera précédé d'une réunion du conseil gé-

néral qui constitue l'instance suprême du RCM entre les congrès.

Les noms de MM. Leclerc et Burns ont

clure que les offres patronales "si elles ne constituent pas une victoire ne constituent pas non plus une défaite"

Selon M. des Trois Maisons, les augmentations de salaire proposées par la Ville se comparent sinon mieux en tout cas très avantageusement aux augmentations consenties par la ville de Toronto à

Le président du syndicat, qui regroupe

longtemps que nous n'opposerons pas un mur de protestations au maire", a déclaré

sera de 10.4 pour cent.

Il semble donc faire peu de doute que les fonctionnaires accepteront ces offres.
D'autant que la plupart d'entre eux estiment que leur syndicat ne peut pas aller plus loin. Certains syndiqués, plus militants que les autres, souhaiteraient que les cols blancs se prononcent contre les offres patronales et aillent même jusqu'à la grève pour obtenir un pourcentage d'augmentation au moins égal à celui ac-

M. des Trois Maisons, qui vient de terminer une série de rencontres avec les militants des divers syndicats de fonctionnaires, a tenu à mettre en garde les plus radicaux contre les dangers d'une prise de position trop catégorique. "Si vous voulez prendre des positions politiques, présentez-vous lors des prochaines élections, a déclaré le président. Pour ma part si vous poussez la lutte trop loin, vous devrez vous trouver un nouveau pré-

L'assemblée générale d'hier offrait l'occasion d'un sondage de popularité au président des cols bancs qui lors de la dernière rencontre avait été chahuté magistralement. M. des Trois Maisons a donc reconnu certains torts qu'il avait eus, entre autres celui "d'avoir procédé trop rapidement dans les négociations au point ou la dernière rencontre avait l'air

En terminant son exposé M. des Trois Maisons a souligné qu'il allait se rallier au point de vue de la majorité lors du vote secret de mercredi sur les offres de la ville. "Mais, a souligné M. des Trois Maisons, si les offres sont rejetées nous devons tout être conscients qu'il y a une limite à nos forces. Nous ne pourrons con-



Les grains de provende seront non seulement plus chers mais encore ils risquent de manquer

OTTAWA (PC) — Les grains de provende seront plus chers cet hiver et risquent même de manquer par intermitquent meme de manquer par intermit-tence, suite à la grève des transports sur les Grands-Lacs et le Saint-Laurent, selon François Dagenais, de l'Union des pro-ducteurs agricoles (UPA). Rejoint par téléphone par la Presse Ca-nadienne hier, le directeur du Service d'é-tudes et de recherches de l'UPA souli-gnait, en effet, qu'à cette époque de l'an-

gnait, en effet, qu'à cette époque de l'an-née les grains, normalement transportés par voie d'eau, sont stockés en vue des approvisionnements d'hiver.

approvisionnements d'hiver.
L'arrêt des mouvements sur les Grands-Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, qui dure depuis plusieurs semaines maintenant, est dù d'une part à la grève maintenant réglée, des officiers de pont et de quais et à celle, toujours en cours, des mécaniciens, auxquelles s'est aigusté un accident dans le cenal Welland. ajouté un accident dans le canal Welland.

Pour l'instant, selon M. Dagenais, les stocks répondent de façon satisfaisante à la demande, mais les grains sont acheminés par voie de terre ce qui ne manque pas d'en affecter immédiatement les prix.

D'autre part, si l'approvisionnement immédiat est adéquat, il n'en va pas de même pour le stockage en prévision de l'hiver. Aussi, sans craindre de pénurie généralisée, le Dr Dagenais appréhendet-il des pénuries intermittentes touchant une ou plusieurs sortes de grains pendant

Les ateliers de français

Les normes sont faites pour être ap-pliquées et le ministère de l'Education ne badine jamais sur la question. La CECM, qui connaît pourtant la chanson,

l'a entendue à nouveau contre son gré

hier soir alors que le Conseil scolaire lui a retourné le dossier de son projet d'investissement pour équiper des ate-liers d'enseignement du français.

Ce projet dépassait de \$125,000 les sommes prévues pour de tels équipements au plan de développement de l'enseignement des langues. Connu plus familièrement sous le nom de "plan Cloutier" per le seignement des langues.

tier", celui-ci prévoit qu'une somme n'excédant pas \$10 par étudiant pouvait

être affectée à la mise en place d'ate-

liers d'enseignement de la langue mater-

La CECM, où des professeurs de français de six polyvalentes travaillent

depuis un an à la préparation de ce pro-gramme, avait désespérément tenté d'ou-blier l'existence de ces normes en

croyant que le ministère prendrait fina-

lement en compte la nature expérimenta-

le de ces ateliers. Elle voulait donc con-

sacrer \$240,000 des \$273,545 prévus à ce

chapitre, à son budget d'investissement.

Mais comme ces six écoles ne desser-

vent que 11,500 élèves, le ministère ne

lui en consent que \$135,000. Le Conseil scolaire qui sympathise vo-

lontiers avec l'impatience anti-normes de la CECM, a résolu de dépêcher deux

émissaires à Québec, son conseiller ca-

dre en équipement et son directeur géné-

ral, pour réclamer un examen approfondi

du dossier et voir — l'espoir fait vivre — "s'il n'y a pas lieu de changer la nor-me." Sur les 100 millions prévus au

me." Sur les 100 millions prevus au "plan Cloutier", trois seulement doivent

servir à l'équipement, pour l'ensemble

Le ministère s'est cependant réhabilité quelque peu aux yeux du Conseil quand le président, M. Jacques Mongeau, a fait part de quelques "dégels" de construc-tions scolaires, décidés récemment.

du Québec.

par Lise Bissonnette

Le Conseil retourne à

la CECM son dossier

L'Office canadien des provendes de-vrait, a rappelé M. Dagenais, "voir à ce que des stocks suffisants soient en place pour l'hiver. Mais, a-t-il ajouté, l'office ne joue pas son rôle, soit à cause de conflit nterne, soit à cause de conflit avec la

Commission canadienne du blé' L'Office canadien des provendes a pour mandat d'assurer la disponibilité de provendes et d'un espace suffisant en vue de l'emmagasinage des provendes pour ré-pondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme ainsi que d'une stabilité raisonnable et une péréquation des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique

Devant l'inefficacité de cet office fédéral, la situation actuelle ayant eu de nombreux précédents, l'Union des produc-teurs agricoles du Québec préconise la création d'une Société d'achat des grains du Québec, dont le mandat serait de contrôler et de coordonner les approvisionnements en fonction des besoins des agriculteurs du Québec.

De plus, cette société aurait le pouvoir d'acheter à l'étranger, en Argentine ou en Australie, les provendes nécessaires, chaque fois que l'approvisionnement en grains canadiens n'est pas satisfaisant.

Présentement, les agriculteurs québé-cois n'ont pas le choix; ils doivent acheter les grains de l'Ouest et assumer les coûts

La polyvalente John-F. -Kennedy, école secondaire anglaise de la CECM, sera construite dans le secteur est de

Montréal. De langue anglaise aussi, la po-lyvalente Bishop-Welland, de la commis-sion scolaire Sault-Saint-Louis, a reçu le

feu vert, mais comprendra 650 places-élèves au lieu de 800. Cette même com-

mission voit cependant s'évanouir son

projet de construire une école polyva-

lente française de 1800 élèves à LaSalle,

au nom des prévisions démographiques

qui ne la justifieraient pas. La commission de Lakeshore a été au-

torisée à construire une école élémen-

taire à Dollard-des-Ormeaux, en rédui-

sant à 12 classes son projet de 18 classes.

C'est à la commission scolaire Baldwin-Cartier, celle du West-Island, que les nou-

velles furent les plus mauvaises. On y a

refusé la construction d'une école secon-

daire de 1,800 élèves et suggéré de trans-former l'école Saint-Thomas en polyva-lente, en agrandissant l'édifice actuel, ce qui selon M. Mongeau, est totalement ir-

réaliste. Ce dernier s'est engagé à aller

défendre les intérêts de la commission

scolaire Baldwin-Cartier auprès du minis-

Sans enthousiasme et divisés dans la

bonne humeur, les membres du Conseil

scolaire ont approuvé hier leur "emblê-me", c'est-à-dire, l'identification visuelle

qu'arborera leur papier à lettre et cartes

D'imagination fort anémique, l'hiéro-glyphe choisi à la forme d'un hexagone

renfermant un petit bonhomme stylisé, il

faut bien le reconnaître, à la mode de

ceux qui indiquent les endroits réservés

aux messieurs dans les lieux publics, à cette seule différence que celui du Con-

seil scolaire lève les bras en l'air dans un

Et, comble de prosaïsme passé ina-perçu aux yeux des voteurs, le soumis-

sionnaire anglophone de cette oeuvre gra-phique n'a pas daigné employer la langue

récemment officielle pour correspondre

et réclamer ses honoraires de cet orga-

nisme on ne peut plus public qu'est le

appel à des pensées supérieures.

tère, dès aujourd'hui.

supérieurs de transport chaque fois que les circonstances exigent de recourir aux transports par voie terrestre plutôt que

une exception, toutefois, a été enregis-trée par le passé, lorsqu'il s'est agi de remplacer les stocks québécois utilisés pour approvisionner les clients étrangers pendant la grève des chemins de fer, il y a un an. En effet, les grains de remplace-ment avaient été acheminés par voie ter-restre mais facturés comme s'ils avaient été transportés par voie d'eau été transportés par voie d'eau.

Il n'est cependant pas question pour l'instant qu'un tel mécanisme vienne compenser les coûts accrus qu'occasionnera aux agriculteurs québécois la grève actuelle dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ces pompes qui trompent

OTTAWA (PC) - Le tintement de la pompe à pneu que les stations de service mettent gracieusement à la disposition des automobilistes peut se révéler trompeur, selon les résultats d'une enquête faite ré-cemment par la Presse Cana-

La plupart des 25 pompes véri-fiées au hasard dans la région d'Ottawa fournissaient en réalité plus ou moins de pression dans les pneus que ne le laissait voir l'indi-

cateur de pression de la pompe. Des experts en la matière ont déclaré que quelques-unes des ine-xactitudes relevées, en utilisant un manomètre vérifié par un labora-toire gouvernemental, indiquaient une pression assez faible pour entrainer une conduite dangereuse de l'automobile ou pour faire éclater le penu, à grande vitesse.

Cinq des pompes à pneus four-nissaient la pression indiquée sur le manomètre, tandis que la pression fournie par les autres pompes différait de deux à quatre livres, en plus ou en moins, de la pression en-registrée par l'indicateur de la

Les enquêteurs ont même enregistré des variations allant jusqu'à sept livres en moins et cinq livres en plus de la pression indiquée par la pompe.

Un representant d'une compagnie qui fabrique ces pompes à air a déclaré qu'il vérifie toujours la pression des pneus de son automobile en utilisant un manomètre.

Par ailleurs, un porte-parole de la section des poids et mesures du ministère des Affaires des consommateurs, Gwyn Jones, a dit que ce service est fourni sans frais par les stations de service et que, de ce fait, il ne tombe pas sous la juridic-tion de la loi. Il en va autrement, dit-il, des pompes qui livrent l'es-sence et qui sont vérifiées par des inspecteurs gouvernementaux.

M. George Raswussen, gérant régional pour les pompes Bennet, vendues par la compagnie John Wood, de Toronto, a declaré que les pompes à air fournissent la pression exacte quand elles quittent l'usine. Il appartient aux opé-rateurs de les maintenir en bon ordre. Elles devraient subir une vérification tous les six mois, a-t-il dit.

M. Peter Keith, du ministère fédéral des Transports, a dit que la solution à ce problème, c'est de n'utiliser les pompes à air que comme source d'alimentation des pneus et de vérifier la pression avec un manomètre.

5,000 fonctionnaires, a mis au défi les militants du syndicat d'en venir à un meilleur reglement. Selon M. des Trois Maisons l'obstacle majeur à des augmentations plus favorables c'est nul autre que le maire Drapeau "qui refuse de négocier des offres plus élevées non pour des rai-sons d'argent mais par pur entêtement". "Nous ne pourrons jamais obtenir de meilleures conditions salariales aussi

M. des Trois Maisons.

Les offres de la ville peuvent se résumer ainsi. Les fonctionnaires municipaux recevront une augmentation équivalente à 9.2 pour cent répartie sur 12 mois, du premier décembre 1973 au 30 novembre 1974. Une deuxième augmentation leur sera accordée du premier décembre 1974 au 30 novembre 1975. Cette augmentation

corde aux policiers.

tinuer la lutte indéfiniment'



La SSJB-Ahuntsic ne veut plus de la rue Durham

La Société Saint-Jean-Baptiste de Mon-tréal (section Ahuntsic), s'appuyant sur une pétition qu'elle a fait circuler, demande que le nom de la rue Durham soit francisé et porte plutôt celui de l'artère qu'elle prolonge Châteaubriand. Au cours d'une conférence de presse,

M. René Bataille, représentant de la sec-tion Ahuntsic de la SSJB, a déclaré hier que 70% des riverains de la rue Durham rejoints par son mouvement ont appuyé la pétiton en faveur du changement de nom. Mais on ignore combien de personnes ont été effectivement consulté

Pour éclairer et convaincre les pétitionnaires, la SSJB a diffusé quelques extraits du rapport que Lord Durham publia en 1839 et qui concluait à la nécessaire assimilation des Français du Bas-Canada aux

anglophones.
"S'il est vrai que la rue Durham n'est
pas particulièrement longue, a déclaré M.
Bataille, il n'en demeure pas moins que le
nom de Durham revêt à nos yeux une imnom de Durham revet à nos yeux une importance toute particulière. Durham avait des 1839 défini une politique de population qui se prolonge jusqu'à nos jours. Il fut le premier à rédiger un rapport où perce le mépris des anglo-saxons envers les autres peuples."

M. Bataille souligne en outre qu'un "peuple normal ne rend pas hommage à ses ennemis d'hier ni à ses occupants d'aujourd'hui comme cela se fait au Québec: monument de Wolfe à Québec, la statue de la Queen Victoria, le Queen Elizabeth Hotel et tant d'autres".

Et la SSJB ajoute: "Les Juifs rendraient-ils hommage à Hitler?"

COOPÉRANT OUTREMER?

Désirez-vous coopérer dans le Tiers-Monde ?

Étes-vous soucieux de vous préparer sérieusement pour une coopération

Alors, participez au "Carrefour d'Initiation à la Coopération Interna-tionale" du



Conseil scolaire.

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

4824, chemin Côte des Neiges, Montréal H3V 1G4 - Tél. 735-4561



COURS DE POTERIE

poterie bonsecours

et à la Cité des Jeunes de Vaudreuli

Début des cours: lundi 23 septembre

 Tournage ● Façonnage ● Moulage ● Technologie Distributeur de tous produits céramiques, argile, Plainsman, tours manuels et électriques

Inscription et renseignements:

844-6165 ou 844-6253 **Poterie Bonsecours** 427 est, rue Notre-Dame, Montréal

éditorial

La dernière chance des parties

Par un concours de circonstances imprévisible, deux événements sont venus rappeler dans la journée d'hier qu'après avoir pourri pendant un mois et demi, le conflit du transport en commun à Montréal approche désor-

mais inexorablement de son dénouement.

Pendant qu'à Montréal, le juge-en-chef Deschênes mettait un terme aux espoirs stupides de ceux qui prétendaient refiler le paquet aux tribunaux, le gouvernement Bourassa, las et exténué après des heures innombrables consacrées à tenter de rapprocher les parties, décidait enfin de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi en vue de l'examen d'une loi spéciale destinée à rétablir le transport en commun à Montréal

L'étau s'est ainsi resserré autour des deux parties. Il suffit d'avoir vu le désarroi dans lequel la ville de Montréal a été plongée hier par l'arrêt du service d'autobus pour convenir que la fin du conflit ne peut plus être qu'une question d'heures.

Pendant que, dans les milieux proches du litige de la CTCUM, on continuait d'espérer une solution négociée, et qu'on hésitait dans les milieux gouvernementaux à précipiter l'échéance d'une loi d'exception, une ombre menaçante planait depuis quelque temps sur les employés de garage qui font une grève illé-

Déjà condamnés en août à de fortes peines pour avoir refusé d'obtempérer à une injonction leur ordonnant le retour au travail, de nombreux dirigeants et militants du Syndicat du transport de Montréal (CSN) devaient répondre devant le juge-en-chef Jules Deschênes de plaintes de récidive portées contre eux par la CTCUM. Peu enclin à refiler à d'autres une "patate chaude", le juge Deschênes s'é-tait réservé cette affaire. Nul ne pouvait prédire comment il trancherait le problème explosif dont il était saisi. Le magistrat, en suivant une logique étroitement légaliste, risquait de jeter de l'huile sur le feu et de faire porter ainsi à la magistrature l'odieux d'avoir envenimé une situation déjà gravement gâ-chée. Pour échapper à cette logique infernale, il devait épouser une approche plus large mais forcément inédite.

Or, le juge-en-chef a disposé avec une vigueur peu commune du dilemme qui se posait à lui. Déjà, en jugeant que les actes reprochés aux syndiqués de la CTCUM relèvent de la justice criminelle plutôt que de la justice civile, il posait une distinction qui pourrait contribuer à éliminer une grande part de cette précipitation dangereuse qui a présidé souvent à l'examen des accusations d'outrage au tribunal. Mais outre qu'on s'étonne que lui-même et d'autres juges n'aient point songé plutôt à s'inspirer de la juridprudence que cite à ce

propos le juge Deschènes, là ne réside point 'originalité principale de la décision très importante rendue hier.

Par-delà la légalité des requêtes dont il était saisi, le juge Deschênes devait en effet en apprécier aussi l'opportunité. Il l'a fait en des termes qui marquent une date mémorable dans l'histoire difficile des interventions des tribunaux en matière de conflits du travail. Sa conclusion remet en question tout le mécanisme du recours à l'injonction et à l'outrage au tribunal dans les litiges collectifs de nature

Il ne suffit pas, en effet, que les juges disposent théoriquement d'un pouvoir donné. Il faut aussi qu'ils puissent l'exercer dans des conditions qui en assurent l'efficacité. Or, le juge Deschènes constate brutalement que, lorsqu'il s'agit d'outrages au tribunal découlant d'injonctions en matière de conflits de travail, ces conditions favorables n'existent plus et qu'à force de vouloir faire jouer quand même le disque bien connu, on risque de le casser pour tout de bon.

Suivant une certaine conception étroite du rôle des magistrats, le juge-en-chef aurait fort bien pu passer ces difficultés sous silence et appliquer rigoureusement la loi. Il a préféré se servir du cas dont il était saisi pour faire ressortir le caractère stupide et arbitraire de la situation où la justice peut être acculée par "usage abusif du seul instrument de sanction dont elle dispose". Il a montré, ce faisant, que les juges ne sont pas là uniquement pour appliquer et interpréter mécaniquement la loi mais qu'il leur appartient aussi d'apprécier le contexte dans lequel leurs arrêts sont destinés

Depuis le début du présent conflit, certains souhaitaient écraser les travailleurs en grève par le recours systématique à une légalité etroite aux yeux de laquelle la position syndicale paraissait en effet fragile. "Mais ce n'est pas de cette façon", écrit avec force le juge Deschênes, que se règle ce genre de conflit socio-économique, même s'il se traduit au départ par une violation de la loi'

Il n'appartenait pas au juge Deschênes de dire au pouvoir politique comment il devrait faire face aux défis nouveaux que créent de nos jours "le rejet de l'autorité, l'installation progressive d'un amoralisme généralisé et la politisation des masses". Mais on ne saurait douter que l'ajustement des institutions et des lois à ces conditions inédites relève au premier chef du pouvoir politique, non du pouvoir judiciaire. Il fallait que cela soit rappelé à certains dirigeants politiques. S'ils refusent de le comprendre, ils sauront au moins qu'il leur sera plus difficile à l'avenir de compter sur le concours complaisant des tribunaux.

Ces propos du juge Deschênes remettent en

cause tout le mécanisme de l'injonction et de l'outrage au tribunal tel qu'on le pratique au Québec. On souhaite qu'ils débouchent rapidement sur une révision des lois qui traitent de ces sujets.

En décidant de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi, le gouvernement a fait hier le geste que l'on attendait de lui à la suite de l'échec des pourparlers de dernière heure entrepris au cours de la fin de semaine avec le concours actif de MM. Bourassa et Cournoyer. La grève du transport en commun a déjà trop dure. Il faut absolument qu'elle prenne fin pendant les prochains jours.

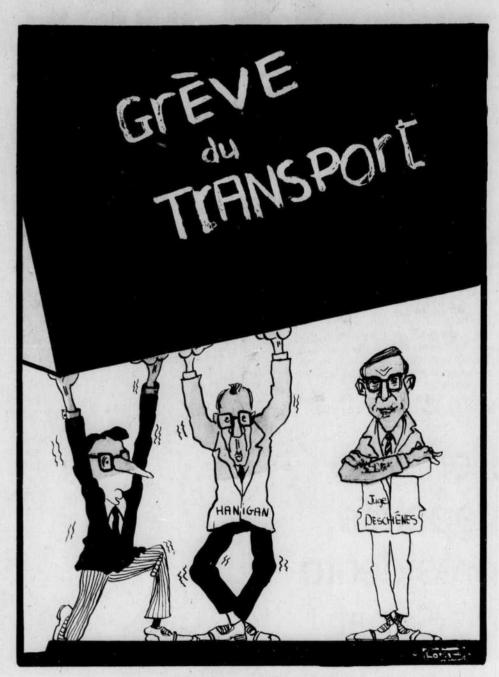
Mais aussi longtemps que les députés ne se seront pas prononcés sur la loi spéciale dont ils devraient normalement être saisis mercredi, il faut continuer de souhaiter qu'un règlement raisonnable intervienne par la voie de la négociation. Ce voeu paraîtra peu réaliste. Il faudrait cependant mal connaître les ressources du ministre du Travail pour penser qu'il n'a aucune chance de se réaliser.

Depuis des semaines en effet, le ministre du Travail se prodigue avec une patience inlassable au service des parties impliquées dans le conflit. Sujet comme tout le monde à la tentation bien humaine de l'irritation, du découragement et de l'optimisme parfois un peu naif, il revient sans cesse à la charge sans autre souci que de faciliter un règlement issu autant que possible des parties elles-mêmes. Telle est exactement l'attitude que l'on doit attendre d'un ministre du Travail. Il ne serait que juste qu'elle fût récompensée par une solution moins dure qu'une foi d'exception.

Nonobstant l'épée de Damoclès que fait désormais peser sur les parties la convocation de l'Assemblée nationale, M. Cournoyer devait tenter hier soir de nouvelles démarches en vue de favoriser une entente entre les parties. Vu la très faible distance qui les sépare désormais, celles-ci devraient comprendre, à ce stade tardif, qu'aucune loi spéciale ne pourra leur être aussi favorable que le règlement raisonnable qui est maintenant à leur portée.

Une loi spéciale, outre les risques qu'elle ferait naître quant à ses conséquences éventuelles pour la paix sociale, offrirait au mieux un réconfort trop facile aux esprits qui, faute de chercher à comprendre les mutations profondes dont notre société est le siège, réclament à tout propos des solutions d'autorité dont les limites, à la longue, ne sauraient être que les mêmes que celles que constate le juge Deschênes à propos du pouvoir judiciaire. La vraie vigueur du système que l'on prétend préserver se manifeste bien davantage quand il peut trouver à l'intérieur de lui-même, et non dans des recours d'exception, les solutions aux problèmes qu'il sécrète.

Claude RYAN



— Deschênes:-Moi, j'lâche!

ment, que la commission com-

prenne un commissaire avec

des penchants inverses. On crut

trouver cet homme en M. Ray-

mond Laliberté. Pour des mo-

tifs d'ordre professionnel, celui-

ci ne put donner son accord. Le

gouvernement trouva alors en M. Guy Chevrette un porte-

Composer ainsi une commis-

sion d'enquête en accordant aux

parties belligérantes une sorte

de droit de regard sur la nomi-

nation et sur le rôle de leur

porte-parole comporte des ris-

ques considérables. On s'ex-

pose, en effet, à ce que la com-

mission aboutisse, en raison de

ses tensions internes, à de per-

On aurait pu, comme l'ont fait

d'autres commissions dans le

passé, choisir des hommes con-

nus pour leurs sympathies syn-

dicales ou patronales, mais dégagés de toute dépendance con-

crète et actuelle face à ces mi-

lieux. MM. Mulroney et Che-

vrette, loin d'être au stade du

recul et de l'objectivité par rap-

port à l'industrie ou au syndica-

lisme, sont en plein essor pro-

fessionnel et retourneront tan-

tot à leurs allégeances connues.

Ceci donne à la commission

d'excellentes antennes des deux

côtés de la barricade, mais ceci

ne lui facilite certes pas la for-

mulation d'une philosophie

commune et encore moins la ré-

daction de recommandations

pétuels et stériles compromis.

parole syndical de calibre.

La commission Cliche à l'oeuvre

par LAURENT LAPLANTE

Créée sans enthousiasme et recrutée laborieusement, la commission Cliche s'est mise à l'oeuvre hier dans un climat d'extrême prudence de la part de presque tous les participants. Dès les premières questions posées par les commissaires, on a pu observer les réticences des témoins: ils veulent bien, certes, éclairer les commissaires, mais ils veulent surtout ne pas se créer des inimitiés permanentes dans le monde de la

construction. D'autre part, ces premiers échanges conduisent à s'interroger sur les relations que les commissaires choisiront d'entretenir entre eux. De leur décision découlera une conséquence majeure: la commission formera un tout comme une commission d'enquete ou elle risquera de se fragmenter comme un tribunal d'arbitrage. Malgré tout, à en juger par la discussion menée autour du mémoire soumis par la Société de développement de la baie James et la Société d'énergie de la baie James, la commission, même si elle n'a visiblement pas trouvé encore son style et sa vitesse de croisière, semble prête à creuser jusqu'au coeur du pro-

Les commissaires

La composition de la commission Cliche à posé au départ des difficultés qui ne sont pas toutes résolues. La désignation du juge Robert Cliche n'a suscité aucune critique et l'on peut même affirmer qu'elle a fait l'unanimité tant du côté patronal que du côté syndical. Le choix des deux autres commissaires, en revanche, mérite des commentaires. La compétence de M Brian Mulroney ne fait de doute dans aucun esprit, mais on sait M. Mulroney plus intégré au monde des affaires et de l'industrie qu'ardent défenseur des droits syndicaux. Sa nomination ne faisait cependant pas

difficulté, à condition, évidem-

Ne t'élève pas toi-même de peur

de tomber et te couvrir de honte.

corde pour qui n'a pas fait miséri-corde; mais la miséricorde se rit du

jugement" — Jacques 2,13.

"Le jugement est sans miséri-

"Il n'y a rien de caché qui ne

doive être manifesté et rien n'est

demeuré secret que pour venir au grand jour" - Marc 4,22.

"Mieux vaut peu de chose avec justice que riche abondance sans équité." — Proverbes 16,8 (cin-

quième siècle au moins avant JC)

sa richesse! Qui veut se glorifier,

qu'il trouve sa gloire en ceci: avoir de l'intelligence..." — Jérémie 9,22-23 (septième siècle avant JC).

'Que le riche ne se glorifie pas de

la parole du jour

contraignantes. MM. Mulroney et Chevrette pourront eux-mêmes lever cette difficulté s'ils consentent, plus qu'ils ne l'ont fait au cours de cette première journée, à ne pas poser uniquement les questions que leur dictent leurs intérêts professionnels. En témoignant devant la

commission Cliche, la Société de développement et la Société d'énergie de la baie James ont eu tendance à se replier régulièrement sous le couvert de prudents euphémismes. Si d'aventure des propos explosifs échappaient à l'un des porte-parole de la SDBJ ou de la SEBJ, aussitôt commençait l'opérationreplâtrage. A cet égard, on ne peut que s'étonner du large hiatus qui sépare la situation évoquée prudemment par les deux sociétés des recommandations défendues par leur mémoire. Il faut assurément souhaiter que la commission, dans une étape ultérieure, exigera des auteurs de ce mémoire la preuve de leurs assertions.

Des preuves

La SDBJ et la SEBJ déplorent toutes deux le morcellement des unités syndicales. Elles fournissent à ce propos la liste de huit groupes syndicaux différents qui, tous, pourraient, à tour de rôle, paralyser le chantier. Elles n'expliquent pas comment, à Manicouagan, une fragmentation syndicale en sept

unités différentes n'a guère nui au progrès des travaux.

Les deux sociétés constatent, dans un autre domaine, que le problème de l'embauche n'a jamais reçu de solution satisfaisante, ni de la part des Centres de main-d'oeuvre du Québec ni de la part des bureaux syndicaux d'embauche. Elles n'expliquent pourtant pas pourquoi le chantier de Churchill Falls a pu, lui, obtenir des bureaux provinciaux de main-d'oeuvre du Québec et de Terre-Neuve un rendement satisfaisant. Elles estiment que le nombre de griefs est ridiculement bas pour un chantier de cette envergure. Mais les deux entreprises manquent dramatiquement d'éloquence au moment d'expliquer, avec des détails à l'appui, comment se pratique a la Baie James cet achat de la paix syndi-

Les deux sociétés reprochant enfin à des inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction d'être royalement dominés par la FTQ-Construction. Elles trouvent anormal que les pouvoirs quasijudiciaires de la Commission de l'industrie de la construction soient exercés d'après le poids de chaque centrale syndicale. Pourtant, les deux entreprises ne poussent pas l'audace jusqu'à loger le moindre blame contre le CIC elle-même.

Les commissaires ont sans doute raison de recueillir d'abord les vues des organismes sans pousser les auteurs de mémoires jusque dans leurs retranchements. S'ils montraient des le départ trop d'acharnement et tentaient de contraindre les témoins réticents ou craintifs à vider complètement leur sac. peut-être tariraient-ils toute source d'information. La méthode, cependant, ne saurait, à elle seule, nous approcher beaucoup de la solution. Seule sera efficace une révélation publique et détaillée de faits précis.

On saura tantôt, d'une part, si la commission a elle-même recueilli des preuves valables depuis son existence et, d'autre part, si les organismes patronaux et syndicaux sont disposés à "se mettre à table". En ce sens, on ne peut considérer cette étape de l'audition des mémoires comme une phase vitale des travaux de la commission. Elle permet aux parties d'annoncer officiellement leurs couleurs, de se déclarer la guerre et de se lancer des accusations de taille. Elle permet aussi aux commisaires de révéler leurs tendances ou leur aptitude à une vision moins sectorielle des choses. Pour du 'substantiel", il faudra attendre l'étape de la preuve.

La commission, cependant, a déja eu un effet heureux: elle a forcé le ministère de la Justice, pour éviter la honte, à passer enfin à l'action et à déposer des plaintes formelles.

ONU: de quoi sera faite la 29e session?

par GEORGES VIGNY

Clôturant hier la 28e session de l'Assemblée générale-formalité avant que ne s'ouvre aujourd'hui la 29e président sortant, Leopoldo Benites, a invité les participants à éviter, dans la mesure du possible, indécision et compromis politiques qui, a-t-il dit, "mettent en péril le prestige et l'existence même" de l'Organisation des Nations unies.

C'est très bien dit, mais ça ne veut pas dire grand'chose dans la mesure où l'Assemblée générale n'a pas d'autre choix, en raison même des problèmes explosifs qu'elle est amenée à discuter, que le compro-

Bien sûr, il y a toujours moyen de dorer la pilule pour faire prendre le compromis pour une victoire pour les uns et pour les autres et les rédacteurs de communiqués ont à leur disposition toute une panoplie technique qui a déjà fait ses preuves. Mais c'est precisement contre ce genre de terminologie ampoulée qu'on devrait mettre en garde les participants à la 29e session car de leurs travaux et de l'esprit dans lequel ils les aborderont dépendra le sort d'un certain nombre de dossiers gavés de sang.

Un consensus à activer

On le sait, et M. Waldheim luimême l'a souligné hier dans une conférence de presse, cette 29e session aura à traiter principalement de l'ordre économique nouveau. Au printemps dernier, les Nations unies avaient tenu une session extraordinaire sur le problème des matières premières et il appartiendra à la session qui s'ouvre aujourd'hui (et qui durera trois bons mois) de donner une suite logique au fragile "consensus" péniblement élaboré.

On ne pourra qu'applaudir à l'admission aujourd'hui de trois nouveaux membres dans la grande famille onusienne, à savoir: la Guinée-Bissau, le Bangladesh et Grenade, et on sera à juste titre heureux de savoir qu'il y a maintenant 138 membres à l'ONU.

Mais voilà, pour nous, ce n'est pas le dossier économique, et ce n'est sûrement pas cette heureuse naissance de triples qui marquera la 29e session de l'Assemblée générale: deux dossiers principaux figurent à l'ordre du jour. celui du conflit israélo-arabe et celui de Chypre, et si cette présente session s'achevait rien qu'en déblayant le terrain on pourrait la retenir comme "historique"

Réfugiés ou Palestiniens

Cette priorité est peut-être toute subjective. On ne manquera pas de la renverser pour retenir davantage, dans un contexte d'inflation mondiale galopante, l'économique que soustend aujourd'hui l'émergence de sentiments que Waldheim lui-même appelait "égoïsmes nationaux". Ou encore l'expulsion probable des représentants du régime Lon Nol et leur remplacement par les émissaires du prince Sihanouk ou encore l'éternel problème de Corée, réactualisé peu avant cette

Sans contester cette façon d'aborder la question, nous dirons que les dossiers israélo-arabe et chypriote sont, quant au fond et quant aux parties en présence, les seuls qui peuvent du jour au lendemain nous mener au bord de

Ainsi, à cette session, l'Assemblée générale est appelée à transformer le problème des réfugiés palestiniens en celui des droits nationaux du peuple palestinien, un bond qu'il a fallu quatre guerres pour accomplir et des massacres qu'il est impossible de comptabiliser. A ce jour, dans toutes ses resolutions depuis le plan de partage, l'ONU s'est bien gardée de parler d'autre chose que de réfugiés palestiniens et ce qui se prépare aujourd'hui est une véritable remise en question, les pays arabes et leurs alliés du tiers monde étant décidés à reposer le problème dans des termes plus conformes aux réalités. Car si entre Israël et les Arabes il y a un problème territorial, entre les Israéliens et les Palestiniens il y a celui, plus profond, d'une identité que chacun, à ce jour, a définie dans la négation de l'autre.

Il n'y a pas de droit de veto à l'Assemblée générale. La majorité fera-telle contrepoids aux pressions de tous ceux, à commencer par Washington, qui chercheront à faire s'enliser le débat? Et une fois ce vote obtenu et le problème des réfugiés devenu celui d'une nation palestinienne, assisterons-nous à un déblocage politique, à Genève ou ailleurs, et verronsnous une participation palestinienne à la négociation de paix israélo-arabe?

On ne saurait assez se garder d'un élan d'optimisme et, au contraire, le risque est grand de voir certains, armés d'une nouvelle résolution renversant les précédentes, remettre en question le peu de chemin qui a été parcouru dans le sens de la non belligérance. Car au fond s'il appartient aux seuls Palestiniens de dire s'ils veulent se rendre à une conférence de paix, cela implique aussi qu'Israël admette l'idée d'une telle participation et que les Arabes, Jordanie en tête, sachent où s'arrête l'identité jordanienne et où commence l'identité pa-

Force est de reconnaître que le vote d'une résolution, loin d'être la fin d'un chapitre, marque au contraire le début d'un autre. Avec, dans l'intervalle, des actions sanglantes à l'initiative des uns et des autres, destinées à marquer un désaccord ou à manifester une puissance militaire.

L'épine au pied

L'autre conflit à désamorcer, celui de Chypre, est l'épine au pied de M. Kissinger, ce que certains n'ont pas hésité à appeler son Watergate, et qui porte les stigmates caractéristiques d'un apprenti sorcier qui voulut, un jour, regler à chaud un vieu problème et qui aboutit à une guerre ouverte en-

tre deux alliés de l'OTAN. Commencée par le renversement de l'ethnarque-président, la crise, de proche en proche, a abouti au départ des militaires grecs et à la démocratisation de la vie politique à Athènes et, pas plus tard qu'hier soir, à la dislocation de la bizarre coalition sociodémocrate-extrême-droite à Ankara que M. Ecevit avait un moment sauvée par le débarquement de ses soldats sur l'île de Chypre. Ici comme làbas, des forces ont été libérées qu'il est encore impossible d'évaluer avec précision et il ne serait pas surprenant que dans des délais assez brefs Grecs et Turcs se rendent aux urnes pour faire un choix place sous le même signe chypriote.

Mais le problème de Chypre, lui, qui

y pense? Vous savez, cette petite ile où les gens continuent de mourir - et les soldats des Nations unies aussi, d'ailleurs - et qui est prise dans le cruel dilemme de pourrir intérieurement ou d'être démembrée?

Le territoire est coupé par une ligne dite Attila, en un tiers turc et deuxtiers grecs. l'économie est, de ce fait, entièrement détruite, la haine est déchaînée entre deux communautés condamnées à cohabiter, des milliers de soldats turcs peuvent, à chaque instant, pousser plus loin la conquête facile sous prétexte de faire pression en vue d'une négociation, 200,000 réfugiés connaissent le paradoxe d'être des déracinés chez eux...Et il n'y a aucune solution miracle à proposer!

Non seulement il n'y a pas de solution miracle, mais on a, à ce jour, comme à souhait, rendu impossible toute reprise de la conférence de paix. La seule issue serait qu'on laisse les Chypriotes s'entendre entre eux, mais ce serait rêver en couleur de croire que les stratèges et les apprentis sorciers vont avoir cet élan de générosité pour laisser Chypre panser ses plaies. L'analyse de Kurt Waldheim est lucide quand le secrétaire général insiste sur des entretiens poussés entre MM. Clerides et Denktash, préalablement à une conférence élargie où Athènes et Ankara ne s'affronteraient plus par Chypriotes interposés mais joueraient le rôle de modérateurs ou de garants d'un éventuel modus vi-

Mais MM. Clerides et Denktash, malgré toute leur bonne volonté, n'ont encore abouti qu'à des accords d'ordre humanitaire — c'est un premier pas. bien sur - et ils sont limités par les étiquettes de... chypriote-grec et chypriote-turc. C'est pour l'avoir compris que M. Kissinger a probablement voulu, plutôt que de chercher à en faire des Chypriotes, les transformer en Grecs et en Turcs...

Un peu d'air frais

Le petit courant d'air frais qui passera sur la 29e session de l'Assemblée générale sentira... avril au Portugal. D'une réunion à l'autre, les Nations unies avaient pris l'habitude de dénoncer la politique colonialiste portugaise en Afrique et l'apartheid. Cette fois-ci, le Portugais entrera dans l'enceinte sous les applaudissements des Africains eux-mêmes et occupera une place qui, grâce à l'inlassable Mario Soares, lui revient aujourd'hui de plein droit. Le colonialisme portugais est terminé, et l'ONU aura maintenant à aider ces territoires libérés à relever le défi du développement.

Et ce n'est pas peu de voir d'une session à l'autre des champions de l'apartheid, l'autre fléau de l'Afrique, de moins en moins nombreux et de plus

propos d'actualité

"La différence fondamentale entre M. Giscard d'Estaing et moi, c'est que pour pouvoir proposer des changements, il est obligé de les prendre dans le programme commun de la gauche, alors que je ne pourrais en prendre dans son programme, qui était vide de toute proposition nouvelle François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français, dans une inter-view télévisée le 3 septembre 1974.

"L'Europe a formidablement reculé. La France a sa part de responsabilité. Est-ce

que l'Allemagne est en mesure aujourd'hui de faire une politique de "l'Europe se fai-sant elle-même", compte tenu de ses rela-tions avec les Etats-Unis? Je suis partisan de structures organiques de l'Europe de l'Ouest à partir de ce qui existe, c'est-à-dire de la C.E.E. Mais avec un autre contenu: une moindre dépendance à l'égard des Etats-Unis, un contenu économique et social différent. Je ne sais pas quelle Europe veut faire M. Giscard d'Estaing. (...) François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français, dans une inter-view télévisée le 3 septembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacre-ment, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par por-teur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'outrage au tribunal

un sévère avertissement du juge Deschênes au pouvoir politique

■ Hier matin, en Cour supérieure, on attendait avec impatience la décision du juge-en-chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, sur les nouvelles accusations d'outrage au tribunal formulées à l'encontre de plusieurs dirigeants du Syndicat des transports de Montréal (CSN), présentement engagé dans une grève illégale qui a déjà donné lieu à un premier jugement du juge James Hugessen. La réponse du juge en chef a été, comme à l'accoutumée, rapide, vigoureuse, précise et quelque peu inattendue. Le juge Deschênes a en effet rejeté les requêtes de la CTCUM, invoquant d'abord qu'elles relèvent de la justice criminelle, et concluant ensuite qu'elles sont "socialement, politiquement et judiciairement inopportunes dans leur conception et dangereuses dans leurs conséquences". Cette deuxième partie du jugement rendu hier déborde largement le cadre de la technique juridique. Nous en présentons ci-dessous le texte intégral.

Depuis 125 ans que la Cour supérieure existe, nos lois lui ont traditionnellement conféré et reconnu le pouvoir de dé-cerner des ordonnances d'injonction. Jusque dans un passé récent, l'injonction se résumait à une défense de poser certains gestes. Depuis la refonte du code de procédure civile en 1966, la Cour peut aussi agir d'une façon affirmative et, par injonction, ordonner que certains gestes soient posés (art. 751 C.p.c.). Mais dans tous les cas, l'injonction demeure et doit demeurer, selon l'expression du Code lui-même, une 'procédure spéciale' comme la saisie avant-jugement et le sequestre judiciaire, qui se partagent le même Titre du Code.

Or dans le domaine privé, d'une part, on assiste depuis peu à une sorte d'explosion du recours à l'injonction qui semble en passe de devenir une procédure ordinaire, ou du moins que l'on considère comme telle. Ce mouvement s'explique peut-être par l'augmentation de la population, l'accroissement du nombre et de l'importance des affaires ainsi que la meilleure connaissance que les citoyens possèdent de leurs

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier aux citoyens l'accès aux tribunaux non plus que l'exercice du droit à l'injonction dans les cas appropriés. S'il survient ensuite une violation de l'ordonnance de la Cour, celle-ci possède les moyens de se faire respecter afin de maintenir en place la situation voulue par elle. Les remèdes et pénalités prévus par le Code de procédure sont adaptés à ce besoin et propres à assurer avec efficacité l'observance de la loi et la soumission à l'ordonnance judiciaire. Le règne nécessaire de la loi entre parties privées n'est pas encore menacé.

Il en fut longtemps de même dans le domaine public; mais la situation s'est détériorée au cours des récentes années.

Un scénario qui ne marche plus

Alors que les conflits sociaux se font de plus en plus virulents et que le monde des travailleurs, tant intellectuels que manuels, se forge une unité et se découvre une solidarité nouvelles, trois phénomènes parallèles se manifestent dans la société contemporaine, en particulier au Québec: le rejet de l'autorité, qu'elle soit religieuse ou politique ou judiciaire, l'installation progressive d'un amoralisme généralisé, et enfin, la politisation des masses.

De la, compte tenu également de la conjoncture économique difficile, naissent chez nous des conflits socioéconomiques de plus en plus nombreux, de plus en plus ra-

mifiés et de plus en plus politisés. Mais quand, au surcroît, un groupe de salariés décide comme en l'espèce, de prendre la loi entre ses propres mains et de violer son contrat collectif de travail, la scène est alors prête pour le déroulement d'un scénario bien connu l'employeur demande à notre Cour, qui ne peut pas la refuser dans le cours normal des choses, l'émission d'une injonc tion défendant la grève et ordonnant le retour au travail.

A date, c'est le seul remède que le législateur a pu imaginer pour amorcer une tentative de règlement de ce genre de

Or l'esprit frondeur qui s'est emparé de notre société a émoussé le tranchant de cette arme qu'autrefois l'on respectait. On a appris, en effet, que le défi d'une injonction de retour au travail pouvait entraîner une condamnation à l'amende et à la prison pour outrage au tribunal. Or des hom-mes se sont levés qui se sont déclarés prêts à encourir ces peines plutôt que d'obéir à la loi du pays et aux tribunaux qui l'appliquent en leur âme et conscience.

Puis des groupes entiers ont compris qu'ils pourraient, par une simple résistance passive, enrayer le mécanisme judi-ciaire et rendre impossible le gouvernement politique. Nous sommes ainsi entres, au Québec, dans l'ère de la désobéissance civile. Le mouvement fait d'ailleurs tache d'huile puisque les syndiqués du transport à Toronto viennent de résister durant plusieurs jours à la loi qui ordonnait leur retour au

Prise dans cet engrenage, la C.T.C.U.M. recourt au seul remède que la loi prévoit maintenant et elle cite ses employés devant la Cour pour obtenir des condamnations pour outrage au tribunal. Qu'un premier effort se fasse en ce sens, passe encore. Mais espère-t-on régler le conflit de cette façon à

La Commission a déjà obtenu contre le syndicat une con-damnation à une amende de \$50,000.00. Elle revient à la charge et, théoriquement, pourrait demander une semblable condamnation pour chaque jour où la grève se prolonge. Mais quand même elle ruinerait financièrement le syndicat contribuerait-elle pour autant au règlement du conflit?

Et que dire maintenant des syndiqués eux-mêmes? Aujourd'hui la Commission en assigne devant la Cour une centaine; demain elle pourra en assigner le double et, finalement, elle pourra demander contre tous ses employés en grève une condamnation à l'amende et à la prison. Devra-ton bâtir des installations spéciales pour ces quelque 1,600 prisonniers et, surtout, pense-t-on remettre le métro et les autobus en service par ce moyen draconnien?

Que le pouvoir politique prenne ses responsabilités

Non, ce n'est pas de cette façon que se règle ce genre de conflit socio-économique, même s'il se traduit au départ par une violation de la loi. Le recours à l'outrage au tribunal consécutif à l'injonction, même s'il demeure adapté à la solution des conflits privés, ne répond plus, en thèse générale et sauf exceptions, aux impératifs de notre époque dans le domaine des conflits collectifs. On peut, on doit même regretter le temps où le respect de la loi imprégnait les moeurs et l'autorité des tribunaux recueillait l'assentiment populaire. Mais

Le Devoir, mardi 17 septembre 1974 • 5

C'est vers l'avenir qu'il faut porter nos regards et notre effort de réflexion afin d'inventer des moyens nouveaux pour régler des situations de conflit nouvelles que nos pères n'auraient même pas osé imaginer.

Mais cet effort d'imagination, cette adaptation nécessaire aux réalités de notre temps, c'est d'abord le pouvoir politique qui doit s'y astreindre. Il n'a pas le droit de laisser le pouvoir judiciaire être saisi de ces conflits sociaux dans le cadre insatisfaisant des lois actuelles. Il n'a pas le droit de se décharger sur le pouvoir judiciaire de son obligation politique et d'abandonner la solution de ces conflits à la seule arme extrême de l'outrage au tribunal. Il n'a pas le droit de jouer délibérément avec le risque, présent en Cour ce jour, d'un usage abusif du seul instrument de sanction que la Cour

Ce n'est pas par de semblables recours massifs à l'outrage au tribunal que l'on rapprochera les parties et que l'on ramenera dans les esprits un sentiment de soumission à la loi et de respect pour les décisions judiciaires.

D'ici à ce que l'autorité politique trouve des remèdes appropriés à la solution de ces conflits sociaux, je suis d'opinion que la Cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison. Dans les circonstances qui prévalent actuellement la Cour, qui doit toujours user de son pouvoir répressif avec circonspection, ne doit pas collaborer à un geste voué d'avance à l'échec et impropre à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique.

Nous sommes prompts à nous vanter du progrès technique de notre civilisation: il me répugne de croire que les élus du peuple seraient incapables d'affronter la difficulté avec laquelle notre société est aux prises et de lui trouver la juste solution qu'un effort commun de réflexion devrait permettre

Les requêtes de la C.T.C.U.M. sont socialement, politiquement et judiciairement inopportunes dans leur conception et dangereuses dans leurs conséquences. Pour ce second motif, la Cour se doit de les refuser

La Commission Cliche a commencé ses travaux

"Dans un pays qui se dit démocratique et civilisé, la loi de la jungle n'a pas sa place"

événements survenus à la Baie James, le 21 mars 1974, que le gouvernement québécois décidait d'instituer une Commission d'enquête sur l'exercice de la liherté syndicale

Les débats de l'Assemblée naments nous rappellent que c'est d'abord la C.S.N. qui demanda cette enquête. La F.T.Q. adhera à cette proposition à la condition que la Commission soit également chargée d'étudier non seulement les comportements des syndicats, des agents d'affaire des simples employés, mais aussi celui des patrons et des contremaîtres. Quant à la C.S.D., elle déclarait par la voix de son président, le 28 mars 1974, qu'elle avait l'intention de collaborer avec la Commission, se disant satisfaite de ceux qui avaient été choisis pour la prési-

C'est donc le 27 mars dernier que le gouvernement de la province créait la présente Commission d'enquête. A ce moment, deux commissaires étaient nommés: Me Brian Mulroney et le juge Robert Cliche. Quatre semaines plus tard, Monsieur Guy Chevrette, premier vice-président de la C.E.Q., était nommé, et le 3 mai 1974, nous avons été asser-

A ce moment, à l'occasion d'une conférence de presse, parlant au nom de la Commission, j'avais déclaré que nous commencerions les audiences publiques à la mi-septembre. Devant l'ampleur de la tâche

MONTRÉAL

681-4545

était apparu qu'il serait impossible de proceder à ces auditions avant aujourd'hui.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que pendant ces quatre mois nous avons été inactifs. Il nous a d'abord fallu créer de Commission, constituer une équipe peu nombreuses mais efficace de recherchistes, nous adjoindre des procureurs et des enquêteurs. On peut dire que depuis le mois de mai, de façon regulière et constante, nous avons travaillé pour aboutir aujourd'hui à ces audiences publi-

Pour pouvoir orienter notre travail, nous avons tenté d'abord de cerner les implications du mandat qui nous était confié. Quels sont les doits afférents au concept de liberté syndicale? A l'occasion de nos recher-

ches, nous avons tenté de découvrir quels étaient les droits et obligations de toutes les personnes physiques ou morales intéressées au domaine de la construction.

Ces droits respectifs des travailleurs et des employeurs impliquent donc que nos enquêtes et nos recherches ont porté et porteront sur le respect du travailleur, le respect du rôle légitime du patronat, le respect de la loi et, au besoin, sa légitimité et le respect de la collectivité

COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne - 8 semaines - 1 soir par semaine

PRIX ETUDIANT

Informations - Inscriptions

OTTAWA

663-5834

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

Pour parvenir à cerner toutes les dimensions de notre mandat, nous avons cru devoir demander aux grandes centrales syndicales, d'une part, et aux

d'autre part, des mémoires dans lesquels ces organismes nous diront comment ils voient les problèmes dans la construction et quelles solutions ils proposent pour que cessent ces malaises dont nous sommes les témoins et dont tous les contribuables sont finalement les victimes. Il importe que les droits respectifs

> droit et respectés dans les faits. Nous parlions, il y a un ins-tant, des droits des parties intéressées au domaine de la construction. Si l'un ou l'autre de ces droits sont brimés, il y a des causes à ces abus. La violence n'est jamais un phénomène spontané.

des parties soient reconnus en

Nous avons donc étudié une série de faits qui se sont passés dans notre province dans le domaine de la construction depuis quelques années. Tous ces faits, qui seront mis en preuve par les procureurs de la Commission sont les résultats de causes que nous tenterons d'indiquer au fur et à mesure que nous procéderons dans notre travail. Ces faits à être étudiés publiquement ont été retenus, parce qu'ils sont riches d'enseignements et qu'ils permettent à tous de faire la lumière et d'identifier les causes et les res-

ponsables des malaises. L'étude de ces faits et la recherche des causes qui les ont engendrés permettront à la commission d'avancer des hypothèses de solution. Ces hypothèses de solution qui seront, en définitive, les recommandations de notre rapport origineront de

QUEBEC

681-5048

grandes associations patronales, deux sources: d'abord des spécialistes du domaine du travail et de la construction au Québec et aussi de praticiens qui ont été invités à collaborer à nos

> A l'heure actuelle, nous avons confié des mandats de recherzaine de spécialistes, qui, d'ici le 1er décembre, seront en mesure de nous faire rapport sur les travaux que nous avons commandés. Ces travaux sont variés et touchent à l'ensemble des dimensions que nous avons cerné à l'occasion de l'étude de notre mandat, relativement au placement, aux conditions de vie sur les chantiers, à la sécurité physique, à l'application des lois et décrets et à bien d'autres facettes, comme on pourra le constater quand les spécialistes nous remettront leur travail.

Le plan global de notre enquête sera le suivant:

Pendant les deux prochaines semaines, nous entendrons les mémoires des principales parties ou organismes intéressés au domaine de la construction au

Nous entendrons les représentants patronaux et les dirigeants des grandes centrales. Nous ferons appel également

à des simples travailleurs qui viendront nous donner leur perception des problèmes sur les chantiers de construction et qui, avec leur gros bon sens, tenteront de nous suggérer eux aussi des hypothèses de solution.

Nous croyons être en mesure, dès le 6 octobre, une fois ces deux semaines consacrées à la réception de ces mémoires, de commencer, en audiences publiques, à exposer des faits bien matériels qui se sont déroulés dans notre province depuis quelques années, qui nous permettront de découvrir où sont les causes et quelles sont les causes d'actes souvent repréhensibles qui sont arrivés dans samment de maturité pour corles secteurs de la construction

Pas de chasse aux sorcières

Est-il besoin de rappeler ce

que au nom de la Commission, je déclarais le 3 mai dernier? Il ne s'agit ni d'une enquête poli-cière ni d'une enquête politique. Elle n'a pas pour objet de faire le procès du syndicalisme, pas plus celui du patronat ou des institutions politiques.



de pratiquer à une opération sa-Nous sommes a la recherche de solutions pratiques et concrètes pour l'avenir.

Nous avons confiance que la population sera également capable de faire les nuances qui Nous demandons au public de situer notre enquête dans le cadre du mandat qui nous est confié. Nous étudions le secteur de la construction et ce secteur seulement. Il faut craindre une généralisation hâtive et s'abstenir de porter un jugement global qui ne correspondrait pas à la réalité.

Des esprits superficiels ou partiaux seront peut-être portés penser que nous nous livrons une opération anti-syndicale ou anti-patronale. Telle n'est pas notre intention. Bien au contraire, un syndicalisme sain est. selon nous, indispensable. Il a aidé et aide toujours à la promotion des travailleurs. Tout comme un patronat responsáble et conscient de ses obligations vis-à-vis la collectivité favorise

les bonnes relations de travail. Par ailleurs, si certains secteurs syndicaux ou patronaux peuvent paraître gangrenés, il est de notre devoir, par les recommandations que nous pourrons faire au gouvernement, de suggérer à ce dernier des mesucorrectives susceptibles d'assainir les relations de travail dans cette jungle qu'est le secteur de la construction. Dans un pays qui se dit démocratique et civilisé la loi de la jungle n'a

pas sa place. Notre enquête sera publique, sauf si par exception un témoin, pour des raisons supérieures, ne pouvait se faire entendre publiquement. La publicité donnée à ces seances sera d'une grande utilité pour que les parties impliquées, sentent les pressions populaires, pressions qui forceront ces parties à avoir suffiriger leur orientation, s'il y a lieu, et s'amender si elles

Nous n'avons pas l'intention croient que l'un ou l'autre de leurs membres a erré, et ce, même en cours d'enquête. Nous pensons que l'auto-critique et 'auto-discipline valent encore mieux que rigueur ou législation coercitive

Au surplus, nous avons grande confiance dans la participation des intéresses et dans leur bonne foi car nous avons entendu de certains de ces intéressés, autant du monde syndical que patronal, "qu'il fallait nettoyer ce qui est nécessaire d'être nettoyé'

Notre but, en définitive, est de rendre service au véritable syndicalisme, d'une part, et aux droits du patronat, d'autre part.

Les dirigeants syndicaux et patronaux et le gouvernement sont maintenant acculés à l'obligation impérieuse de faire le point et de penser à des réformes. Nous aiderons les parties impliquées à s'examiner et, au besoin, à se réorienter.

Depuis des mois, nous avons rencontré des centaines de travailleurs; gens simples, obscurs, sans grade, qui, souvent brimés dans leur liberté individuelle, ont semblé se tourner vers la Commission pour les aider. C'est principalement à eux que nous pensons, aujourd'hui, eux et au respect de leur liberté en matière de liberté syndicale, car au-delà des structures des systèmes et des intérêts, il y aura toujours l'homme.

la parole du jour

'O mort, comme ton évocation est amère pour l'homme qui vit tranquille au milieu de ses biens, pour l'homme sans souci à qui tout réussit et pouvant encore goûter le

'Le coeur seul connaît son propre chagrin et nul étranger ne pourra jamais partager sa joie'' Proverbes 14,10.

Jaguar 1974

Livraison immédiate.



COITEUX AUTOS LTEE 5180. AVENUE PAPINEAU MONTREAL, QUEBEC H2H 1W2 TEL 526.9137

le juge ROBERT CLICHE

■ La Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction a inauguré hier à Québec la phase publique de ses travaux. Le président de la Commission, le juge Robert Cliche, a fait à cette occasion une déclaration résumant le travail accompli depuis quatre mois par l'organisme d'enquête et décrivant l'esprit dans lequel les commissaires entendent s'acquitter de leur mandat. Voici le texte de l'allocution du juge Cliche, laquelle porte aussi la signature des deux autres commissaires.



Pour thérapie efficace et intensive

"Primal Scream" La société de psychanalyse et de thérapie "Primal Scream" de Montréal

516 est, rue Sherbrooke Tél.: 844-8651

À la VEILLE de paraître . . .

LES GRANDS ARRÊTS DE LA **JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE AU CANADA**

Présenté et annoté par Herbert Marx

EN FRANÇAIS pour la première fois, la jurisprudence constitutionnelle du Comité judiciaire du Conseil privé et de la Cour supréme du Canada.

763 pages \$24.00



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C'EST MIEUX!

que jamais auparavant.

Vous pouvez dès maintenant profiter des perfectionnements et des améliorations apportés à tous les aspects de nos cours.

Rendez vous service, inscrivez vous tout de suite...

Si vous ne pouvez pas commencer tout de suite demandez le programme de nos cours d'été, appelez! ÉCOLES BERLITZ — LANGUES VIVANTES 2055 peel montréal tél 288 3111 50 place crémazie montréal tél 387 2566 PERMIS No 749585 MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC

Tous les soins médico esthétiques européens à E l'Estérel

L'Estérel, un hôtel de villégiature déjà célèbre

pour sa cuisine, son hospitalité et son site enchanteur, s'est maintenant doté d'une station médico-esthétique des plus modernes. • Examen médical et établissement de régimes individuels sous la direction du Dr Guy Colpron, assisté de spécialistes médicaux et paramédicaux. • Equipement moderne, comprenant parafongo et traitements par ultrasons, pour réduire le poids, détendre les muscles, calmer la fatigue nerveuse et soulager les problèmes de respiration et de circulation. • Ambiance calme et luxueuse au coeur des Laurentides. à une heure de route, au nord de Montréal. • Régimes alimentaires prescrits individuellement: vous pouvez maigrir tout en savourant une cuisine de choix Vous pouvez profiter de l'expérience des spécialistes et des nombreuses facilités de L'Estèrel. Pour de plus amples renseignements, appelez à 866-3594, aujourd'hui

Ou écrivez à l'hôtel L'Estérel, C.P. 38. Ville de L'Estérel, Qué.

L'ESTÉREL, STATION MÉDICO-ESTHÉTIQUE

suites de la première page

SDBJ-FTQ

délégués de chantier qui sont payés 105 heures par semaine, soit l'équivalent d'environ \$1,000, alors qu'ils n'en travail-lent pas cinq. La SEBJ a expliqué que les entrepreneurs de son projet "achètent" ainsi la paix sur leurs chantiers et l'amélioration de leur production.

Le délégué de chantier doit en principe veiller à l'application du décret provincial de la construction et des normes de sécurité. Ces pouvoirs donnent à ce représentant syndical non élu mais nommé par son état-major syndical, le droit de négocier directement toutes les questions litigieuses avec l'employeur. Ce dernier, pour éviter des ralentissements de travail ou des dommages à ses biens, n'hésitera pas le cas échéant à payer à son délégué des voyages à Montréal, à Matagami ou ailleurs pour s'attirer ses bonnes grâces.

Certains délégués ont même obtenu des camionnettes pour leurs déplacements, un privilège envié même par les cadres de la SEBJ. Les mêmes représentants syndicaux peuvent à l'occasion profiter de repas chauds le midi contrairement aux autres travailleurs, au détriment du "moral" des autres syndiqués, a commenté la

"Depuis janvier 1974, ajoute le mé-moire, les délégués de chantiers de LG-2 et LG-3, poussés par leurs représentants syndicaux, sont devenus beaucoup plus agressifs. Ils donnent des ordres directement aux salariés et menacent ceux qui, à leur avis, travaillent trop vite de leur 'casser les jambes' s'ils ne réduisent pas leur production'

'Des contremaîtres et des surintendants sont menacés de quitter le chantier dans des "boites de bois" s'ils ne se plient pas à leurs exigences. Un délégué va même jusqu'à attaquer physiquement un salarié qui refuse de lui obéir', ajoute le rapport qui fait état par ailleurs de l'enlèvement et de la séquestration d'un ingénieur de la compagnie Simard-Beaudry, M. Bernard Denis.

Dans ce dernier cas, les employés voulaient obtenir le paiement de certains montants rétroactifs. La SEBJ qui a relaté comme un exemple classique des méthodes, de ce type, attribue d'une part le malaise aux pouvoirs mal définis de ce personnage-clé, au caractère non électif de son poste et à la "lenteur" de la procédure de griefs définie par le Code québécois du travail.

Le juge Cliche a d'ailleurs fait remarquer à ce sujet qu'il conviendrait peut-être à la commission d'instituer le poste d'arbitre permanent de griefs sur les chantiers éloignés en s'inspirant de l'exemple des tribunaux d'équité. Une procédure aussi "expéditive" aurait l'avantage notamment de rendre des décisions avant que les employeurs ne disparaissent ou changent de statut.

Le mémoire de la SEBJ et de la SDBJ Construction a forcé les employeurs à recourir aux centres de placement syndicaux pour acquérir un quasi monopole avec le droit de représentation exclusif de 75 pour cent des employés du projet.

Ce furent d'abord les pressions des "unions américaines" affiliées à la FTQ sur les chantiers des entrepreneurs situés dans d'autres provinces. Le mot d'ordre qu'on leur aurait fait parvenir du Québec consistait à priver les employeurs du Québec de main-d'oeuvre tant qu'ils ne se décideraient pas à recourir aux centres de placement syndicaux.

Ensuite ce furent les pressions exercées contre le directeur du Centre de maind'oeuvre du Québec, qui a dû revenir à Montréal sous la menace parce que son organisation faisait concurrence aux centres syndicaux. Entre-temps, plusieurs membres de la CSN étaient chassés du chantier de la baie James et on aurait même vu des syndiqués ou des délégués de la FTQ armés, soi-disant pour parer à des attaques de la CSN.

Le mémoire présenté par les deux sociétés gouvernementales se plaint amèrement du peu de collaboration du minis-tère du Travail qui a même expulsé le représentant de la SEBJ, installé dans ses bureaux de Montréal en vertu d'une entente. Cette décision n'a pas été justifiée par la suite par le ministre ou son repré-

La SEBJ n'a pas eu plus de succès auprès du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui doit décider du sort d'un projet de loi présenté par les deux socié-tés en vue de permettre le regroupement dans une même unité syndicale de tous les travailleurs de ces chantiers, qui n'oeuvrent pas dans la construction. La SEBJ a d'ailleurs fait une recommandation en ce sens à la commission pour éviter, dit-elle, que de petits groupes de travailleurs ne paralysent l'ensemble d'un chantier de par leur position stra-

tégique. Au chapitre des recommandations, les deux sociétés n'hésitent pas d'autre part à recommander la liberté syndicale dans le cas des travailleurs de la construction. Elles préconisent même le droit à la nonsyndicalisation, quitte à instaurer l'équivalent de la formule Rand en guise de compromis.

Les deux sociétés réclament par ailleurs une législation du travail mieux adaptée à leurs besoins particuliers, la redéfinition du rôle de délégué de chantier ainsi qu'une purge du personnel de la Commission de l'industrie de la construction dont plusieurs inspecteurs agiraient comme des délégués de chantier de la FTQ, au détriment des droits des

employeurs.

Appelé à commenter le début des travaux de la CEELS, le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), M. André Desjardins, a accusé la SEBJ d'avoir elle-même offert le monopole syndical à la FTQ-Construction en échange d'un contrat de

travail de dix ans pour ses membres. M. Desjardins a précisé hors des audiences que les "discussions" avaient commence en janvier 1973 à l'hôtel Berkeley, à Montréal, pour se terminer en août de la même année à la Malbaie. M. Desjardins a nié que ces "discussions" aient eu simplement pour objet de voir comment les lois actuelles qui interdisent monopole syndical, pourraient être modifiées. Il a affirmé avoir en main trois projets de conditions de travail déposés par la SEBJ.

Plus tôt, devant la CEELS, le vice-président de la SEBJ, M. Pierre MacDonald, avait écarté l'idée que les représentants de la SEBJ aient pu tenter en négociant avec la FTQ de contourner la loi, ainsi que le leur suggérait le juge Cli-

M. Desjardins a par ailleurs mis en doute "l'impartialité" du commissaire Brian Mulroney, qui, a-t-il dit, suggère des accusations aux représentants patronaux. Me Mulroney est un avocat bien connu dans les milieux patronaux. M.

la météo

La crète de haute pression au-dessus de Québec hier a donné presque partout un temps généralement ensoleille avec des températures un peu fraîches. La nuit devait être plutôt claire le long du fleuve et un risque de gel existait dans les basses terres. Une faible dépression devait transceres. dépression devait traverser le nord du Québec venant de l'ouest et causera quelq averses éparses. Une dépression suivant presque le même chemin amènera des nuages jusqu'au sud de la province et même quelques averses. Ce sera venteux par moments. Un dégagement suivra ce système.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau: le ciel se dégagera partiellement. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi. nébulosité croissante suivie

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Quebec Trois-Rivières, des Laurentides, des Cantons de l'Est: plutôt nuageux avec quel-ques averses éparses et venteux par moments. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé. Maximum 55 à 60.

Régions de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux avec des averses éparses. Venteux par moments. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi, généralement enso-

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de sapé, de Sept-Iles: nébulosité croissante suivie d'averses dans l'après-midi. Venteux Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: dégagement partiel.

Desjardins n'a pas observé toutefois une attitude du même genre — dans le sens des intérêts syndicaux — chez le commissaire Guy Chevrette, l'ancien viceprésident de la CEQ, comme l'ont remarqué certains représentants patronaux.

LES OTAGES

lieu tenu secret, mais qui est certaine-ment un hôpital de la ville. La libération de ces deux otages, la fourniture de quelques sandwiches au fromage au commando japonais, peu de temps après, ont été les deux faits marquants de la matinée pour ceux qui ne cessent, depuis vendredi, de fixer les murs blancs de l'ambassade de France.

Ces événements avaient mis en confiance et redonné de l'espoir à ceux qui doutaient. C'était, pensaient-ils, un premier pas, une première marche vers le

Puis, le reste de la journée devait voir les abords de l'immeuble diplomatique français retrouver l'ambiance que ces journée d'attente lui avaient donnée: les journalistes nichés un peu partout, les soldats dans leur campement (car ils ont maintenant monté des tentes de toile sous les marronniers de la place voisine de l'ambassade des Etats-Unis), les relèves de policiers.

Pourtant, vers 16h20 (locales), nouvelle agitation, nouvelle précipitation de journalistes, photographes et cameramen aux barrières métalliques et aux fenêtres de l'immeuble de la télévision néerlandaise où ils se sont installés: un homme en civil longeant les murs a porté un paquet au pied de l'ambassade de France

D'une fenêtre du quatrieme étage, un homme brun a attiré ce paquet rapidement à lui au moyen d'une corde. Selon un policier néerlandais, ce paquet, assez volumineux, aurait renfermé de la nourriture pour l'un des otages, diabétique. On avait cru un moment que les autorités françaises avaient remis aux terroristes japonais les documents saisis sur Yutaka Furuya lors de son arrestation en juillet à Paris. Ces documents, codés et concernant l'Armée rouge révolutionnaire, auraient pu se trouver dans une enveloppe qui a été glissée dans un des cartons de

Après ces quelques minutes, une cer-taine agitation avait régné aux alentours de l'ambassade française. Un porteparole de la police néerlandaise était venu demander que cessent les allées et venues des journalistes dans l'immeuble de la télévision où ils se sont réfugiés.

Cela, et d'autres "petites observations", avaient fait courir le bruit que 'quelque chose d'important" pourrait se passer prochainement. Chacun reprenait l'attente, une attente que l'ambassadeur de France, M. Jacques Senard, et ses huit compagnons de captivité subissent maintenant depuis quatre jours face au com-

C'est le premier ministre néerlandais, M. Joop Den Uyl, qui a déclaré hier soir que "certains points des pourparlers" avec le commando japonais "présentaient des difficultés qui rendaient encore impossible un échange" entre le Japonais Furuya et les neuf otages.

Au cours d'une brève, allocution à la télévision, le chef du gouvernement hollandais a estimé que les négociations "offraient des possibilités", mais il a tenu à mettre le peuple néerlandais en garde 'contre un trop grand optimisme'
Par ailleurs, le premier ministre

premier ministre landais a affirmé que la libération des deux jeunes filles détenues à l'ambassade de France de La Waye avait été obtenue après l'arrivée à Schipol du Boeing d'Air France. Toutefois le ministre néerlandais de l'Intérieur, M. Gaay-Fortman, déclaré que l'équipage du Boeing destiné éventuellement à emmener les membres du commando japonais, n'avait pas encore été "complètement consti-Comme on lui demandait s'il était optimiste, le ministre a répondu que la situation "était trop grave pour exprimer un quelconque sentiment.

M. Joop Den Uyl a par ailleurs, précisé que, compte tenu du fait que les terroristes possedent un poste de radio, toute communication ou information leur parvenait, et que c'était "la raison pour laquelle le gouvernement néerlandais avait jusqu'à maintenant observé le silence'

Le développement de la situation a empeché M. Max Van Der Stoel, ministre néerlandais des Affaires étrangères, d'assister à Paris à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Neuf.

Enfin, les autorités néerlandaises se re-

Les tracteurs-sans-terre bloquent les routes à Mirabel

par Jean-V. Dufresne

Si les tracteurs de Sainte-Scholastique ne servent plus à labourer les terres ex-propriées du gouvernement fédéral, ils devaient être utilisées tôt ce matin pour bloquer les routes conduisant au complexe aéroportuaire et marquer ainsi le sixième anniversaire du Grand Dérangement de l'ère supersonique.

Quelques heures plus tard, également, les expropriés se dirigeaient sur le bureau d'aménagement de Mirabel pour offrir à ses occupants-fonctionnaires des "échantillons de ce que le gouvernement refuse de nous payer'', une formule qui évoque sans doute quelques charettes de fumier, des cailloux et quelques épis qui sèchent dans les prés depuis six ans déjà que le Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC) poursuit sa campagne pour obtenir gain de cause. Néanmoins, hier soir, dans l'église du

village, le procureur des quelque 300 expropriés dont les dossiers n'ont pas encore été fermés, Me Pierre-Luc Blain, affirmait avoir "bon espoir" d'obtenir quelques nouvelles concessions des impénitents expropriateurs du ministère des Travaux publics.

Signalons qu'à l'encontre de ceux qu on déjà accepté dans le passé les offres du gouvernement, les 300 propriétaires en instance ont obtenu certains avantages additionnels mais le CIAC entend en faire aussi bénéficier ceux qui avant eux eurent le malheur d'accepter les conditions fédé-

rales de gré à gré.
Pour ceux-là aussi le CIAC mène toujours le combat en réclamant une forme d'endexation pour la valeur accrue des terres depuis que celles-ci furent expropriées. On réclame pour les locataires egalement, et non seulement pour les propriétaires, la prime de dérangement et de relocalisation de \$3,000 consentie en désespoir de cause par le ministère des Travaux publics, qui escomptait que cette concession ferait taire des protestations, aussi tumultueuses que le tonnerre des superjets qui survoleront bientôt les prés bucoliques d'une région maintenant à peu près désertée.

Saint-Scholastique est un petit village situé dans la zone opérationnelle de l'aéroport Mirabel, au coeur d'un territoire exproprié qui recouvre une superficie de 90,000 acres, victimes de l'agression sonore à venir, mais dont 17,000 acres seulement sont requis pour l'implantation des installations et des pistes. Amorcée en 1969 sous l'empire de l'an-

cienne loi qui régit les expropriations, l'acquisition de ces sols, certains très riches, fit l'objet d'innombrabes réclamations, car entre-temps les expropriés de Pickering, dans l'Ontario, là où le ministère des Transports aménage également un aéroport géant, se voyaient accorder, sous l'empire d'une nouvelle loi, des compensations considérablement plus élevées, dans certains cas jusqu'à 400%

Le Centre d'information et d'animation communautaire fut alors créé pour porter le cahier des doléances aux autorités fédérales. Des affrontements épiques eurent lieu entre les cultivateurs, les fonctionnaires et les ministres, notamment, MM. Jean-Eudes Dubé, des Travaux publics et Jean Marchand, des Transports.

Une commission de conciliation, indépendante, fut également créée, sans pouvoirs exécutoires cependant, qui devait dénoncer les méthodes d'évaluation du gouvernement, soulignant que l'expro-priation aurait dû tenir compte non seulement de la seule valeur marchande immobilière, mais aussi de la valeur de production des terres, soit leur prix de remplacement pour des sols de qualité sem-

M. Dubé, enfin, reconnut qu'on apporterait une attention particulière aux dossiers non fermés mais que les autres, c'est-à-dire la majorité, ne seraient pas rouverts. Certaines primes additionnelles furent cependant ajoutées, mais il ne saurait être question pour le ministère de réviser ni les méthodes d'évaluation des terres ni le prix que leurs propriétaires reçurent pour elles en acceptant l'expropriation au lieu de s'en remettre à un jugement de la cour.

fusent à toute déclaration à propos de rumeurs selon lesquelles le gouvernement néerlandais aurait été informé, il y a quelque temps, par le Japon, de la présence d'extrémistes japonais sur le territoire des Pays-Bas. Selon ces rumeurs, une quarantaine de commandos auraient profité d'un "relâchement" des mesures de sécurité pour entrer dans le pays.

L'AFFAIRE SAMSON

mille Gervais, un ancien propriétaire d'une agence de collection, et Leo Robidoux, le chauffeur particulier du millionnaire de la viande, William Obront.

A l'occasion de l'enquête du commissaire des incendies, le nom d'un autre récidiviste, Gaby Ferland, devait faire surface. Impliqué dans de nombreux incidents violents il y a quelques années, Ferland aurait rencontré à une occasion au moins l'agent Samson. Selon Camille Gervais qui est le gérant du Gaboo Lodge, un club privé de chasse et pêche appartenant à Ferland, la rencontre avec ce dernier est sans doute le fait du hasard.

Rappelons également qu'une perquisition dans un coffret de sûreté appartenant à M. Samson a permis à la police de découvrir deux revolvers non enregistrés dont un avait même été volé il y a quel-

Actuellement, tous ces faits et bien d'autres sont passés au peigne fin par les policiers de la CUM qui ont été chargés de l'enquête.

LES PLAINTES

C'est par un tonnerre d'applaudisse ments que ce jugement de 18 pages a été accueilli par les quelque 300 grévistes réu-nis dans la grande salle d'audience du palais de justice après que le juge Deschênes eut réclamé un ajournement d'une heure pour réfléchir à sa décision.

Précédemment il avait posé au procureur de la CTCUM, Me Gaston Pouliot, deux questions préliminaires qu'il a dit avoir formulées après avoir étudié le dossier la semaine dernière. Il a demandé aux procureurs: 1) les requêtes ont-elles été logées devant le tribunal compétent? 2) les requêtes sont-elles socialement opportunes?

Il a répondu non aux deux questions comme lui suggérait de le faire Me Clément Richard pour le Syndicat du transport de Montréal.

Le premier argument selon lequel le défi à l'injonction dans les circonstances constitue un outrage de nature criminelle repose sur le fait qu'il s'agit d'un conflit public, causant des dommages au public en général et qui implique la collectivité. Le juge Deschènes a cité divers cas de

jurisprudence pour en venir à la conclusion que le défi à l'injonction dans le condes transports publics, qu'on avait fort bien pu traiter précèdemment comme une matière civile, a évolué de telle sorte qu'il constitue maintenant un outrage relevant du code pénal. On sait que le juge James Hugessen a, le 27 août dernier, imposé des amendes en vertu du code deprocédures civiles aux grévistes de la CTCUM.

Selon le juge Deschènes, étant donné les nouveaux défis — les nouvelles accusations, la grève qui se continue tou-jours, — ces désobéissances ont basculé dans le domaine du droit pénal qui relève du Parlement d'Ottawa et doit être examiné par les juges de la cour du Banc de

En vertu du code pénal l'outrage au tri-bunal peut amener des sentences de prison excédant le maximum d'un an prevu au code de procédure civile.

Mais pour le juge Deschênes, même si l'on procède devant les tribunaux de compétence criminelle, cela ne réglera pas le problème de fond. Et c'est là que le juge en chef, dépassant le cadre juridique se prononce sur les conséquences des conflits sociaux nouveaux inspirés selon lui par le rejet de l'autorité et la politisation des masses

Dans cet important volet de son jugement, M. Deschênes dit essentiellement que la Cour supérieure n'entend pas faire les frais de ces problèmes sociaux nou-veaux qui se traduisent par la désobéissance civile en se servant de la seule arme que lui donne le code, soit l'outrage au tribunal et il ajoute que de toute ma-nière, c'est au pouvoir public à trouver les remèdes et non aux tribunaux. Pour ce qui est des conflits entre indivi-

dus le juge Deschênes croit que la procédure d'injonction constitue un bon remède au civil même s'il faut déplorer la croissance affolante du nombre de ces procédures devant nos tribunaux surtout parce que la loi veut donner un caractère

exceptionnel à la procédure d'injonction.

Dans le domaine des revendications collectives et publiques le juge Deschênes pense au contraire que la procédure en injonction est désuète étant donné l'esprit frondeur engendré par la politisation des masses. Il fait remarquer que la désobéissance massive est aujourd'hui acceptée et assumée et qu'il risque d'ébranler le mécanisme judiciaire dont l'aboutissement serait d'emprisonner tout le monde sans apporter le remède souhaité.

Le juge Deschênes a donc souhaité que les pouvoirs publics se servent de leur imagination pour trouver des solutions au lieu de se servir des tribunaux supérieurs comme arbitres des conflits de travail et des troubles sociaux.

"Ce n'est pas, dit-il, par de semblables recours massifs à l'outrage au tribunal que l'on rapprochera les parties et que l'on ramènera dans les esprits un senti-ment de soumission à la loi et de respect pour les décisions judiciaires. Il a prolongé cependant l'injonction

provisoire ordonnant le retour au travail des employés de la CTCUM au 26 septem-bre alors que la requête devrait être plaidée au mérite.

GERALD FORD

laire, il y a un an. Le chef de l'exécutif, interrogé sur les révélations concernant le rôle de la CIA dans les affaires intérieures chiliennes a assuré que le gouvernement Allende cherchait à détruire la presse et les partis d'opposition.

L'aide apportée par les Etats-Unis à ces partis et journaux d'opposition corres-pondait à l'intérêt du peuple chilien ainsi qu'à celui de l'Amérique, a souligné M.

Le président Ford a affirmé d'autre part qu'il n'a conclu aucun accord secret avec M. Nixon avant de l'amnistier et qu'en dépit de la réaction hostile d'une partie de l'opinion publique, il est convaincu que sa décision est dans l'intérêt de tous les Américains.

Enfin, le président Ford a affirmé énergiquement que les Etats-Unis ne vont pas vers une crise et que le gouvernement prendra les décisions nécessaires pour améliorer l'économie américaine.

Cette conférence de presse intervient au moment où le président Ford s'efforce de remonter le moral des dirigeants du Parti républicain à l'approche des élections législatives du mois de novembre.

LE CHAOS

pour les grévistes de cesser leur piquetage, à moins que la rencontre de ce soir, au ministère du Travail, ne donne des résultats. Au sujet de cette rencontre, M. Pepin

n'a pas laissé percevoir si cet ultime effort pouvait donner des résultats positifs. Il a toutefois indiqué que les discussions ont lieu non pas avec la CTCUM, mais avec le gouvernement M. Pepin a également laissé entendre

que la reprise des discussions était prévisible, malgré le jugement Deschênes qui a été rendu ce matin sur la question des poursuites entreprises par la CTCUM contre des grévistes accusés d'outrage au tribunal. Selon M. Pepin, le jugement Deschênes ne nuit pas cependant. A propos de ce jugement, il a d'ailleurs déclaré qu'il s'agissait d'un jugement historique, et à propos du juge Deschênes "qu'il faudra en inventer d'autres" comme lui.

Si les présents pourparlers donnent des résultats, il faut prévoir que la convoca-tion de l'Assemblée nationale deviendra inutile. Cette convocation avait été annoncée par le bureau du premier ministre ainsi que par le ministre du Travail.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, M. Cournoyer a expliqué qu'il n'avait eu d'autres recours devant la rupture des négociations. A ce sujet, le ministre avait quand même laissé la porte ouverte à un règlement négocié du conflit, disant clairement qu'une loi spéciale serait proposée pour restaurer le transport en commun à Montréal, "si les circonstances demeurent ce qu'elles sont" Il avait précisé sa pensée en ajoutant qu'il espérait que les parties "vont comprendre qu'il y a des formules meilleures qu'une loi spéciale'

Rappelons qu'au cours de la fin de se-maine, la CTCUM a fait une offre aux grévistes, mais bien indirectement puisque c'était par le biais des caissiers, au sujet de l'indexation des salaires. Ce point constitue le principal point du litige, et la CTCUM refuse toujours d'en discuter directement avec les grévistes.

Cette offre avait été jugée insatisfaisante. Et au cours de la nuit de dimanche à lundi, il y a eu des nouvelles discussions par personne interposée, c'est-à-dire entre le ministre du Travail et le président de la CSN. Au cours de la nuit, il semble qu'il y ait eu consultation des intéressés sur une formule de règlement mise au point par MM. Pepin et Cournoyer.

Cette formule, précise M. Cournoyer (et M. Pepin dira l'inverse), a été refusée par le Syndicat du transport de Montréal. Selon lui, il ne pouvait être alors en mesure de la proposer à la CTCUM.

Chacune des deux parties a été d'une discretion presque exemplaire au sujet de cette formule. Il semble cependant que M. Cournoyer ait proposé un montant forfaitaire aux employés de la CTCUM, montant devant tenir lieu d'indexation des salaires. Du côté syndical on s'est dit prêt à accepter cette formule si on l'associait à la formule proposée plus tôt, au cours du week-end par la CTCUM. Le montant forfaitaire serait alors devenu une avance sur des augmentations éventuelles versées par la CTCUM en fonction de la hausse du coût de la vie. Cette contre-proposition se serait révélée inac-

Quant à la loi spéciale, si jamais on doit avoir recours, on ne sait pas exactement la forme qu'elle prendra. Selon M. Cournoyer, les légistes du gouvernement doivent soumettre trois projets de loi au conn est cependant assure que cette éventuelle loi s'inspirera fortement de la loi qui, en 1969, avait force les policiers de Montréal à mettre fin à un arret de travail illégal.

Au niveau des sanctions, M. Cournoyer a dit envisager une décertification possible du syndicat. Pour ce qui est de l'indexation des salaires, il est hésitant à s'aventurer avec des compensations monétaires inscrites dans la loi

Par ailleurs, M. Cournoyer a déclaré qu'il s'attendait à voir la loi spéciale respectée si elle était adoptée, même, a-t-il dit, si les grévistes n'ont pas respecté les lois ordinaires. Selon lui, la grève actuellement ne se fait plus contre la CTCUM mais contre la population, qui, dit-il, a fait preuve d'une patience inouie jusqu'à maintenant. M. Cournoyer pense que les grévistes perdent actuellement la sympathie du public et qu'ils forcent le gouvernement à recourir à une loi spéciale.

DÉCÈS Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BABIN Vincent à Montréal, le 15 septembre 1974 à l'âge de 55 ans, est décède, M. Vincent Babin, époux de Maria Richard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 septembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No. 4737 rue Delorimier, pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre in-

COTE Julien, S.J. A l'Hôtel-Dieu de Montréal le 14 septembre 1974 à l'âge de 48 ans, est décédé, M. Julien Côté, S.J. Né à Montréal, il a fait ses études à St-Ignace de Rosemont, il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1946 et fut ordonné prêtre en 1959. Vicaire à la paroisse de l'Immaculée-Conception il s'occupait depuis de nombreuses années des scouts et louveteaux de la paroisse. Outre sa mère Mme Berthe Côté, il laisse dans le deuil ses frères: Léo, Donald, Gaston, Marcel, ses soeurs: Noella, Mme Jacques Duperron (Jeanne) Mme Maurice Brodeur (Yolande) Madeleine, Mme Claude Garceau (Germaine) neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 septembre. Le convoi funebre partira du Salon Jean-Paul Marchand No. 4228 rue Papineau à 1 heures 45, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célèbre à 2:00 heures, et de la au cimetière de la Com-munauté à St-Jérôme lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BERNARD VALIQUETTE. A Montréal, le 14 sept. 1974 à l'âge de 61 ans, est décédé, M. Bernard Valiquette; il laisse dans le deuil ses enfants Hubert, Isabelle, epouse de Claude Rolland. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 courant, à l'église crématoire du cimetière Mont-Royal où le service sera cé-lebre à 2:00 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à l'institut de cardiologie de Montréal 5,000 est Bélanger seraient appréciés.

Une "amnistie conditionnelle" aux déserteurs et aux insoumis

La proclamation du président Ford est

accompagnée d'un document indiquant

aux intéressés éventuels la manière de

s'en servir avec les différentes autorités

américaines auxquelles se présenter et

Le service civil dans lequel devraient

servir les individus bénéficiant de l'amnistie serait semblable à celui que font déjà plus de 13,000 objecteurs de cons-

cience employés à des tâches subalternes

dans des hôpitaux, maisons de retraités et

autres établissements d'assistance publi-

sera composé de neuf personnalités ap

Le conseil présidentiel de l'amnistie

leurs numéros de téléphone

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Gerald Ford a signé hier une proclamation accordant une amnistie conditionnelle aux déserteurs et insoumis de la guerre du Vietnam.

Un conseil présidentiel de l'amnistie, composé de neuf membres, sera chargé d'examiner, cas par cas, la situation des déserteurs et insoumis qui en auront fait la demande avant le 31 janvier 1975 en se présentant aux autorités judiciaires.

Le décret créant ce comité indique qu'"en l'absence de circonstances aggravantes," il devrait recommander la clé-

Mais cette clémence serait conditionnée par une période de service dans un corps civil, pour une durée n'excédant pas 2 ans, fixée par les autorités américai-

Le président Ford demande également que le conseil commence par examiner le cas des intéressés qui sont déjà en prison et que ceux-ci soient libérés aussitot que possible en attendant la décision du con-

Seuls bénéficieront de cette amnistie les actes de désertion ou d'insoumission commis entre la résolution du Golfe du Tonkin, le 4 août 1964, et la fin du retrait des forces américaines au Vietnam, le 28

Un document publié par la Maison-Blanche indique que 15,500 insoumis et environ 12,500 déserteurs, dont 1,500 au Canada, pourraient être couverts par ce programme d'amnistie conditionnelle.

Les étrangers qui ont quitté les Etats-

Unis pour échapper au service militaire ne pourront pas en bénéficier.

partenant à différentes opinions politiques et confessions religieuses Toutefois, M. Desmond Carragher, porte-parole des déserteurs américains en uède, a vivement protesté hier contre la décision d'amnistie conditionnelle, comme d'ailleurs la plupart des intéres-

"La décision du président Ford n'est pas une amnistie mais uniquement un al-légement des peines", a déclaré M. Desmond Carragher. Il a précisé que ceux qui retourneraient aux Etats-Unis seraient obligés de se reconnaître coupables de délit "et de légitimer la guerre du Vietnam qui se poursuit encore et s'intensifie". Cette décision, a conclu M. Carragher, "est une revanche politique, sociale et culturelle des responsables de la guerre du Vietnam"

Au demeurant, l'annonce de l'octroi d'une amnistie conditionnelle aux déserteurs et insoumis a été accueillie par des réactions mitigées aux Etats-Unis même.

Au Congrès, les premières prises de position ont été en général favorables à la décision du président Ford et les rares opposants à cette mesure se sont conten-

tés d'exprimer un désaccord de principe. Le speaker de la chambre, Carl Albert (démocrate/Oklahoma) a approuvé cette mesure de clémence comme le leader de la majorité démocrate au Sénat, Mike Mansfield (démocrate/Montana).

Les représentants démocrates Edward Koch et Parren Mitchell, à l'origine d'un projet de loi d'amnistie, ont rendu hommage au président Ford pour sa décision. On rappelle que des quinze milles insoumis concernés par la mesure d'amnis-

tie conditionnelle, 8.700 ont été déjà inculpés, 4350 étaient en passe de l'être et une enquête avait été ouverte sur 2250 autres cas Parmi les insoumis inculpés, 4060 ont échappé aux recherches des autorités mi-

environ vivraient actuellement au Ca-130 insoumis sont d'autre part emprisonnés après avoir été condamnés pour ne pas avoir répondu à leurs obligations

litaires et de la police. 3000 d'entre eux

militaires. On indique également qu'environ 500.000 cas d'incidents dus à des désertions ou de simples tentatives ont été recensés dans l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam. 12.500 déserteurs sont toujours recherchés. 660 déserteurs

sont actuellement emprisonnés Selon des chiffres non officiels, il y aurait en fait près de 50.000 déserteurs et insoumis vivant actuellement à l'étranger ou aux Etats-Unis sous de fausses identi-

Québec veut être un bon employeur mais pas nécessairement le meilleur

gouvernement du Québec, dans ses relations avec ses employés et ceux de ses partenaires, a pris comme objectif de ne pas se situer au niveau du meilleur employeur, mais plutôt au niveau d'un bon employeur."

Cet objectif constant de la politique salariale du gouvernement, le ministre de la Fonction publique l'a réitéré hier à la 7e Conférence sur les bénéfices sociaux, à Québec.

M. Oswald Parent, qui entreprendra bientôt une nouvelle ronde de négociations avec les employes du secteur public et parapublic, s'est bien défendu de faire connaître dès maintenant les positions du gouverne-

Mais il a fait deux affirmations lourdes de conséquences, à la veille du dépôt des projets de conventions collectives.

En premier lieu, tout comme en 1966, 1968 et 1972, le gouvernement ne se considère pas comme le meilleur employeur, "mais plutôt comme un em-ployeur de même niveau que la bonne moyenne des employeurs de la province'

Ce principe va à l'encontre de l'une des revendications fondamentales des grandes centrales syndicales, selon qui le gouvernement devrait donner l'exemple et se situer à la fine pointe des employeurs, de telle sorte que les bons effets des conventions consenties aux employés publics se répercutent dans le secteur privé.

Le ministre, qui en sera à sa première expérience dans le secteur, estime par ailleurs que les conventions collectives de travail intervenues en 1973 (au chapitre des bénéfices sociaux)

Un 753ème anniversaire chez les franciscains

Toute la famille franciscaine de l'archidiocèse de Montréal se prépare à fêter, le 4 octobre, le 753ème anniversaire de la fondation de l'Ordre séculier franciscain fondé par François d'Assise en 1221, à la demande d'une multitude de chrétiens qui voulaient vivre leur vie dans la spiritualité du Petit Pauvre d'Assise.

Tous les membres du 3ème Ordre, laïcs et clercs, religeux et religieuses du 2ème et du 1er Ordre sont invités à se rendre à la cathédrale de Montréal où le programme débutera à 19 heu-

Il y aura récitation du chapelet suivie d'une concélébration de l'Eucharistie et d'une allocution de Son Excellence Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. Il y aura ensuite rencontre fraternelle au sous-sol de

Plus de 2 millions d'hommes et de femmes de nationalités différentes font partie de la famille franciscaine dans le

Au Québec, l'Ordre franciscain compte quelque 50,000 membres, dont 4,766 dans l'archidiocèse de Montréal. Ils sont répartis dans 50 Fraternités, dont 32 de langue française et trois de langue anglaise pour l'obédience franciscaine 14 de langue française pour l'obédience capucine et deux de langue anglaise pour l'obédience

L'Ordre séculier de Saint-François est un ordre de vie évangélique dont la règle se résume dans les Béatitudes du Sermon sur la montagne, et il est placé sous l'autorité de la Sacrée Congrégation des reli-

Subventions aux traducteurs

OTTAWA (PC) - Le secrétariat d'Etat a annoncé l'octroi de neuf subventions, d'un montant global de \$30,414, au bénéfice d'associations à but non lucratif, pour les assister à assumer les coûts des services d'interprétation simultanée et de traduction de leurs principaux do-

aux employes de remplir leur tâche avec dignité et (que) les employés peuvent consacrer plus de temps à leur travail, étant donné qu'une bonne part de leurs préoccupations sont éliminées

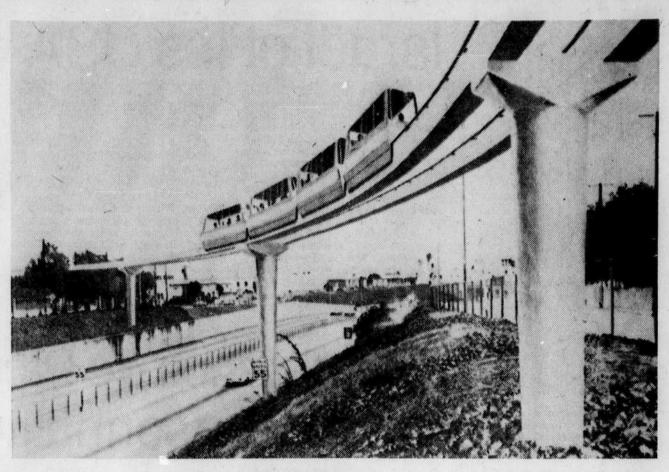
M. Parent n'a fait qu'une au-tre évocation des prochaines négociations: "Nous n'avons pas l'intention, dit-il, de créer pour les employés des besoins artificiels. Nous croyons qu'ils sont en mesure de choisir leurs priorités et qu'il est seulement nécessaire de s'assurer que les montants consentis sont utilisés

pour les fins prévues.' Le ministre n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de créer un système en vertu duquel l'Etat administrerait des régimes de retraite qui permettraient aux travailleurs de changer d'emploi sans perte de

connaître son aversion pour les régimes de revenus garantis, en termes: "Les efforts de tous, dit-il, devraient être consacrés à inciter les individus à travailler avec dignité plutôt que de prévoir des mesures de

qui forcent presque les employés, surtout ceux de faible revenu, à choisir l'oisiveté et l'insouciance, laissant à l'Etat seul la responsabilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Tandis que les Montréalais marchent ou font de l'auto-stop à Toronto on parle de réseau de transports en commun par lévitation magnétique. Hier, la compagnie McDonnell Douglas des Etats-Unis a annoncé qu'elle participerait, avec la Société de développement des transports urbains d'Ontario, à la mise au point de ce système. La semaine dernière, le gouvernement albertain avait annoncé qu'il participerait financièrement à ces travaux. McDonnell Douglas a obtenu en exclusivité pour les Etats-Unis les droits techniques du transport par lévitation magnétique. Dans moins d'un an, des prototypes fonctionneront sur le terrain de la Canadian National Exhibition, à Toronto. Sur photo d'une autoroute ontarienne, un artiste a dessiné ce que pourrait être ce mode de transport.



La FCSCQ donne son aval à un programme fort controversé

par Lise Bissonnette

La très sérieuse Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) vient de donner son approbation, dans un important mémoire, à l'introduction définitive d'un programme de formation personnelle et sociale dans les programmes des cours élémentaire et secondaire.

C'est en 1972, que le ministère de l'Education du Québec autorisait, à titre expérimental, cet enseignement touchant à la formation personnelle, familiale, civique et économique. Au même moment, le ministère des Affaires sociales lancait en milieu scolaire un programme d'information sur la sexualité, le contrôle des naissances et les maladies vénériennes

Ce deuxième volet de l'expérimentation avait soulevé des réactions frôlant parfois la chasse aux sorcières, plusieurs commissions scolaires recevant des protestations ou questions de parents inquiets de la teneur du matériel didactique qui accompagnait ce programme. La FCSCQ décidait alors de tenir une vaste consultation sur l'ensemble de ces programmes, dont elle a fait connaître les résultats en août dernier, dans un mémoire remis au ministre de

Non seulement la Fédération a-t-elle soumis un document de consultation à toutes les commissions scolaires du Québec rimentations faites dans trois commissions, dont la CECM. ainsi que dans quelques institutions secondaires. Cette étude a démontré qu'on avait préféré le plus souvent ne suivre que de très loin le programme mis au point par le ministère, et procéder plutôt à des adaptations lo-

C'est pourquoi la Fédération, si elle approuve l'implantation d'un programme de formation personnelle et sociale dès 1975, souhaite qu'il s'agisse d'un programme-ressources", ne fournissant que des indications de contenus et veillant surtout à proposer des instruments de travail et d'animation, qui pourront par la suite être modelés

par le milieu lui-même L'occasion était belle pour rappeler au ministère les voeux d'autonomie des commissions scolaires qui croient ce programme tout indiqué pour commencer à prendre une autorité véritable sur le contenu même des programmes institutionnels, sur les modalités et le calendrier d'implantation qui les

PSST !!! Peugeot 504 GL Au prix spécial 1974 Radio, anti-rouille 6 roues 6 pneus Michelin (2 pneus neige inclus) Hâtez-vous avant augmentation 25 au gallon jaune Biarritz



De plus, les commissions jugent que la "participation des parents et du milieu est une condition essentielle à l'implantation et à la réalisation" d'un tel programme.

Comme l'expliquait M. Mario Laliberté, de la FCSCQ, la grande latitude réclamée ici pour les instances locales laisse critique, de l'éducation se-"C'est au milieu lui-

même de décider, selon l'analyse de ses besoins, s'il est prêt à passer à un tel enseignement formel. Là où il y a resistance ouvert le problème, toujours des parents, nous ne réclamerons certainement pas la coerci-

On peut donc s'attendre à ce que le ministère évite lui aussi d'instituer un enseignement obligatoire de cette sorte, ce qui pourrait décevoir les didacticiens de la sexologie qui attendent avec patience, depuis au-

débouchés en milieu scolaire. Soulignons que c'est la toute première fois que la FCSCQ se

delà de cinq ans, l'ouverture de tait jusqu'ici intéressée surtout à l'administration scolaire. Expérience probante, selon M. Laliberté, qui s'est faite en liaison penche de façon aussi approfon- étroite avec les comités d'école die sur des problèmes d'ordre et devrait continuer, sur d'aupédagogique, alors qu'elle s'é- tres sujets, avec eux.

Il y a toute une différence entre une montre de \$60 et une autre de \$3,250. C'est pourquoi Mappins offre les deux.

La montre de \$60 est fabriquée en Suisse pour Mappins: mouvement de 17 rubis, boîtier et bracelet d'une élégance sobre. Elle fait partie

d'une série de montres Mappins, valant jusqu'à \$1,000, qui se donnent ou se portent avec une fierté légitime.

La montre de \$3,250 est fabriquée par Vacheron Constantin, de Genève, la plus ancienne firme d'horlogerie au monde.

Mappins s'enorgueillit d'être la seule bijouterie canadienne à offrir cette oeuvre d'art. Il s'agit de la montre la plus mince jamais produite: son mouvement ne mesure que 1.64mm de profondeur. Comme toutes les montres de cette marque, elle est presqu'entièrement fabriquée à la main et l'or 22 carats constitue la majeure partie

du matériel utilisé. Cette recherche de perfection nécessite environ six mois de travail et limite la production de Vacheron Constantin à moins de 10,000 montres par année. D'où son exclusivité et sa grande valeur.

Chez Mappins, nous offrons ces deux montres pour une seule raison. Nous croyons que le choix d'une montre, ou de tout autre de nos articles, doit se faire selon les critères personnels de l'acheteur. Notre rôle est simplement de vous offrir ce qu'il y a de mieux au monde. Quel qu'en soit le prix.



Mapping
Quel que soit votre choix.

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

Schmidt sera le mois prochain à Moscou

BONN (par l'AFP) — Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il se rendrait du 28 au 31 octo-bre en URSS à l'invitation des dirigeants soviétiques.

L'invitation, adressée à M. Willy Brandt lorsqu'il était chancelier, avait été renouvelée au chancelier Helmut Schmidt. La date a été fixée au cours des entretiens entre le chancelier et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, lors de sa visite à Bonn dimanche et hier.

Au demeurant, les ministres des Affaires étrangères de l'Union soviétique et de la République fédérale d'Allemagne ont enregistré avec satisfaction l'évolution favorable des relations entre les deux pays dans le domaine du commerce et de la coopération économique.

MM. Andrei Gromyko et Hans Dietrich-Genscher ont, selon le communiqué publie à l'issue de la visite de M. Gromyko. relevé que le traité germano-soviétique de 1970 "a fait ses preuves", et "réaf-firmé le désir réciproque d'approfondir et d'élargir leurs relations dans différents

Les deux ministres des Affaires étrangères ont également affirmé leur volonté de contribuer au succès des négociations sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que sur la réduction des forces

et des armements en Europe centrale. MM. Genscher et Gromyko ont par ailleurs insisté sur l'importance du voyage officiel du chancelier Schmidt à Moscou prévu pour cet automne

Le communiqué souligne que les ministres ont poursuivi les discussions sur l'application du statut quadripartite à Berlin Ils ont réaffirme "la nécessité de la stricte observation et de la pleine application de l'accord'

On pense à Bonn que les entretiens de M. Gromyko avec M. Genscher et surtout avec le chancelier Schmidt ont permis de rapprocher les points de vue concernant l'inclusion de Berlin-Ouest dans les traités et accord germano-soviétiques.

Le rapprochement concerne également le problème du rapatriement des citoyens soviétiques de souche allemande.

Israël et les USA visent à isoler Damas

(par l'AFP) - Le Yedioth Aharonoth cite sous une grosse manchette les décla-rations d'un "très haut fonctionnaire du département d'Etat" faites à son envoyé special à Washington: "Un des buts essentiels que doit à présent poursuivre la politique américaine et israélienne est d'isoler la Syrie, afin que, si les hostilités reprenaient sur le Golan, elle soit obligée de combattre seule contre Israël", déclare notamment le haut fonctionnaire.

Il laisse entendre qu'il estime "cette éventualité comme probable dans quel-que six mois", et se dit "convaincu qu'une telle confrontation se terminerait par une victoire décisive d'Israël". Mais, note-t-il, "pour isoler la Syrie il faudrait que des progrès substantiels soient réali-

sés, dans la seconde phase des négociations avec l'Egypte, et que quelque chose bouge, ne serait-ce que symboliquement, avec la Jordanie'

Le haut fonctionnaire ajoute, selon Yedioth, que "Washington se sent obligé de donner quelques encouragements aux Palestiniens, afin qu'ils ne misent pas uniquement sur l'Union soviétique'

Pour sa part, M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, dresse dans une interview accordée au quotidien Davar le bilan de sa visite aux Etats-Unis et souligne qu'elle n'a apporté "aucun changement" dans son point de vue sur l'ordre des priorités dans les négociations et qu'elle l'a même "encore renforcé"

Le premier ministre israélien note éga-

lement qu'il ne croit pas que "les Etats-Unis puissent s'opposer à une résolution favorable à l'OLP, qui serait acceptée à une large majorité par l'Assemblée générale de l'ONU". Toutefois, souligne M. Rabin, "aucune résolution des Nations unies sur l'OLP n'est susceptible d'altérer d'un iota la politique israélienne, qui est de s'opposer à la participation de l'OLP à toute négociation en vue de résoudre le conflit israélo-arabe.

M. Rabin met également en garde ceux des Israéliens qui sont partisans d'une at-titude inflexible dans les négociations 'car une telle attitude, dit-il, pourrait réduire la bonne volonté des Américains de nous aider'

Le premier ministre estime qu'il est possible de parvenir par étapes à une paix avec l'Egypte et la Jordanie, mais pas avec la Syrie.

Quant à lui, le ministre de la Défense israélien, M. Shimon Peres, dans une interview accordée au Yedioth Aharonoth à l'occasion du Nouvel An juif, déclare que "les forces de défense d'Israël sont redevenues égales à elles-mêmes par leur esprit, et plus fortes que jamais sur les plans qualitatif et quantitatif. Néan-moins, le rapport des forces entre Israël et les pays voisins demeure de un à trois en faveur des Arabes en ce qui concerne les effectifs et de un à quatre en leur faveur en ce qui concerne l'équipement, donc sensiblement ce qu'il a toujours été.

Parlant du danger d'une reprise des hostilités, M. Peres souligne que "les Syriens et les extrémistes palestiniens s'efforcent de déclencher au plus tôt une telle guerre. Le fait que les Syriens ont reçu des Mig 23 et des missiles Scud a encore renforcé leurs tendances agressi-ves". Mais les Egyptiens ne paraissent pas intéresses à la reprise de la guerre, et le fait est qu'ils reconstruisent les villes du canal et travaillent à la réouverture de la voie d'eau. "Pourtant, si une guerre éclatait et que les Egyptiens y participent, on peut espérer que les Arabes se-raient assez raisonnables alors pour ne pas bombarder les aggomérations israéliennes avec leurs missiles sol-sol à longue portée: ils ne sauraient ignorer qu'ils ont eux aussi des agglomérations vulnéra-

Pendant ce temps, la délégation palestinienne chargée de préparer l'inscription de la question palestinienne à la prochaine assemblée générale de l'ONU a quitté Beyrouth pour New York.

La délégation palestinienne a annulé au dernier moment la conférence de presse qu'elle devait donner hier à midi, et qui ivait été annoncée par l'agence palestinienne d'informations Wafa.

Pour le quotidien Moharrer (proche de la résistance palestinienne), le président Sadate a invité au Caire M. Yasser Arafat, leader de l'OLP, "afin d'examiner la coordination des positions égyptienne et palestinienne avant la réunion de l'assemblée générale de l'ONU"

Selon ce journal, un communiqué égypto-palestinien sera publié au terme de cette visite, dans lequel "l'Egypte pourrait revenir sur le texte du communiqué égypto-jordanien, en raison de la tiédeur qui règne actuellement dans les relations entre Le Caire et Amman'

Le communiqué égypto-jordanien, rappelle-t-on, avait suscité les protestations des Palestiniens car il prévoyait que "l'OLP représente les Palestiniens à l'exception de ceux vivant en Jordanie'

Enfin, Israël a porté plainte aux Nations unies, à la suite de l'intrusion à deux reprises, la semaine dernière, de deux dragueurs de mines soviétiques dans les eaux sous contrôle israélien, dans le golfe de Suez. Toutefois, ces violations ne sont pas considérées par Israël comme aussi graves que les précédentes, qui avaient été marquées d'incidents.

Israël, ajoute-t-on, a également pro-testé auprès de l'ONU au sujet de nouvel-les violations par la Syrie de l'accord de désengagement. Les forces syriennes ont, en effet, introduit vingt chars supplémentaires dans la zone où il est prévu que les armements doivent être limités. Les Syriens, en outre, se sont refusés à ramener en arrière les mortiers lourds qu'ils y ont installés, précise-t-on.

De source militaire israélienne, on souligne que les Egyptiens pour leur part respectent scrupuleusement les clauses du désengagement. On indique de même source qu'au cours d'un exercice de traversée du canal, la semaine dernière, les forces égyptiennes ont veillé à ce que le nombre de chars passant sur la rive orientale n'excède pas celui autorisé par les accords

La clémence de Pinochet ne toucherait pas les personnalités de premier plan

SANTIAGO (par l'AFP) — Les person-nalités de premier plan de l'Unité populaire détenues par la junte, parmi lesquelles l'ex-secrétaire général du PC chilien. M. Luis Corvalan, ne beneficieraient pas des mesures de clémence annoncées le 11 septembre par le général Pinochet, estimait-on dans les milieux diplomatiques de la capitale chilienne. Ces personnalités verraient leur cas examiné individuellement. Les autorités pourraient soit les déférer aux tribunaux civils ou militaires, soit les élargir, comme pour l'ancien ministre de la Défense du président Allende, le socialiste Orlando Letelier, autorisé le 10 septembre à quitter Santiago pour le Venezuela.

Si le chef de l'Etat n'a pas indiqué à quelle date commenceraient les premières libérations, ni le nombre des détenus qui bénéficieraient des mesures de clémence - 4,000 selon le comité national d'aide aux réfugiés - il semble bien en tout cas que la réponse de l'URSS et de Cuba au défi du général Pinochet de libérer un nombre équivalent de prisonniers ne conditionne pas la libération des déte-

C'est ce qu'a assuré à l'AFP Robert Pinet, un avocat français représentant une organisation de juristes chrétiens venu s'informer de la situation au Chili. "J'ai reçu des assurances dans ce sens du général Benavides, ministre de l'Intérieur", a-

Dans les milieux diplomatiques de Santiago, l'impression était que le défi du 11 septembre du général Pinochet à l'URSS et à Cuba devait être interprété comme une manoeuvre destinée à redorer le blason du Chili en opposant la "clémence"

de la junte à la "propagande du communisme internationa

'Nous savons bien que Cuba ou l'URSS ne libéreront pas un seul des milliers de détenus qui végètent dans leurs prisons", écrivait dimanche l'éditorialiste du journal La Tercera, mais il s'agit de rappeler aux hommes d'Etat de certains pays qu'ils ont oublié, frappés qu'ils sont d'une incroyable amnésie, ce qui se passe en URSS et à Cuba''. Enfin, estime-t-on de même source, il est certain que la décision de libérer au cours des prochains mois 4,000 prisonniers n'est pas étrangère à la volonté de la junte de vaincre la résistance des pays qui s'étaient montrés peu enclins jusqu'ici, ou même hostiles, à fournir au Chili l'aide économique qui lui fait cruellement défaut. La réussite ou l'échec de la politique économique de la junte dépend en effet en grande partie des crédits qui pourront être obtenus au cours des prochains mois.

ger est essentielle au développement économique du pays", avait déclaré il y a quelques semaines le ministre de la Coordination économique, M. Raul Saez.

Pour sa part, le cardinal Raul Silva Henriquez, archevêque de Santiago et président de la conférence épiscopale chilienne, a lancé à la jeunesse du pays un appel à la réconciliation nationale pour construire un Chili meilleur, sans haines

Mme Allende accuse Kissinger

LONDRES (AP et AFP) - "Le secrétaire d'État américain Henry Kissinger est le responsable du complot qui a renverse le gouvernement légal du Chili", a déclaré hier la veuve du président Allende au cours d'une conférence de

"Ce ne sont ni la ITT, ni la CIA qui sont les premiers responsables de l'installation de la junte militaire du général Pino-. a-t-elle ajouté

Mme Hortensia Allende, qui était ac-compagnée de M. Harald Edelstam, l'ancien ambassadeur du Suède au Chili, accomplit actuellement un tour du monde pour faire campagne en faveur de la restauration de la démocratie au Chili et collecter des fonds pour les réfugiés chiliens.

"Je suis ici pour demander le soutien du gouvernement travailliste britannique, a-t-elle annoncé. Je n'ai pas demandé à la

composition actuelle du Parle-

ment où aucune formation n'a

la majorité, M. Ecevit ne voit

que la possibilité de nouvelles

Une nouvelle coalition, avec cette fois le Parti démocrate

et le Parti de la confiance, tous

deux d'extrême-droite, mais

laïcs, paraît-elle possible

au premier ministre en vue

d'obtenir la dissolution de la

Chambre et des élections en

décembre, ou se prononcera-t-il

en faveur d'un gouvernement minoritaire du PRP qui cher-

cherait à obtenir une dissolu-

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

tion avant le mois de mai?

elections

diplomatiques avec le Chili, mais j'ai demandé au gouvernement britannique d'interdire toute aide ou échange diplomatique, politique, culturelle, commerciale ou technique avec ce pays.

La veuve de l'ancien président chilien doit ensuite se rendre en Autriche, puis en Suède, où le premier ministre M. Olaf Palme doit lui remettre un chèque de \$100,000 collectés en Suède pour les réfu-

"Il est très important que l'envoi d'armes et de matériel du guerre au Chili soit interdit. Le Chili est un des pays les mieux armés d'Amérique latine, et qui la junte veut-elle combattre? L'Argentine, la Bolivie, le Pérou? Non, elle combat le peuple chilien qui réclame sa liberté" a-t-elle déclaré

Pour sa part, M. Edward Korry, am-

Il est probable qu'au cours

de leur entretien d'hier matin.

M. Fahri Koruturk, président

de la république, a demandé

à M. Ecevit de lui apporter une

solution de rechange pour que

dans l'actuelle tension, due à

l'affaire de Chypre, la Turquie

ne reste pas longtemps sans

C'est pour cette raison, in-dique-t-on à Ankara, que M. Ecevit s'est contenté d'annon-

cer hier sa décision de princi-

pe de démissionner, et non sa

démission pure et simple at-

tendue pour aujourd'hui seule-

gouvernement.

1967 à octobre 1971, affirme que les États-Unis tenterent durant son mandat, d'établir un "modus vivendi" et firent preuve d'une attitude "extraordinairement souple" avec les autorités de Santiago. Dans une interview au New York Times, l'an-cien diplomate déclare qu'il lança en 1971, une mise en garde au président Allende quant ce dernier revint sur presque tous les engagements qu'il avait pris. M. Korry attira l'attention du chef d'État chilien sur la menace d'un blocage des crédits internationaux à son pays. Il décrit ses efforts pour coopérer avec le régime du président Allende, et confirme le témoignage qu'il fit l'an dernier devant la sous-commission sénatoriale pour les Affaires étrangères. Il avait à cette occasion déclaré que durant les quatre années de mandat, les Etats-Unis n'avaient tenté d'influencer aucun membre du Congrès chilien. M. Korry précise à ce propos qu'il dément toute "influence au sens de pré-

Partout...

pour nous

est là!

Radio-Canada

Plus d'un million de téléspec-

Une présence vivante et dyna-

mique au sein des principaux

tateurs regardent ce grand

magazine hebdomadaire.

La crise chypriote fait trébucher le cabinet turc

ANKARA (par l'AFP) — L'avenir de Chypre a fait capoter la coalition gouvernementale turque, vieille de sept mois, entre le Parti républicain du peuple (PRP) de M. Bulent Ecevit et le Parti du salut national (PSN) de M. Necmettin Erbakat. Necmettin Erbakan.

En annoncant hier sa décision de présenter aujourd'hui la démission du gouvernement, M. Ecevit a mis en cause des déclarations de M. Erbakan qui visaient à faire croire que la Turquie avait "d'autres desseins sur Chypre que ceux qui seil pendant son voyage en

constituent réellement sa politique.

Le premier ministre évoquait ainsi, sans la mentionner, une déclaration du vicepremier ministre, selon laquelle "la seule solution serait le partage de l'île". M. Ecevit de son côté n'a cessé de répéter que la Turquie respecterait l'intégrité et l'indépendance de

M. Ecevit a par ailleurs justifiée ainsi sa décision de ne pas confier à M. Erbakan l'interim de la présidence du conScandinavie, qui a constitué pour le vice-premier ministre un véritable camouflet.

Le différend a éclaté au grand jour lorsqu'à la fin de la semaine dernière, M. Ecevit, devant aller pour quinze jours en Scandinavie, a annoncé qu'il allait confier l'interim la présidence du conseil à M. Orhan Eyuboglu, secrétaire général de son parti, et ministre d'Etat, et non pas au vice premier ministre M. Necmettin Erbakan, comme il aurait paru logique de le faire.

'Qu'il aille en Scandinavie en tant que chef du gouvernement démissionnaire", s'était exclamé alors M. Erbakan devant les journalistes.

Il est vrai que le chef du Parti islamiste cherchait depuis quelques semaines à dé-molir l'image de "héros natioque le public se fait de M. Ecevit en Turquie, et insi-nuait à qui voulait l'entendre, que c'est uniquement grâce à l'insistance des ministres ap-partenant au PSN que le débarquement à Chypre avait été décidé. L'union contre nature entre

une formation social-démocrate et un parti qui prêche le retour aux institutions islamiques de l'empire ottoman a vé-

Pour l'avenir, étant donné la

au Mexique?

MEXICO (AFP) - Trente

membres de la Brigade pay-

sanne du parti des pauvres, or-ganisation responsable de l'en-

èvement du sénateur mexicain

Rubens Figueroa, ont été tués

et une trentaine d'autres arrêtés par les forces armées mexicaines au cours de l'engagement

qui a permis le 8 septembre la libération du sénateur, a an-noncé le journal El Sol de Me-

Le quotidien, qui se réfère à

une "volumineuse documenta-

tion du gouvernement", précise

que le groupe de guérilleros, di-rigé par Lucio Cabanas, com-

prenait 150 hommes divisés en

trois groupes. Il semble toute-fois que Cabanas n'ait pas parti-

cipé à l'affrontement avec les

Le sénateur Figueroa a affirmé pour sa part que le chef guérillero était mêlé au trafic

de drogue dans l'Etat de Guerrero, au sud de Mexico, consi-

déré comme l'une des principales zones de production de mari-juana au Mexique.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS! Une guérilla une source de démantelée

LE DEVOIR

documentation indispensable

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada Lité

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE CANADA ÉTATS-UNIS 7 MOIS \$25.00 \$29.00 8 MOIS \$28.00 \$33.00 9 MOIS \$31.00 10 MOIS \$34.00 \$39.00

MODE DE PAIEMENT

l'ordre de LE DEVOIR

chèque ou mandat

de poste payable à

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenirà: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec). Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire

de mois à compter du

Le 60

Ce magazine se distingue par le

ment des sujets mis en lumière.

nombre, la variété et le traite-

Le 60 se préoccupera notam-

ment, cette saison, de la santé,

de l'alcoolisme, du cancer, etc.

Animateur: Pierre Nadeau, avec le concours des reportersinterviewers: Guy Lamarche, Claude-Jean Devirieux, René Mailhot, Michel Pelland, de même que des journalistes du Service des nouvelles et des correspondants de Radio-Canada au pays et à l'étranger

Équipe de réalisation: Pierre Castonguay, coordonnateur, François Brunet, Robert-V. Dubuc, Georges Dufresne, Renault Gariépy, Claude H. Roy, Jean Saint-Jacques. Le 60 le mardi de 21h30 à 22h30.

A la télévision de Radio-Canada

SCIENCE COURS PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez vous inscrire aux cours suivants: Ils comportent les mêmes crédits universitaires que les cours donnés sur le campus. Les cours débuteront le 30 septembre, 1974. L'inscription ne sera pas acceptée après le 11 octobre, 1974.

ASTR 1000F ASTRONOMIE GÉNÉRALE Cours de base offert en langue française. Ce cour est destiné aux étudiants et aux professeurs d'écoles et à tous ceux qui désirent un contact interessant avec la science contemporaine. On insistera sur l'évolution des connaissances astronomiques.

Pour informations supplémentaires s'adresser à: Dr. R. Leclaire, Directeur de L'Institut d'Astronomie Sudbury, Ontario, P3E 2C6

Le secrétaire général, à la même adresse, vous fera parvenir sur demande les formules d'inscription. Voici la liste des cours par correspondance offerts en langue

ASTR 1000 E GENERAL ASTRONOMY ASTR 2000 E ASTRONOMY AND ASTROPHYSICS CHEM 1000 E GENERAL CHEMISTRY CHEM 1030 E CHEMISTRY IN THE MODERN WORLD CHEM 2425 E ORGANIC CHEMISTRY CHEM 3527 E INTERMEDIATE PHYSICAL CHEMISTRY PHYS 1000 E GENERAL PHYSICS

PHYS 1050 E PATTERNS IN ENVIRONMENTAL SCIENCE PHYS 2006 E INTRODUCTORY ELECTRICITY AND MAGNETISM PHYS 3086 E PHYSICAL METEREOLOGY pour informations supplémentaires s'adresser au Dr. W. M. Pasika.

professeur de chimie, Université Laurentienne, Sudbury,

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

> à Repentigny Saint-Jean Saint-Lambert Brossard Candiac Longueuil

844-3361

Les Provos abattent deux juges à leurs domiciles à Belfast

BELFAST (Reuter et l'AFP) — La branche provisoire de l'Armée républicaine irlandaise, IRA, a revendiqué hier le meurtre de deux éminents magistrats nord-irlandais, abattus à leurs domiciles de Belfast, en début de ma-

L'IRA a qualifié dans un communiqué ses victimes de "rouages de la ma-

chine de guerre britannique". L'association nord-irlandaise des droits civils a quant à elle violemment condamné de tels actes qui "ne peuvent avoir pour effet que d'ouvrir la porte aux meurtres sectaires et barba-

Les deux victimes, le juge Rory Co-naghan et le juge de paix Martin McBirney, s'étaient tous deux fait connaître en présidant des audiences relatives aux activités des extrémistes catholiques et protestants.

Le juge Conaghan a été abattu, sur le pas de sa porte, d'une seule balle à la tête, sous les yeux de sa fille de huit ans, par un jeune homme qui s'était fait passer pour un facteur et qui a pris la fuite en voiture. Le juge Conaghan était catholique

De son côté, le juge McBirney, pro-testant, a été abattu de deux balles,

dont une à la tête, alors qu'il préparait son petit déjeuner dans sa cuisine. Le tueur s'est également enfui en voiture. Le juge McBirney était un ancien président du Parti travailliste d'Irlande

La police a immédiatement entrepris des recherches en vue de retrouver les deux tueurs. La voiture utilisée par l'un d'entre eux a déjà été retrou-

Depuis 1971, on dénombre une quinzaine d'agressions contre des magistrats d'Ulster. En octobre 1972, un autre juge de paix, M. William Staunton, catholique, avait ainsi été abattu alors qu'il conduisait ses enfants à l'école. En avril dernier, le juge Garrett McGrath, un autre magistrat catholique, avait été blessé devant son cot-

Les autres agressions ont été commises à l'aide de bombes ou de lettres

tage par plusieurs balles.

Les responsables de la sécurité dans la province avaient pris des mesures pour protéger les représentants de la justice, mais, croit-on savoir, les juges Conaghan et McBirney avaient tous deux refusé les services de gardes du

Unité nationale et paix sociale

Wilson présente son manifeste électoral

Wilson a donné hier en fin d'après-midi le véritable coup d'envoi de la campagne electorale en Grande-Bretagne en présentant lui-même le manifeste électoral grâce auquel le Labour espère remporter les élections générales, désormais immi-

Dans tous les milieux politiques, on s'attend en effet que la consultation aura certainement lieu le 10 octobre, et que le premier ministre annoncera officiellement la date dans le courant de la semaine, peut-être dès demain.

Très attendu, le manifeste travailliste était largement connu d'avance puisque

le gouvernement avait annoncé qu'il y inclurait tous les projets qu'il a récemment rendus publics.

Sans le double thème de l'unité nationale et de la paix sociale, symbolisé par le contrat social avec les syndicats, le programme travailliste comprend certaines réformes très avancées: un plan de nationalisation de certaines industries (chantiers navals, aéronautique, ports de commerce), l'institution d'un système d'accords Etat-entreprises conclus pour trois ans, la municipalisation des terrains à bâtir afin de freiner la spéculation immobilière, et à terme, une forte majoration des retraites des salariés qui seront indexées

Les travaillistes se sont également engagés à accorder une large dévolution de pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles afin de contrer les élans nationalistes locaux qui risquent d'empêcher une nouvelle fois l'un des deux grands partis d'en-lever la majorité des sièges à la Chambre des Communes.

Le peuple britannique sera appelé éga-lement à prononcer le "verdict final" sur le maintien de la Grande-Bretagne dans le marché commun dans un délai de 12 mois après les prochaines élections géné-

Le manifeste travailliste affirme que

les électeurs seront appelés à voter sur le problème mais ne précise pas s'ils se-ront consultés par voie de référendum ou

d'élections générales. "La décision du peuple britannique devra être suivie par le gouvernement", affirme le manifeste.

Le manifeste mentionne d'autre part les "dures négociations" qui sont en cours à Bruxelles. Mais à aucun moment il ne parle d'une "renégociation" et encore moins, d'une "renegociation fondamentale" des conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun comme ce fut le cas dans le manifeste travailliste de février dernier.

L'avènement des militaires inquiète l'Ethiopie

ADDIS ABEBA (AFP) — Pour la première fois depuis la déposition de l'empereur Hailé Sélassié jeudi dernier, des membres du comité de coordination militaire appartenant à diverses unités ont accepté de venir discuter avec plusieurs milliers d'étudiants réunis sur le terrain de sport de la faculté des sciences d'Addis Abeba. Le forum s'est déroulé sans inci-dent et le dispositif de sécurité de l'armée

et de la police n'est pas intervenu. La plupart des milliers de jeunes participants se sont séparés calmement tandis que deux groupes de deux à trois cents étudiants et lycéens ont parcouru certaines rues de la haute ville au pas de course, en scandant: "nous voulons un

Après avoir quitté la place "Arat Kilo" c'est-à-dire la place du kilomètre quatre appelée aussi Place de la révolution l'un de ces groupes a parcouru l'avenue commerçante qui porte encore le nom de Hailé Sélassié. Ralentissant la circulation, les manifestants n'ont pas modifié leur allure pour atteindre le quartier de la "piazza". C'est plutôt dans une ambiance de carnaval que se déroulait cette manifestation que la plupart des passagers des voitures et certains passants regardaient

L'image des actuels dirigeants militaires de l'Ethiopie entourée par la masse des étudiants et lycéens et discutant calmement avec eux à d'autant plus retenu l'attention que, dans la matinée, les forces de l'ordre avaient empêché un groupe de deux cents étudiants de défiler en proclamant leur désaccord avec le gouvernement militaire provisoire.

C'est pourtant les appréhensions des étudiants au sujet de l'installation des militaires au pouvoir qui a été le thème central des discussions du dialogue étudiants-

Les étudiants veulent essentiellement une "démocratisation" du comité de coordination des forces armées, la liberté d'expression, un gouvernement civil et la proclamation d'une république socialiste. Les militaires se sont efforcés de les rassurer sur leurs intentions et ont demandé qu'on leur "accorde du temps" pour mettre en oeuvre la révolution.

Une colère verte à Neuf

PARIS (AP) - Dans toute l'Europe, les agriculteurs ont manifesté hier pour réclamer une revalorisation des prix agri-

Ces manifestations ont été essentiellement caractérisées par des défilés de tracteurs qui ont perturbé la circulation sur les grands axes, dans la matinée.

En France, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, M. Michel Debatisse, avait

HONG KONG (AP, AFP) - M. Chou

En-lai, président du conseil chinois, a ré-

cemment subi une opération chirurgicale

et s'en remet actuellement, a révélé hier à Hong Kong le président Yakubu Go-won, chef de l'Etat nigérien, de retour de

Le général Gowon a précisé que cette

nouvelle lui a été communiquée par des

personnalités chinoises de haut rang avec

lesquelles il s'est entretenu au cours de sa

visite officielle de neuf jours en Chine po-

pulaire, et qu'il n'avait pas rencontré le dirigeant chinois au cours de son voyage

Montréal H3C 3H6, Québec

mais qu'il avait eu le sentiment que l

Chou se remet d'une opération

donné des consignes à ses adhérents pour que les manifestations gênent le moins possible les automobilistes et la rentrée des classes et pour que les défilés aient lieu dans la matinée, à partir de 10h30. Il leur avait également recommandé de faire preuve de la plus grande courtoisie.

Aux frontières, des rencontres symboliques ont eu lieu entre agriculteurs français, belges, luxembourgeois, alle-

monde soit mis au courant de l'opération

Le chef de l'Etat nigérien a ajouté que

M. Chou En-lai continuait à s'intéresser

de près aux affaires, mais n'était pas en

mesure de recevoir des visites bien qu'il

Le général Gowon a indiqué d'autre

part aux journalistes qu'il ne disposait

d'aucun détail sur la nature de l'opération

subie par M. Chou En-lai, mais a ajouté

que l'important était qu'on l'ait assuré

que le président du conseil chinois allait

désormais très bien. Il a refusé d'en dire

put se tenir assis dans son lit.

du premier ministre.

Les agriculteurs réclament un relève-ment des prix agricoles de huit pour cent à partir du 1er octobre, alors que la com-mission économique de la CEE ne prévoit que quatre pour cent. Le problème des agriculteurs devait être examiné hier par le Parlement européen, exceptionnel-lement réuni à Luxembourg.

Le but des manifestations à travers l'Europe était de mieux informer l'opinion des problèmes paysans.

En milieu d'après-midi hier aucun incident n'avait été signalé, les manifestations se déroulant partout dans le calme. Un peu partout, des pétitions ont été déposées dans les mairies et les préfectures et un tract destiné à l'opinion publique, commun aux neuf pays, a été distri-

À la veille de la réunion des ministres des neuf, l'ancien ministre belge des Finances, le baron Jean-Charles Snoy, a réclamé un changement complet de la politique agricole européenne.

Dans un article que publie "La libre Belgique". Il fait remarquer que cette politique a coûté \$462,500,000 en 1966 et \$3.2 milliards en 1972, uniquement pour soutenir les prix, sans compter

Moscou n'est plus le centre du monde

VIENNE (Reuter) - Le Parti communiste roumain a clairement laissé entendre que Moscou n'est plus "le centre du monde" et ne doit plus être considéré comme le chef du mouvement communiste.

Une déclaration du comité central du PC roumain, publiée dimanche dans le journal du Parti. souligne notamment que, "en raison de l'accroissement et de la diversification des activités des partis communistes et ouvriers, l'existence d'un centre servant à coordonner celles-ci n'est plus possi-

Bien que l'Union soviétique ne soit nommée à aucun moment, l'allusion est transparente car le PC soviétique considère en effet qu'il joue un "rôle déterminant" dans le mouvement communiste mondial.

La Roumanie du président Nicolae Ceaucescu a adopté depuis 1965 une ligne fermement indépendante mais le fait que cette décaration est présentée comme un document officiel du parti lui donne une importance particulière.

Haig est devenu commandant suprême des forces de l'OTAN

BRUXELLES (AFP) - Le comité des plans de défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique -nord a adopté hier une résolution nommant le général Haig au poste de commandement suprême des forces alliées en Europe. Il succédera au général Andrew Goodpaster avec les mêmes pouvoirs et attributions. Cette résolution prendra effet le 15 décembre 1974.

Le comité de l'OTAN a été informé que le président des Etats-Unis avait adressé au secrétaire général de l'Organisation une lettre demandant aux gouvernements des pays membres d'autoriser la cessation des fonctions du général Goodpaster, commandant suprême des forces alliées en Europe, qui doit prochainement pren-

Repondant à la demande du comité, le président des Etats-Unis a désigné le général Alexander Haig, de l'armée de terre

Colonel en 1969, Alexander Haig, général à quatre étoiles à sa sortie de la Maison-Blanche où il avait succédé à Harry Haldeman comme secrétaire général de la présidence vient d'avoir une promotion époustoufflante. Trop pour ne pas provoquer la jalousie et attiser les criti-

50 ans, Alexander Haig, en uniforme ou en costume bleu marine relevé par une cravate bigarrée, porte beau. Militaire "intellectuel" disent de lui les sceptiques, qui regrettent que ce chef de guerre n'ait pas connu plus de champs de batailles. Il a en effet glanée ses promotions à un rythme acceléré dans les bureaux. C'est l'aide de camp brillant avant d'être l'ombre d'une autre étoile, Henry Kissinger.





aux Quatre coins du monde

Les marathons et les cardiaques

CHICAGO (AP) — Il n'est pas recommandé à un cardiaque de courir un marathon mais de gros efforts physiques ne lui sont pas impossibles s'il est convenablement entraîné, selon une equipe de médecins de Toronto. L'équipe des Drs Terry Kavanagh, Roy Shepard et Weena Pandit a étudié de près huit cardiaques, atteints d'une affection du myocarde. Ces huit patients ont disputé un marathon à Boston. Leur état a montré, estiment les médecins, qu'en l'absence de complications, un malade bien entraîné peut réaliser un effort physique aussi important qu'un homme bien portant d'âge moyen. Les huit patients avaient subi une crise cardiaque de quatre ans à un an avant le marathon. Ils ont de 32 à 49 ans.

L'un d'eux, par suite de vertiges, a dû abandonner à miparcours, mais les sept autres sont allés jusqu'au bout de l'épreuve, dans laquelle étaient engagés 2,000 concurrents normaux. Leur vitesse moyenne a été de 8.6 k mh. Tous avaient

subi un entraînement, à raison de 72 km par semaine. Les médecins les ont suivis pendant toute l'épreuve en automobile, prêts à leur apporter des soins. Les huit cardiaques avaient reçu pour conseil de boire le plus possible pendant l'épreuve mais, malgré cela, ils ont perdu plus de quatre kilos.

Le farceur dépasse les bornes

WELLINGBOROUGH (AP) - A la réception de son dernier "colis", une grue de Macon, M. Lewis Sinclair a jugé que les bornes avaient été dépassées par le farceur qui le harcèle depuis 1971. M. Sinclair, qui a enfin porté plainte, ne se rappelle plus comment tout cela a commencé exactement. Il ne sait plus si c'est par un camion de fumier déposé devant sa porte ou un repas pour vingt personnes qui lui avait été livré sans qu'il eut commandé.

Depuis trois ans, le farceur n'a pas arrêté. En rentrant chez lui, M. Sinclair pouvait ainsi trouver des hommes en train de mesurer son jardin pour y installer une piscine, ou bien sa rue, située dans un centre commercial animé, bloquée par une file de taxis qui l'attendaient. Il reçut la visite d'artistes invités à participer à des soirées qu'il n'avait jamais organisées, des ma-giciens, des musiciens ou des funambules. Le mauvais plaisant alla même jusqu'à mettre sa voiture en vente en faisant publier des avis dans les journaux locaux; puis ce fut sa maison qui fut entourée d'avis annoncant sa mise "en vente"

Malgré plus de 100 "plaisanteries" semblables, M. Sinclair n'a toujours pas l'intention de se laisser impressionner. "Je ne sais pas s'il cherche à me faire partir, dit-il, mais plus il se montre décidé, plus je suis convaincu de rester"

Miracle mon oeil!

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE bilingue, comme cais-

sière vendeuse dans cinéma, Plein temps. Tél. 844-2521. 19-9-74

SECRETAIRE pour bureau d'avocats.

Sténo bilingue. Expérience légale pré-

férable. Endroit: rue Sherbrooke ouest, Montréal. Tél: 282-0025 (entre

FERMES À VENDRE

RIVE-SUD: Ferme - 90 arpents.

Ferme - 83 arpents. Petite ferme

dans les Cantons de l'Est. Toute offre

raisonnable acceptée. S'adresser: A

Loiselle, 469-2711. Immeubles West-

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme

76 arpents, 20 arpents culture marai-

chère, plusieurs bâtiments, bon état,

maison 8 pièces, parfaite condition.

machinerie complète pour culture

\$58,000. Chantal Boulay, 678-8060

ou 651-6127. Immeubles Carbon-

ST-ELPHEGE: Ferme 300 arpents,

125 arpents boisés, grande maison "âgée", en brique, 3/4 de mille lon-geant Rivière St-François, site idéal.

Photo MLS. W. Boutin, 678-8060 ou

653-2959. Immeubles Carbonneau,

ST-JACQUES LE MINEUR: Ferme 87

arpents en culture, maison, poulailler

avec quota de poulets à griller (é-

quipé automatique) 18,360 pieds, au-

tres bons bâtiments, plus machinerie.

Financement intéressant pour ache-

teur avec capital de base, Prix: \$80,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbon-

neau, courtiers. 18-9-74

neau, courtiers. 18-9-74

courtiers, 18-9-74

gate, courtiers 23-9-74

4 et 6 p.m.) 19-9-74

SION (Reuter) - Pendant une semaine, des centaines de pieuses gens on défilé dans un chalet suisse du village de Conthey, près de Sion, pour y vénérer un miracle: un oeil vivant était apparu sur une petite statue en bois de padre Pio, un bienheureux prêtre italien. Aujourd'hui, padre Pio se retrouve seul dans son chalet: un médecin local s'est penché sur le phénomène et a dissipé le surnaturel. L'effet optique provenait d'une larve éclose d'un oeuf qu'une abeille avait pondu par hasard dans l'orbite de bois de la statue.

Paul VI quitte Castelgandolfo

CASTELGANDOLFO (AFP) - Paul VI regagnera Rome demain soir, à l'issue de l'audience générale hebdomadaire, apprend-on de bonne source. Le pape s'était rendu à Cas-telgandolfo le 17 juillet dernier. Dimanche, lors du dernier An-gelus dominical, le Saint-Père avait annoncé lui-même aux fidèles qu'il rentrerait à Rome, dans la semaine, pour y reprendre le

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

AIDES DOMESTIQUES

FEMME ou COUPLE demandé, 2 enfants, entretien général, maison de campagne. Tél. soir 1-887-

DEMANDÉES

FEMME DEMANDEE pour prendre soins à plein temps de 2 fillettes (3 et 5 ans) et veiller à l'entretien général de la maison. Du dimanche soir au vendredi soir, logée et nourrie. Responsable et expérimentée. \$75 par semaine. Tél.: 879-2214 le jour 672-7922 le soir. 18-9-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothe ques, mobiliers de cuisine, etc) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrie jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITES PERSONNELLES et maison canadienne à vendre. 457, Ste-Lanoraie, Comté Berthier. 21-9-74

CHOIX CONSIDERABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également 2 hour Labelle route 11 Ste-Thérèse. Tél. 435-4350. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

CABINET STEREO avec radio FM. 'Zenith' Tel: 279-8784. 18-9-74

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 11/2, 21/2, 31/2, attrayants, métro piscine, électricite décapage et finition, spécialité en payée. Raisonnable. Tél.: 842- rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

AUTOS À VENDRE

BMW, 1973, 18,000 milles, Tél, 671-

BUREAUX À LOUER

LUXUEUX BUREAUX meublés à souslouer. Ste-Catherine ouest entre Peel et Stanley, du 1er novembre 1974 au 1er juin 1975. 2 exécutifs, un secrétariat-réception entièrement meublés. \$300. Tél: 288-1373 ou 737-5698. 20-9-74

COURS PRIVES

PROFESSEUR BRESILIEN donne chezlui ou à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Appe-lez 849-7661. 19-9-74

COURS DE TAPISSERIE haute-lisse incluant notions de haute laine et macrame. Session automne. Atelier Auclair, Outremont, Inscription: des maintenant. Début des cours: 30 septembre. Tél: 270-1482. 21-9-74

CHALETS A VENDRE

NOYAN: Beaux chalets (2) hiver-été, site enchanteur, sur le Richelieu, propice aux sports nautiques et d'hiver C'est le bon temps de se procurer un chalet (Photo MLS) R. Arsenault 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgare, courtiers. 18-9-74

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois 51/2, flanc montagne, cheminée pierre moubles Thibault. Semaines: prix réduit septembre-octobre (aussi saison ou semaines ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-10-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. frais virés acceptés. 1-10-74

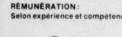
FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

De préférence fille bilingue avec expérience dans bureau

 tenir à date les procès-verbaux de 5 corporations préparer l'ordre du jour des réunions de comités; assister aux réunions

de comités; assister aux réunions et rédiger les procès-verbaux; · agir comme secrétaire du président





Pour entrevue

JEAN MEUNIER, D.G. INSTITUT TECCART INC. 3155. Hochelaga, Montréal 526-0493

Secretaires Bilingues

Les Recherches Bell-Northern, le plus important centre de recherche et de développement en télécommunications au Canada, a besoin de secrétaires bilingues pour ses nouveaux bureaux de l'Ile des Soeurs, à Montréal. En plus du travail normal de secrétariat, les candidat (e) s retenu (e) s seront chargé (e) s de diverses responsabilités administratives au soutien d'un Directeur et de son personnel. La majeure partie du travail sera en relation avec le bureau chef à Ottawa, les autres provinces canadiennes et les Etats-Unis.

La préférence sera donnée aux diplômé (e) s d'une école secondaire ayant deux à cinq années d'expérience pratique en secrétariat, possédant les qualités de secrétaire de haut calibre et pouvant correspondre avec les milieux anglophones. L'esprit d'initiative et un vif intérêt pour l'organisation d'un nouveau bureau seront de solides atouts.

Un salaire de base des plus attrayants est complété par un excellent programme de bénéfices marginaux. Les personnes intéressées sont priées de téléphoner ou d'écrire, sous pli confidentiel, à:

Michele Pineau-Roy Service du Personnel Recherches Bell-Northern B.P. 3511, Succursale C Ottawa (Ont.) K1Y-4H7 596-2315

ENTREPRENEURS

REVETEMENT DE MAISONS: aluminium, vinyl, pierre naturelle, artificielle. Chassis et portes. Première qualité. Bas prix. Tél: 272-4605 30-

669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DÉBROUILLARDE

prêt à accepter beaucoup de responsabilités, de prendre son travail à coeur, d'apprendre rapidement à remplacer une secrétaire-clé, qui doit partir la fin du mois.

pas juridique requise. Salaire en conséquence.

Mes Unterberg, Boyer & Giroux, suite 700. 1980 ouest. Sherbrooke



DACTYLO RECEPTIONNISTE BILINGUE

- Compétencee en dactylographie (60 mots/mi-

nute). - Excellente connaissance de la grammaire et de la

langue française. Salaire entre \$5,900. à \$6,900. (à être révisé le

1er octobre 1974). 3 semaines de vacances e nombreux autres bénéfices. Tél.: 333-3160

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bilingue pour bureau d'avocats. Expérience et compétence et administration nécessaires.

Tél.: 288-7156

SECRÉTAIRES

Sténo-dactylos bilingues possé dant expérience légale ou l'équi

- L'emploi: pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria, à Montréal. V.P. communiquer avec:

> M. R. Smith. 878-4311

SECRÉTAIRE BILINGUE Place d'Armes

Salaire minimum: \$8,000. Tél: 845-9253 poste 33

Adressez la vôtre à :

BRIQUE, FOYER, PIERRE ciment' cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons tondation, enravons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél. 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE Réparations et maconnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sousoeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137

Nous avons besoin de quelqu'ur

Expérience générale mais no

Applications par écrit seulemen

20-9-74

national du film **HOMMES OU FEMMES** du Canada DEMANDÉS

RESPONSABLE D'ÉTAGE

Une institution d'enseignement privé de Montréal requiert les services d'un responsable d'étage (surveillance de chambres ·Poste à temps complet dispo nible des maintenant.

Faire parvenir sa demande DOSSIER 227 LE DEVOIR, C.P. 6033 Montréal H3C 3C9

LOGEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: haut duplex, pièces, 2 salles de bains, garage, chauffé, 1er novembre. Appelez après 6 p.m. 332-9418. 18-9-74

MAISONS A LOUER

RIVIERE-DES-PRAIRIES: bungalow, 6 pièces, dont 4 meublées, à louer, \$250, par mois, chauffé, électricité, lave-vaisselle. Inf. 648-7102. 19-9-

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée R. Roy 655-5269 ou 727-3742. 1-10-74

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

POINTEAUX-TREMBLES: Propriété à revenus, 63 logements, 21/2, 31/2 pièces. 1966, chauffée revenus \$88,000. Prix: \$400,000. Photo M.L.S. Irène P. Fontaine, 254-6083 ou 581-5663 Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

HOMMES DEMANDES

DIRECTEUR D'AGENCES à Toronto

Une importante compagnie canadienne d'assurance-vie recherche un directeur de marketing ambitieux, pour la direction et le perfectionnement du personnel des ventes du Québec et des Maritimes.

Vous serez responsable de la gestion des bureaux régionaux et de la direction de leurs agents en vue d'une progression constante dans la réalisation des objectifs relatifs aux primes. au personnel et aux profits. Le poste relève du vice-président et nécessite le bilinguisme

et l'expérience dans la vente d'assurance-vie, l'administration d'un bureau régional et la direction d'une agence. La rémunération reflétera l'importance du poste dans la

Votre curriculum vitae devra inclure une description des emplois que vous avez occupés et votre salaire actuel Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement

> Dossier 226 Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

18-9-74

PERSONNEL PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT rieux, 822 est Sherbrooke, suite 5 Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.pii.L. ès lettres. Té .: 524-3852. J.N.O. salle de jeux avec foyer, boise-

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AMASO: Service de rencontres. Sé-

PIERREFONDS: Cottage "maison de ville" avec sous-sol et joli jardin, 3 ou 4 chambres à coucher, grande cuisine-salle à manger attenante. Situé près de A. Ma Baie, train et centre d'achats. Bas prix, basse hypothèque et paiement très bas. Belle rue et bon voisinage. Exclusif. Appelez M. Albert. 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

BOUCHERVILLE: Voici un bungalow très original, 5 pièces plus garage planchers de chêne, construction récente. C'est à voir. MLS. Danièle Sylvestre, 655-7611 ou 655-2355. meubles Westgate, courtiers. 18-9-

BOUCHERVILLE: Splendide bungalow, cuisine-dinette, salle à manger 3 chambres, abri d'auto, près de toute commodités, très bien paysagé. MLS. Raymond Bourgetel, 655-7611 ou 655-2605. Immeubles Westgate courtiers. 19-9-74

BELOEIL: Quartier résidentiel, très tranquille, attrayant bungalow, salon avec tapis mur à mur, cuisine avec installation laveuse-secheuse. 3 grandes chambres, très grande salle familiale avec bar. Prix: \$38,000. MLS. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

ST-JACQUES LE MINEUR: Comté Laprairie, vieille maison campagnarde en grosse pierre, typiquement canadienne, 8 pièces, 20 arpents de terrain, bien située, plusieurs détails très avantageux. Prix: \$55,000. Photo MLS. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127 Carbonneau, courtiers. 18-9-74

Cottage semi-détaché en pierre, grand salon avec foyer. salle à manger avec poutre au plafond, 4 chambres à coucher,

ries de chêne, petit jardin. Prix: \$78,500. - pas d'agent. Tél.: 351-4010 ndez Mme Champage

ou 276-0172 28-9-74 ST-DAVID DE LÉVIS

"Vue spectaculaire sur Ovébec"

Impeccable style espagnol, 8

pièces. 15 minutes centre-ville

Québec. Occupation discutable **Monique Lessard** Morin & Associés Courtiers Inc. Tél.: (418) 683-2103

20-9-74

MERCIER - ANJOU: Triplex de construction exclusive, salle de séjour de 30' x 19', garage double, comptant necessaire \$15,000. Photo M.L.S. Philippe Demets, 254-6083 Immeubles Westgare, courtiers, 19-9-74 ST-HUBERT: Bungalow brique, split

Plusieurs avantages, très propre et bien décoré, \$30,000. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers, 18-9-74 ST-HUBERT: Split level, brique, 5 pièces, plus sous-sol aménagé, superbe terrain avec arbres et fleurs. Faut voir. \$29,900. Photo MLS. P. Corri-

veau, 678-8060 ou 656-0480. Immeu-

entrée, 5 pièces, construit en '71

bles Carbonneau, courtiers. 18-9-74 LONGUEUII : Très beau bungalow. près de toutes commodités, très beau terrain, qualité exceptionnelle. Faut voir. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TECHNOLOGISTE MÉDICAL Besoin urgent d'un(e) technologiste médical(e) dans

un hôpital de 25 lits sur la Côte Nord. Travail général de biochimie, d'hématologie et de banque de sang. - Prime nordique de \$70.00 par mois pour les céliba-

taires et de \$100.00 pour les personnes mariées. Prime de garde. - Travail temporaire: novembre 1974 à août 1975.

- Salaire selon convention collective et qualification. Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae à :

> Directeur général, Hôpital de Gagnon, C.P. 819. Gagnon, Cté Duplessis, P.Q.

L'ATELIER PROTEGE DE DRUMMONDVILLE INC. OFFRE D'EMPLOIS **POSTES OUVERTS** SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Horaire:

Personne qui, sous l'autorité du directeur général doit assurer la mise en ordre du bureau et dactylographier tous textes demandés par le directeur général. En plus de la routi-

ne de bureau, cette personne doit - recevoir et acheminer les appels téléphoniques;

 faire la correspondance nécessaire de la maison; assister à toutes réunions, comités ou rencontres jugés nécessaires et rédiger les procès-verbaux;

- s'assurer que tous les documents comptables et statistiques sont à jour et suivis selon les normes gouvernementales et selon les directives du directeur général.

Salaire: Déterminé par le Ministère des Affaires sociales.

MONITEUR(TRICE)

- 35 heures par semaine.

Personne qui, sous l'autorité du chef d'atelier s'assure de la traduction quotidienne et continue du programme de réhabilitation pour chacun des clients. Cette personne doit:

- observer les clients qui lui sont désignés; remplir toutes fiches nécessaires à l'observation;

Déterminé par le Ministère des Affaires sociales

- préparer et superviser le travail qu'exige le programme; - favoriser tous les apprentissages sociaux - soit en atelier ou en communauté:

participer avec le chef d'atelier à l'élaboration des programmes et toutes autres tâches jugées pertinentes;

Toute personne intéressée à l'un ou l'autre de ces postes est

priée de faire parvenir sa demande écrite accompagnée de

son curriculum vitae à: L'ATELIER PROTEGE DE DRUMMONDVILLE INC., 170 boulevard St-Joseph Drummondville, P.Q. J2C 2A8

PROPRIÉTÉS À VENDRE ST-LAMBERT

Maison de 6 logements, tous loues. Très bon revenu. Située à minutes de marche du centre des affaires de St-Lambert, MLS Pour renseignements, Lucie Anglos, 672-0321 ou 672-

> IMMEUBLES A.E. LePAGE WESTMOUNT INC.

courtiers

ST-JACAUES LE MINEUR: Belle maison typiquement canadienne, 11 pièces spacieuses, pignons, balcons, chauffage central, 4 arpents, bonne grange, 15 minutes du Pont Cham-Prix: \$30,000. Photo MLS. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau.

courtiers. 18-9-74 OTTERBURN: Secteur de choix, magnifique propriété, façade pierre-deschamps, excellente construction, 8 pièces, 4 chambres, salle familiale avec foyer "Franklin", salle de jeux, garage, très beau terrain paysagé avec patio. MLS. Prix: \$59,500. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578 ou 861-7734. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Superbe bungalow, très bien situé, fait de brique, clôturé, paysagé, jardin, à qui la chance Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Car bonneau, courtiers. 18-9-74

ST-REMI: érablière, équipement complet pour parties de sucre, salle de réception pour 300 personnes, relais pour motoneigistes. Clientèle importante dejà établie, excellent, revenu avec possibilité d'expansion. Prix; \$100,000. Photo MLS. Chantal Boulav. 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers, 18-9-

N.D.G. BOUL. GRAND, entre Fielding et chemin Côte St-Luc. Près du futur métro. Ce cottage est en condition impeccable avec un grand jardin paysagé, garage attenant et possède une bibliothèque finie au sous-sol. Pourquoi payer les tarifs d'Hampstead. veuillez consulter l'enseigne des exclusivités de Westgate et appeler pour détails. Prix très raisonnable pour le premier arrivé. Occupation Octobre. John Albert, 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate,

courtiers. 20-9-74

18-9-74

PROPRIÉTES À VENDRE

N.D.G. Superbe cottage semi-detaché de 9 pièces, situé devant un parc, 5 chambres à coucher, cuisine moderne, salle familiale au sous-sol, grande salle à diner en chêne, fover au gaz dans le sa lon, petit jardin. Réguit à \$45.000

Yolande Thibault, 672-1009 ou 861-3940 IMMEUBLES LAKEFIELD

19-9-74 ST-HUBERT: Jolie maison, style de campagne, brique et bois, de 4 piè-

ces, cherche un couple aimant la na-

ture. Photo MLS. Andrée Narbonne,

678-8060 ou 651-1405. Immeubles

Carbonneau, courtiers. 18-9-74 LONGUEUIL: Jolie maison de ville en brique, de 5 pièces avec sous-sol semi-fini, aubaine. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau,

SERVICES DIVERS MANQUE DE CONFIANCE, dépression, angoisse, problèmes personnels et fa-

miliaux. Mme Michèle Tramblay, so-

courtiers. 18-9-74

ciothérapeute. Sur rendez-vous seulement 279-7730 21-9-74 TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialisé habits et

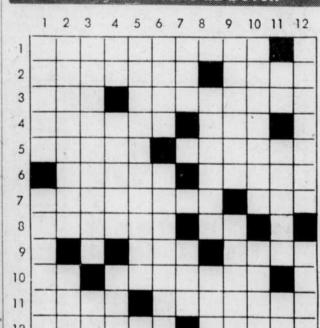
costumes sur mesure. 351 rue Guizot. Tél: 388-2352. 18-9-74

TERRAINS A VENDRE BOUCHERVILLE: bord de l'eau, 60c à 75 c le pied carré. Tél: 279-2653. 19-9-74

JOLI LAC NOTRE-DAME, développe ment de récréation exclusif, année longue, terrain boisé, bord de lac non pollué ou routes. Investissement assuré. Tél. 845-3151. 20-9-74

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

nourrit.

1—De Scandinavie. 2—Mélange impur. — Partie de la livre. 3-Pronom personnel. - Qui

4-Action de biner. - Tente avec audace. 5-Singe-araignée. - Fabriquai en usine. Réer. — Interurbain.

les peintres pour imiter les veines du bols. — Epoque. 8-Méprise. - Coups de baguette. 9-Pièce de la charrue. -- Pas mûr.

7—Brosse plate employée par

employés dans la fabrication du papier. 11-La Nativité. - Donner une 12-Poisson. - Unité de mesure

10-Actinium. - Vieux chiffons

de volume. Verticalement 1-Danse. - Qui cause de la peine. -Enfermer. — Durillon.

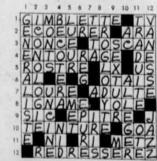


PAS DE PROBLÈME

5-Qui offre du danger (fém.). 6-Dans les Causses, puits naturel aboutissant à un cours d'eau souterrain. peu de largeur. Propre. — Clef.

8—Arbrisseau épineux de la fa-mille des rosacées. — Fleur. 9—Proche. — Précède Noël. 10—Bonne intelligence. — Suit une action en justice. 11-Ici. - Changer l'air. - Erbium. -Détruire ce qui est fait. -

Poids propre de l'emballage d'une marchandise Solution d'hier





- Ride.

3-Qui marque l'alinéa. - Ob-4-Nickel. - Prénom féminin. AVEC LE PETIT ROBERT...

l'éducation

par Lise Bissonnette

On mange mieux, mais à quel prix!

On mange peut-être mieux dans les cafeterias scolaires de la régionale de Chambly, mais c'est au détriment de la qualité et du coût des services, estime le Syndicat des enseignants de

Les enseignants croient que le coût du repas du midi, à \$1.30, est prohibi-tif pour l'ensemble des étudiants sans revenus personnels et à charge de leurs parents.

De plus, les cafeterias ont cessé d'offrir les services d'une collation et d'un petit déjeuner, ce qui a entraîné le congédiement d'une vingtaine d'employés de soutien, syndiqués à la

Le Conseil des commissaires de la commission scolaire régionale de Chambly a cependant approuvé ces politiques de son service alimentaire, sa réunion du 20 août dernier.

Lors d'une réunion subséquente, le 10 septembre, les commissaires ont cependant accepté d'entendre, pendant une vingtaine de minutes, les protestations des groupes opposés à cette décision, enseignants, parents, étudiants, employés de soutien. La question n'apparaissant pas à l'ordre du jour, elle a bien du rester pendante. Mais, dit un communiqué du syndicat, "la contestation continue et s'organise"

Requête en injonction contre la CS Sainte-Croix

Un commissaire de la Commission scolaire Sainte-Croix vient de déposer une requête en injonction pour empê-cher l'exécutif de cette Commission de s'arroger des pouvoirs démesurés.

L'audition de la requête, qui devait être entendue en Cour supérieure le vendredi 20 septembre, a été reportée au 5 novembre. D'ici là, il semble bien que l'exécutif s'en tiendra aux anciennes règles de fonctionnement de la Commission.

Selon M. Gérard Lépine, le commissaire requérant, c'est la seconde fois que l'exécutif de cette Commission tente ainsi d'élargir son autorité. L'année dernière, l'intervention de M. François Cloutier, ministre de l'Education et député de l'Acadie (circonscription située sur le territoire de la commission) avait coupé court à de telles intentions.

Mais les membres du Conseil des commissaires de Sainte-Croix recevaient, il y a deux semaines, un projet de résolution où l'exécutif semblait nettement vouloir récidiver. Il réclame, par exemple, la possibilité de ne rendre compte qu'oralement de ses réunions, de fixer son propre quorum, ou encore de ne pas avertir ses propres membres s'il y a ajournement de

Or, selon M. Lépine, il suffit qu'un seul membre du Conseil des commissaires soit absent pour que de telles résolutions soient adoptées sans problèmes, puisque cinq de ses membres, sur onze, font partie de l'exécutif et que le président a un vote prépondérant. C'est pourquoi le recours en justice a semblé une protection plus sûre.

La commission scolaire Sainte-Croix comprend les territoires des villes de Saint-Laurent, Mont-Royal, et Outre-

Le ministère émet un "Certificate" au lieu d'un diplôme

télévision

CBFT @

9.10 Ouverture et horaire . 9.45 En mouvement

10.15 Personnalité féminine 10.15 Saturnin 10.30 Personnalité féminine

11.00 Les recettes de Juliette

11.30 Au pays de l'arc en ciel 12.00 Le Prince Saphir

1.35 Femme d'aujourd'hui . .

franco-bresilien)

Actualités 24 La p'tite semaine

Rue des pignons

9.30 Le 60
10.30 Teléjournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma:

CFTM @

"Qu'as-tu fait à la guerre, papa?" comédie - américain 1966) e

"Les aventuriers du désert" (aven-tures — americain 1949)

Benito Cereno" (drame social -

12.30 Les Coqueluches 1.30 Téléjournal . . .

4.00 Bobino

9.30 Le 60 ..

1.30 Tèléjournal

8.45 Les bouts d'chou

Pour vous mesdames

11.00 Personnalités 11.30 La famille Stone 12.00 Les p'tits bonshommes 12.30 Les tannants

4.00 Patofville 4.30 Jinny 5.00 O'Hara 6.00 Parle, parle, jase, jase 7.00 Le 10 vous informe

"Canada vs Russie"

10.30 Les nouvelles TVA . 11.00 La couleur du temps

6.00 Prince noir

10.00 Minute Moumoute

La polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, comme son nom l'indique, est une école secondaire de langue française. Mais, est-ce l'ordinateur, est-ce l'effet d'une loi 22 mal comprise, il arrive qu'on y reçoive des bulletins de note unilingues anglais.

C'est ce que nous fait savoir un lecteur domicilié à Saint-Jean, dont le nom ne laisse aucun doute sur son appartenance à la communauté francophone. Le "Examination Record" du "Department of Education" est entièrement rédigé en anglais, sauf pour les titres des cours suivis. On suppose que ce "Certificate", émis en lieu et place du diplôme de secondaire V, aura même valeur sur le marché du

Deux importantes séries d'emissions scolaires

Du 9 septembre au 4 octobre 1974, deux séries d'émissions scolaires radiophoniques seront diffusées sur le réseau national de Radio-Canada. Ces émissions éducatives ont été préparées sous les auspices du Conseil des ministres de l'Education du Canada.

La première série de dix émissions portera sur la vie culturelle des francophones au Canada. Chaque émission illustrera les aspects d'une ou plusieurs manifestations significatives de la vie culturelle d'un groupe francophone dans chaque province.

La seconde série traitera des différents aspects de la vie économique au Canada. Les émissions porteront sur deux thèmes principaux: les institutions financières canadiennes et le problème des disparités régionales.

A Montréal, Ottawa-Hull, Québec et Chicoutimi, on pourra entendre ces émissions sur la bande MF de Radio-Canada, à 13h30, à raison de cinq par semaine, à compter du 9 septembre.

Quelques ententes à Terre- Neuve

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, (CMEC) qui se réunissait pour la vingtième fois à Terre-Neuve la semaine dernière, a conclu un accord avec le ministère d'état aux Sciences et à la Technologie, à Ottawa, pour créer un groupe de travail chargé d'étudier le financement de la recherche universitaire par le gouvernement fédéral, en toute harmonie avec les autorités provinciales

M. François Cloutier, qui préside le Conseil, a annoncé à la fin de cette réunion "qu'après plusieurs années de discussions et de collaboration non officielles, le Conseil était aussi sur le point de parvenir à une entente avec le ministère des Affaires extérieures à propos du rôle international que doit jouer le CMEC en matière d'éduca-

Les ministres de l'Éducation se sont aussi entendus pour que, d'ici juin 1978, les autorités provinciales accordent aux écoles la priorité et tout le soutien pour la conversion au système métrique, ainsi que pour l'enseignement de ce système.

Les ministres ont annoncé qu'ils étaient sur le point de conclure un accord sur la transférabilité des fonds de pension des enseignants, d'une province à l'autre: il n'y manque que la signature de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Enlin on a appris que l'Organisation de Coopération et de Dévelopement économique (OCDE) qui entreprend une analyse des politiques d'éducation au Canada, remettra aux ministres ses études préliminaires au début de 1975 pour les soumettre ensuite à la critique d'experts internationaux avant la publication d'un rapport final, vers la fin de la même année. L'OCDE a déjà procédé à des études semblables en France, en Allemagne, au Japon,

La Régie des marchés agricoles rendra sa décision vendredi sur le prix du lait

par Fernand Bourret

Les consommateurs doivent envisager une hausse possible du prix du lait nature de huit cents la pinte, en vue de satisfaire aux demandes présentées hier à la Régie des marchés agricoles par la Fédération des producteurs de lait du Québec, par le Conseil de l'industrie laitière du Québec et par l'Association des détaillants en alimentation du Québec

Le président de la Régie a déclaré, à la fin de l'audience, que la décision serait connue vers le 20 septembre.

La hausse globale de 8 cents la pinte que devra absorber le consommateur, si les demandes sont accordées, sera partagée comme suit: cinq cents aux producteurs de lait, deux cents aux industriels laitiers et un cent aux détaillants en ali-

Quant aux organisations de consommateurs qui se trouvaient sur les lieux, elles ont vivement déploré la hausse anticipée qui sera vraisemblablement imposée aux consommateurs

Pour sa part, Mme Hanna Lambek, présidente de l'Association provinciale des consommateurs, qui groupe 14,000 familles québécoises, réclame des subsides à la consommation, tandis que le directeur de la Fédération des associations d'économie familiale du Québec (ACEF), M. Jean Doré, a critiqué le peu d'attention apportée aux revendications des consommateurs par les offices gouvernemen-

Les producteurs laitiers ont fait valoir que les derniers mois ont consacré un écart si considérable entre les coûts de production et les prix de vente du lait, que la Régie doit élever à \$12.50 le prix de 100 livres de lait que reçoit le cultivateur, comparativement à \$10.35 actuellement.

L'Association des producteurs de lait a effectué un relevé de tous les coûts de production du lait nature, à partir des statistiques fournies par le gouvernement du Québec, pour les années 1968 à 1972 inclusivement, pour conclure que le coût moyen de production du 100 livres de lait s'élevait à \$9.02. Les producteurs de lait expliquent que la hausse des coûts: aliments bovins, transport, engrais, céréales, intérêt sur emprunt, dépenses d'opération, dépréciation, rémunération du travail, etc. se traduit actuellement par un coût de production de \$13.01.

Le mémoire de la Fédération des producteurs de lait explique que la demande présente, qui est de \$12.50, reste en-deçà des coûts de production et que les prochaines étapes voudront permettre au travailleur agricole de rattraper le salaire du travailleur spécialisé.

M. Paul Couture, président de l'UPA devait renchérir en disant que le consommateur doit permettre à l'agriculteur de vivre, sinon ce dernier va cesser de produire tandis que les prix deviendront astronimiques.

La demande du Conseil de l'industrie laitière, au nom des industriels qui achètent le lait en vrac pour le distribuer aux détaillants, est également basée sur les augmentations qui ont affecté le coût d'opération des usines de pasteurisation du Québec, depuis la dernière hausse accor-dée par la Régie en mai dernier.

Les salaires-homme-heure ont augmenté de 16.27 pour cent, depuis le début de l'année, dans l'industrie du lait, tandis que les dépenses d'entretien et de réparations affichent une hausse de 28 pour

L'heureuse histoire de Boscoville a 20 ans

par François Barbeau

Les gens heureux n'ont pas d'histoire. C'est ce que l'on pourrait dire de Boscoville, dont on connaît le nom peut-être pour l'avoir vu un jour sur un panneau, boulevard Gouin, à Rivière-des-Prairies, ou pour avoir été menacé, il y a longtemps, d'un séjour dans cette institution par des parents exaspérés.

Pourtant, Boscoville, qui célébrait ces mois-ci le vingtième anniversaire de sa fondation, est l'une des grandes réussites dans le domaine de la rééducation et de la réadaptation des adolescents, réussite que viennent admirer des spécialistes de plusieurs pays désireux d'atteindre le même degré de succès chez eux.

Boscoville, comme le dit un ancien élève dans un document audio-visuel préparé à l'occasion du 20e anniversaire, 'm'a demandé d'être moi-même. Je ne voulais pas m'admettre que je voulais être heureux, que je voulais partager les choses avec les gens.

Fondé officiellement en 1954 par le R. P. Albert Roger, CSC, Boscoville est à la fois un Centre d'accueil de réadaptation pour mésadaptés sociaux, une école industrielle selon la loi des jeunes délinquants, une institution d'enseignement privée reconnue par le ministère de Education et un centre accrédité par l'Université de Montréal pour les stagiaires en psycho-éducation

Comme l'a écrit le R. P. Noël Mailloux, les jeunes gens qui sont acceptés à Boscoville sont des "délinquants typi-ques, qui n'en sont plus à leurs premières armes et qui manifestent une intense désaffection à l'égard de l'école et de tout travail régulier... la plupart d'entre eux ont déjà pris l'habitude de vivre en marge de la société, ne fréquentent à peu près plus que les copains de leur gang et ne songent plus à satisfaire des besoins plutôt extravagants autrement qu'en recourant à des expédients malhonnêtes.

Le taux de succès à Boscoville est de pour les jeunes qui ont bénéficié du traitement complet et de 67% pour l'ensemble de la population.

La rééducation se fait en quatre étapes. La première, l'acclimatation, a comme objectifs d'empêcher le nouvel arrivé de continuer dans la voie de la délinquance, de l'amener à respecter son nouveau milieu et de lui faire goûter certains succès dans ses activités puis-

FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Pleure pas la bouche pleine" 7.30,

9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "A nous quarre cardinal" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707. "Our mist Fred" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Dirty Mary, crazy Larry" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

"Dirty Mary, crazy Larry" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174

"A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30.

MERCIER: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224,

"Le file ricanant" 6.10, 10.00. "Butch Cassidy et le Kid" 8.00.

MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579,

"Live and let die" 1.20, 5.20, 9.35. "The mechanic" 3.35, 7.50.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145.
"Harold and Maude" 7.00, "Viol en première page" 9.30.

PALACE: 688 Ste-Catherine O. 866-6991,

"Dead which" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-683, "La pomme, la queue et les pépins" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 6.20, 9.00.

PIERROT: 1590 St-Denis 843-3222. "Orange mécanique" 620, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4595 "Three musketeers" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 0. 866-2644 "Chinatown" 12.10, 235, 5.00, 7.25, 9.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20

9.20. PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "On dance sous la june" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10,

danse sous la jupe" 12.30, 340, 655, 10.10, "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30, PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Africanus Sexualis" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40, "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50.

"Africanus Sexualis" 12:00, 3:00, 5:30, 8:40, "Passion seekers" 1:30, 4:15, 7:00, 9:50, SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "La maison des damnes" 12:00, 3:30, 6:45, 10:15 "Un officier de police sans importance" 1:30, 5:00, 8:30.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Panorama blue" 1:00, 2:25, 3:50, 5:15, 6:40, 8:10, 9:35

SNOWDON: \$225 Decarie 482-1322 "Katablan" 1:10, 3:05, 5:00, 7:00, 9:00

VAN HORNE: 61:50 Côte-des-Neiges 731-8243 "Up town Saturday Night" 1:10, 3:15, 7:15, 9:20.

VENDOME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 1:2:20, 2:15, 4:05, 5:55, 7:5, 9:35.

VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "I Arnaque" 8:00 "Sierra Torride" 6:15, 10:00

VERSAILLES: (Salle rouge) 72:55 Sherbrooke E 365-4020 "La pomme, la queue et les pépins" 7:30, 9:30

VERSAILLES: (Salle rouge) 72:55 Sherbrooke E 365-4020 "Magdalena, la possedée du diable" 6:10, 9:25, et "Sept orchidees tachées de sang" 7:45.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le flic ricanant" 6:10, 10:00 et "Butch Cassidy et le kid" 8:00

WESTMOUNT SQUARE: I Westmount 931-2477 "That's entertainment" 2:00, 4:30 6:45, 9:10

2477 "That's entertainment" 2.00, 4.30

YORK: 1487 Ste-Catherine O 937-8978 "Harrad Summer" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

9 20 CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRA-

Denis 844-8739 Cinema d'animation, John. Hubley — 7.30 "Les artistes sous le chapi-teau" d'Alexandre Kluge-Allemagne 1968) 9.30.

qu'à son arrivée, il est convaincu de son incapacité.

Vient ensuite l'étape du contrôle du comportement extérieur, l'intégration à une vie de groupe. En période d'acclimatation, le pensionnaire à Boscoville est un "banlieusard". Après douze semaines d'une conduite qui lui aura mérité une cote "A", il devient "citoyen", membre d'un "quartier", groupement d'une dizaine de pensionnaires sous la direction d'un psycho-éducateur.

Là, il s'intègre. Il apprend à respectec les traditions du groupe, il participe aux activités, il s'y intéresse. Il étudie aussi, à son propre rythme, selon un système de fiches. Il est payé (\$2.35 par semaine), peut recevoir des visites, téléphoner, correspondre avec l'extérieur.

Après douze semaines "A", il passe à l'étape suivante, celle de la production.

Il doit acquérir à cette étape une méthode de travail, une compétence, la capacité de réaliser ses objectifs. On lui laisse prendre des initiatives, on l'incite à faire des choix. Il se rapproche de l'éducateur, qui devient son ami, un modèle. Sa paye hebdomadaire est augmentée (\$2.95), il peut sortir aux trois semaines, et assumer certaines responsabilités dans l'administration de son "quartier". Les critères selon lesquels on juge sa conduite sont plus sévères.

Vient enfin l'étape dite de "personnalité" où le pensionnaire à Boscoville "réalise et accepte qu'il n'est plus et ne sera jamais le même garçon que celui qui arrivait dans l'institution".

Il accepte la réalité, contribue de plus en plus au milieu en collaborant avec les éducateurs à l'intégration de ses pairs au groupe. Il a de plus en plus d'autonomie, il touche \$3.10 par semaine, peut sortir trois fois la semaine. Il est prêt à la transition, à quitter Boscoville pour réintégrer

Les anciens de Boscoville reviennent pour la plupart voir leurs éducateurs, leur demander conseil, causer un peu. L'atmosphère de Boscoville les a pris, comme celle d'une famille unie. Ils ont bien vécu en outre. Bons lits, bons repas, télévision dans chaque "quartier", de même que salle de musique. Sports bien organisés, excursions à la campagne, piscine, bibliothèque et en plus la réalisation d'une transformation radicale, et pour le

COMPTABLES AGRÉÉS

L'Ordre des comptables agréés du Québec - Établi en 1880 -

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891 Montréal, P.Q. H3B 2M7

Montréal, P.Q.

866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

1015 Côte Beaver Hall

866-8563

MacGILLIVRAY & CIE

LLOYD, COUREY.

WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés

MAHEU. NOEL. ANDERSON.

VALIQUETTE & ASSOCIES

Comptables Agréés

Société nationale affiliée

OLLINS LOVE EDOIS VALIQUETTE BARRO

Vancouver Calgary, Winnipeg, Toronto, Montreal, et dans d'autres villes au Canada Correspondants en Grande Bretagne et aux États Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE

comptables agréés

Poul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A. Bertrand Dumais, C.A. Gilles Chaquette, C.A. Jacques G. Hébert, C.A. J.-J. Lecavalier, C.A. J. Ede Repentigny, C.A. André Masse, C.A. Jean La Couture, C.A. René Chēnier, C.A. Louise Doucet, C.A. Michel D'André, C.A. Claude Sarrazin, C.A. André Londpelle, C.A. André Longpré, C.A. Paul Sofio, C.A.

1440 ovest, rue Ste-Catherine, Montréaul H3G 1R8, Québec Tél.: 861-8241 SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER. BOURGEOIS & CIE

NADEAU. PAQUET & CIE

Comptables Agréés

Guy Messier, L.S.C., C.A. Jocques Bourgeois, L.S.C., C.A. Robert Houde, B.A., C.A. Guy Ouimet, C.A. Jocques Desmarois, L.S.C. C.A. Yvon Marsolais, C.A. Gulles Blandin, C.A. Réal Mainville, C.A.

50 Place Crémazie Suite 92 Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX. LYONNAIS.

GASCON, BEDARD, LUSSIER.

SENECAL & ASSOCIES

ANDRÉ ROCHETTE & CIE

GEORGES AUDET & CIE

Comptables Agréés

THE MANN JUDD

INTERNATIONAL GROUP

Calgary, Vancouver, États Unis, France, Grande Bretagne,

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR

Comptables Agréés

240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 — 849-1695

AUDET. GOSSELIN ET ASSOCIES

Comptables Agréés

50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 331 — 302-3080

BASTIEN, NORMANDIN **BARRIERE & ASSOCIES** Comptables Agréés

J. Barrier, C.A. Yvon Normandin, C.A.
J. Barrier, C.A. G.R. Normandin, C.A.
J. Barrier, C.A. J.G. Beoulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. J.I. Richard, C.A.
G. Boudard, C.A. F. St. Aubin, C.A.
R. Lanctèt, C.A. M. Gagne, C.A.
L. Lemay, C.A. BASTIEN, MENARD, NORMANDIN.

SEGUIN. ROY & ASSOCIES Comptables Agrées Montreal, Ottawa, Quebec, Hull Hawkesbury, Grand Mère, Trais Rivière Cap de la Modeleine, Granby, Levis,

orges de Beauce, Chicoutimi, Baie Cor 225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué. — H2Y 1T4 (514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND. PAQUETTE & ASSOCIÉS

3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9221

Real Bertrand, C.A.
P. Y. Brosseau, C.A.
Robert Crevier, C.A.
Raynald Vermette, C.A. Jean-Paul Diry, C.A.

Jean Grignon, C.A. François Laplante, C.A. Jean Labrosse, C.A. Richard Teoli, C.A. Fernand Lamothe, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS Comptables Agréés

Maurice Bergeron, C.A. C. Raymond Souchereau, C. Georges H. Hotte, C.A. André Tétreault, C.A. René Lemire, C.A. 614 St-Jacques, Suite 400

BERNIER & BISSON Comptables Agréés

842-9433

60 St-Jacques Suite 60 Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES" MONTRÉAL-NORD 3737 rue Monselet 321-3832

ST-DONAT Poste Lussier, C.P. 30 424-5443

P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A. P.M. Adamson, C.A.
C.W. Bissegger, C.A.
T.R. Burpee, C.A.
H.M. Caron, C.A.
G. Chamberland, C.A.
H.R. Germain, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. J.B. Gick, C.A. G. Gingras, C.A. R.E. Lavole, C.A. G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.

Associés-résidents

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD. **CROTEAU & ASSOCIÉS**

MONTRÉAL 1320, Boul. Graham 1155 O. boul, Dorchester

Ville Mont-Royal 341-3660 Montréal, P.Q. - H3B 3T9 (514) 871-8630

Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140

COURTOIS. FREDETTE. CHARETTE & CIE Comptables Agréés

Florian Fradette, C.A. Guy Charette, C.A. Rager Poupart, C.A. Martin Lajeunesse, C.A. Hubert Mercins, C.A. Jean Paul Berti, C.A. Raymond A. Poirier, C.A. 1 Place Ville-Marie Suite 2220 514-866-9911 Montreal H3B-3M4

MOONEY ET ASSOCIES Comptables Agréés P Denis B A . B S A . L S C . C A Roger Houle B A . L S C . C A

> & L'ESPÉRANCE Comptables Agréés

FORTIER, THIBAULT.

MARCHAND & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie Suite 610, Montréal 351 — 384-0430

DUMAIS ET ASSOCIES Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumois, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Bayer, C.A. Gilles Villeneuve, C.A. Jean-Real Charette, C.A.

561 est, boul. Crémazie

ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT Montréal, Cobourg, Toronto, Orillia, Windsor, Thunder Bay,

PRICE WATERHOUSE & CIE

PETRIE. RAYMOND & CIE.

Comptables Agréés **Suite 1225** 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué.,

RAYMOND, CHABOT,

Comptables Agréés 820. Tour de la Bourse Place Victoria

Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie

Comptables agréés

Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta -Colombie-Britannique, Région des

800. PLACE VICTORIA - 878-3011

ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000 Avenue du Parc, Suite 301

LACROIX ET ASSOCIES Comptables Agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER. HAWEY & CIE Comptables Agréés

Kitchener, London, Windsor, Winnipeg Régina, Saskatoon, North Battletord, Calgary, Edmonton, New Westminster Burnaby, Vancouver, Victoria,

1 Place Ville-Marie

Comptables Agréés

388-9251

Comptables Agréés

Jasques R. Chadillan, C.A. Jacques Joyal, C.A.

Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791

"Des gosses de riches" (drame atirique - américain 1952) 12.45 Le 10 vous informe .

CBMTO 9.55 Standby six and

religious thoughts
18.00 Mon ami
18.15 Friendly giant ...

10.30 Mr. Dressup 11.00 Sesame street 12.00 Elwood Glover's luncheon date

5.00 Youth Confrontation 5.30 Partridge Family

10.00 Nature of Things 11.00 The National 11.30 Montreal Tonight 11.45 Cinema: "Sabrina" (1954)

6.30 Ed Aller 7.30 Canada A.M. 8.30 Romper Room

(drame 1964)
2.30 Somerset
3.00 Another world
3.30 What's the good word
4.00 He knows she knows
4.30 The Flintstones
5.00 Truth or consequences

5.00 Truth or consequences Marcus Welby M.D. 8.00 Canada/Russia hockey 11.00 The CTV National news

2.00 Coronation street 2.30 The Edge of Night 3.00 Juliette and friends 3.30 30 from Vancouver 4.30 Mr. Wizard

6.00 City at Six . 8.00 Happy days 8.30 Police story 9.30 Front page Challenge

1.50 Station closing

CFCF® 6.00 University of the air

10.00 Pay cards 10.30 McGowan and Co. 11.00 Definition 11.30 The art of cooking .

"Love with the proper stranger

Tuesday night feature movie 2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul, des Galeries d'Anjou, 353-5960. "Le dernier Tango a Paris" 9-30 "Electraglide bleue" 7-20. ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "South Pacific" 2-00, 5-10, 8-30. ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon, 935-1246. "The sting" 7-20, 9-30. ATWATER I: Niveau metro Alexis Nihon, 935-3313. "California split" 1.10, 3-15, 5-15, 7-15, 9-15.

9.20.

BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932.

Pleasures of a Woman. 12 00, 3.10, 6.00, 8.50. "Keep it up." 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 Berri 878-2424. "Un silencieux au bout du canon." 2.30, 6.00, 9.35.

La ceinture noire." 1.00, 4.25, 8.00.

BIJOU: 50.30 Papineau 527-9131. "Kamasutra d'aujourd'hui." 2.20, 5.30, 8.30, "Les Minettes en folie." 1.00, 4.15, 6.55, 9.55.

CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180. "On danse sous la jupe." 12.30, 3.40, 6.55, 10.10. "La revanche des coolies." 2.05, 5.15, 8.30.

"Brides of Fu Manchu" (Drame

5.15, 8.30. CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-CHEVALTER: 1803 Ste-Zaherine r. 524-1685 "Larriaque" 1.30, 5.30, 9.35, "Sen-timentalement votre" 12.00, 3.50, 7.55, CHEVALTER: 1590 St-Denis 845-3222, "Le concierge" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.25, CINEMA 2001: 855 Décarie, 277-2001, "Abattoir 5" 7.00, "The last detail" (s.t.f.)

9-30.
CINEMA V; 5550 Sherbrooke, 489-5559.
(Salon rouge): "Lacombe Lucien" 7-20.
9-50.
(Salon bleu): "Pigkeepers daughter" 7-15.
10-25 et "Deep hunger" 8-50.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O.
881-2996. "Lacombe Lucien" 12-00, 2-25.
4-55, 7-20, 9-50.
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302. "Cris et chuchotements" 9-00 et "Le lien" 7-30.

0002. "Cris et chuchotements" 9.00 et "Le lien" 7.30.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 Bring Me The Head of Alfredo Garcia 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "A coup de magnum" 8.00 et "Super drogue" 6.30 10.15.

DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien, 721-8060 'Le magnique' 7.40, 9.40. (McLaren) Les valseuses' 7.20, 9.30.

ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-917 "Enquête sur les apprentis" 12.30, 3.35, 6.40, 9.45 "Intime rapport au collège des filles' 1.50, 4.55, 8.00.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053. (Salle Resnais) 'La montagne sacrée' 7.15, 9.30.

(Salle Eisenstein): "Le retour d'Afrique' 7.15, 9.30.

théâtre

CASANOUS: (ASSOCIATION ESPAGNOLE) 485 Sherbrooke O, 523-6040. Relâche. RIDEAU VERT: 4664 St-Denis. 844-1793. Re liche.
STUDIO THEATRE: 155 Côte Morel,
Ste-Sophie-de-Lacorne 436-1304. Reliche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau,
523-1211, "Strauss et Pesant" de Michel
Garneau, 20530. Reliche lundi,
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 SteCatherine O, 861-0563. Vigneault 20h,30
(tous les soits)
THEATRE DE LA POUDRIERE: (Ile Ste-

PLACE DES ARTS

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 'W' 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.30,

Helène) 526-0821, "Blithe spirit" (coward) 20h.30.. Relàche dim. et lundi.

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche. THEATRE MAISONNEUVE: "Les feux fol-THEATRE PORT-ROYAL: "Un tramway

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

J.D. Morrison, C.A.

R. Pearl, C.A.

W.J. Smith, C.A.

W.J. Smith, C.A.

Comptables Agréés

COOPERS & LYBRAND

DENIS, DESMARAIS, HOULE.

60, rue Saint-Jacques DeCARUFEL. DeCARUFEL

423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST

Montréal 354 — 384-1430 GLENDINNING. JARRETT & CIE

Lethbridge, Kamloops & Vancouver 715, Carré Victoria, 1427 2H7 844-3307

W. PIERCE GOULD Comptable Agréé Chambre 914, Édifice Sun Life,

5 Place Ville-Marie

Proulx, D'Orsonnens & Cie

Tél.: 288-0291

MARTIN. PARE & ASSOCIES

Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE BUREAUX:

2500-630 BOUL DORCHESTER 0. - 866-7351

Montréal 15 — 274-2797 SAMSON, BELAIR, COTE.

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

210 ouest, boul. Crémazie VIAU. ROBIN & ASSOCIES

Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A. I Jacques Ouellette, C.A. J. Serge Gervas, C.A. Waguih Boulos, C.A.

A l'issue d'un séjour de trois mois à Paris où "partout ousque tu vas c'est beau'', un jeune homme de vingt-cinq ans (Serge) qui n'aime pas "manger du roastbeef mal cuit" revient dans la métropole pour visiter les membres de sa famille: un père sourd, deux tantes complètement idiotes et quatre soeurs possessives et agressives. Ce sont ces retrouvailles particulières, cette source de discussions et de déchirements que Michel Tremblay fera revivre à la scène avec "Bonjour là, bonjour", sa toute dernière pièce.

Ecrite en janvier-avril 1974 et créée le 22 août dernier à Ottawa par la Compagnie des Deux Chaises, dans une mise en scène d'André Brassard, cette pièce de tendresse et d'optimisme sera de nouveau présentée par la même troupe, en terre Québec cette fois : d'abord au Palais Montcalm de Québec. du 18 au 21 septembre, puis au théâtre Maisonneuve de la Place des arts, du 25 septembre au 12 octobre.

La distribution, pour le moins éclatante, sera la même qu'au moment de la création à Ottawa: Denise Pelletier, Amulette Garneau, Monique Joly et Odette Gagnon dans le rôle des soeurs de Serge; Rita Lafontaine et Frédérique Collin dans celui des deux tantes; Gilles Renaud dans celui du père; et Guy

Thauvette dans le rôle de Serge. Hier soir, à l'occasion d'une rencontre organisée dans le but de faire le point sur la dernière création du tandem Brassard-Tremblay, la maison Leméac lançait pour sa part son édition de "Bonjour la, bonjour", dans sa collection Théâtre canadien qui compte à ce jour 41 titres. Pour Tremblay, mentionnonsle, il s'agit là de sa huitième pièce publiée, sans compter les adaptations et le scénario de "Il était une fois dans l'est", écrit



Guy Thauvette (Serge) et Denise Pelletier (Lucienne) dans une scène de "Bonjour là, bonjour", la toute dernière pièce de

de concours avec Brassard. Au dire de plusieurs, dont le metteur en scène André Brassard, "Bonjour là, bonjour" serait l'une des rares oeuvres de Tremblay qui laisse vraiment bonheur, à la tendresse. En fait, on en arrive même à se demander si le "happy ending" s'installerait dans l'oeuvre déjà considérable et fort goûtée chez nous comme en France - de l'auteur

des "Belles-soeurs" "Jamais jusqu'ici dans l'oeuvre de Tremblay, note Bras-

sard, les marginaux n'avaient réussi à se définir, se connaître, s'assumer, s'exprimer... à proclamer leur droit au bonheur. Vivre en marge avait toujours été un problème, pour ne pas dire la source de tous les problèmes de la belle-soeur Pierrette Guérin, de la Duchesse de Langeais, d'Hosanna et de Cuirette. Dans cette nouvelle pièce, les amours marginales (elles sont ici incestueuses, mais...) s'affirment au grand jour et publient leur bonheur, ce bonheur impossible jusqu'ici dans le cadre

étroit et étouffant de la famille ou de la normalité."

Et d'ajouter le metteur en scène fidèle de Tremblay: "On assiste également à une réconciliation, à une acceptation du passé. Gabriel, le père si souvent absent, est lui aussi un héros. Ce n'est plus le père voué au suicide, ni le vieux dont on se débarrasse en l'assommant; c'est un être grand avec des aspirations et des besoins qui dépassent ceux de son milieu, représenté ici par les deux tantes, par ces pitoyables images de la déchéance totale. Et cela même si sa surdité l'a coupé du monde extérieur. Serge et Nicole, une fois leur amour assumé et déclaré, peuvent aussi assumer cette partie de leur passé qui n'est pas encore mort.'

'Bonjour là, bonjour", bonour à des membres d'une famille où Serge aura le choix entre les patates pilées et les patates au four, bonjour à l'amour... totem et tabou. Pour Serge, en tout cas, il n'y a pas une autre forme de salut. "Okay, dira-t-il, j'y suis dans les bras de Nicole, mais c'est-tu ca que j'veux vraiment? Chus-tu ben dans les bras de Nicole? Ben après trois mois passes dans elle, j'te dirai, Lucienne, que oui, chux ben dans les bras de Nicole, pis que oui. J'vas y rester le plus longtemps possible. Que t'aye honte de moé ou non, qu'on soye obligé de déménager ben loin ou non, on est ensemble, Lucienne, pis tant qu'on va pouvoir, on va rester ensemble? Pour moé, tout est clair, tout est simple astheur, chus sûr de mon affaire: c'que j'ressens pour Nicole, pis c'que Nicole ressent pour moé, c'est de l'amour... pis c'est beau! C'est beau!

Pour présenter cette pièce, la Compagnie des Deux Chaises a fait appel à la collaboration étroite de Guy Neveu pour le dispositif scénique et de François Laplante pour les costumes qui nous dit-on, dôtent 'Bonjour là, bonjour'' d'une teinte supplémentaire absentes de l'oeuvre de Michel Trem-

télévision

par Jean Basile

Ces êtres qui foulent la Terre

 ELEMENTS OF SURVIVAL, première partie, canal 6,

dimanche à 22h Même si la récente conférence de Bucarest sur la surpopulation a été, selon l'avis de certains, un échec, elle aura permis de sensibiliser l'opinion publique sur le problème de la présence accrue de l'homme au sein de notre planète.

Et ce, que l'on soit de l'avis de Marx ou de celui de Malthus.

Je ne suis pas sûr, non plus, que cette sensibilisation ait été bien profonde. Mais le petit cheminement, que nous aurons fait vers une meilleure compréhension de ce problème complexe, restera malgré tout un acquis. Toute initiative dans ce sens est donc à considérer.

Sous la direction de Doug Lower, CBC a préparé une série de trois films documentaires, de une heure chacun, dont le but est de présenter, le plus objectivement possible, les grandes données des multiples aspects, auxquels on doit faire face, dès que l'on parle de surpopulation. Le premier de ces documentaires, celui que l'on a vu dimanche, est consacré aux gens: le second traitera de la nourriture et le troisième des politiques à suivre ou à ne pas suivre.

En bref, il s'agit certainement de la tentative la plus ambitieuse de la télévision d'Etat pour présenter synthétiquement toutes sortes de données dispersées sur les ondes, et dans les autres média à la faveur de nombreux reportages et commentaires sur le meme sujet.

En ce sens, "People" a été une réussite. A l'aide d'exemples types, contradictoires souvent, on nous a donc dresse un tableau général de la situation dans le monde concernant les approches "humaines" des problèmes de la surpopulation.

Approche, précautionneuse, des pays traditionnellement catholiques comme le Brésil, approche, très libérale, des pays islamiques comme l'Egypte, approche un peu panique de certains pays africains comme le Kenya... Le tout a étê fait avec discrétion, compétence et clarté

Mais le plus intéressant de ce pre-

Le plus beau film de Louis Malle

Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du clnéma francais.

LACOMBE LUCIEN

mier film réside dans le fait qu'il a réussi parfaitement à nous faire comprendre deux choses. La première est, de toute évidence, l'importance du problème en tant que tel. La seconde consiste dans les divergences, parfois irréconciliables, qui existent dans les

opinions. On sait, par exemple, que la Chine est le chef de file de ceux qui prétendent que le problème n'est pas celui d'une possible surpopulation, mais bien celui de la répartition des riches-

A l'opposé, le bilan de Doug Lower explicite l'opinion des Nations riches, généralement capitalistes, mais pas obligatoirement puisque l'URSS propose aussi à ses citoyens des facilités de planning familial. Il met ces pays riches devant leur responsabilités mondiales et ne cache pas que nous aurons tous de gros sacrifices à faire, tôt ou tard.

Il va sans dire que ce film, et sans doute ceux qui suivront, est austère. Mais notre patience est récompensée puisque nous en savons un peu plus long. Ne sourestimons pas l'importance de la médecine préventive!

Il est dommage que l'on ne voit pas ces films au canal 2; et d'autant plus que l'actuelle baisse de la natalité au Québec, si elle suit la courbe, normale actuellement, des pays industriellement développés, pose un cas de conscience réel au plan de l'avenir de la culture de langue française en Amérique du nord. Le Séparatisme n'est déjà plus une simple option d'idéologie politique. Un tel film nous invite à y réfléchir.

D'une façon plus générale, on se rend compte aussi, en regardant de telles émissions canadiennes anglaises, de la différence de point de vue qui existe entre le canal 6 et le canal 2. Le canal 6 pose, généralement, les problèmes en termes mondiaux, suivant en cela les grandes lignes de la

politique gouvernementale de Trudeau. Le canal 2 a tendance à rester plus local, plus restreint dans son champ

deux a raison.

Un chef-d'oeuvre.

un film de Louis Malle

de vision. J'avoue que je ne sais pas lequel des Signalons que les deux autres films de cette série seront vus les dimanches 22 et 29 septembre, au canal 6, à 22h.

Dans le cadre de l'émission 5D, le canal 2 présentera également un reportage sur la conférence de Bucarest, dimanche prochain, à 17h.

• MICHEL FUGAIN, aux "Beaux dimanches", canal 2, dimanche à

Michel Fugain est, avec Véronique Samson, de ces quelques français qui, sans grande originalité musicale, tentent de renouveler par le style le music-hall parisien.

Je dis bien le music-hall, parce que la nouvelle musique populaire française, celle qui pourrait correspondre au phénomène rock américain n'a pas nom Fugain, ni même Samson, mais bien "Magma", "Gong", etc... C'est dire que comparer le charmant spectacle du "Big Bazar" avec "Hair", ainsi que l'a fait M. Bergeron, est quelque peu hâtif. Divertissement de qualité, soit... mais certainement pas phénomène social. Chaque chose à

Cela dit, le spectacle de dimanche, qui est celui de l'Olympia de Paris, a été rafraîchissant et anodin. Surtout pour les chansons de Fugain, dont certaines sont de grandes qualités. L'apparat qui l'entoure met du mouvement, sans plus.

Pour ceux qui doutent de ce que je dis, qu'ils fassent donc une comparaison entre "Tommy" tel que nous le représente les "Who" et le personnage central qui sert de lien au spectacle de Fugain, sur un thème qui est le même, ils ne manqueront pas de voir une différence de palier et de vision. Sans même parler de la musique.

• ETATS, aux "Beaux dimanches", canal 2, dimanche à 22h.

Je ne crois pas être qualifié, d'ailleurs, pour juger sainement de ce genre de musique, à laquelle je suis peu sensible.

Mais je crois bon que Radio-Canada fasse son effort dans l'Avant-garde. Cela permet, à tout le moins, une fort belle realisation visuelle d'Yves Courville.

la compagnie des deux chaises présente

MICHEL TREMBLAY

ANDRE BRASSARD

denise pelletier

monique joly

odette gagnon

rita lafontaine

gilles renaud

guy thauvette

Décor : Guy Neveu

Costumes: François Laplante

du 25 septembre au 12 octobre 1974

PLACE DES ARTS. Montréal 129 (Québec) Tél 842-2112

BALLET AZTLÁN DE MÉXICO

THÉÂTRE MAISONNEUVE

frédérique collin

amulette garneau

Le dernier Brault Ce sont les "ordres"

'Les ordres''? Allez... détrompez-vous! Ce quatrième long metrage de Michel Brault produit au coût de \$260,000 ne se déroule ni dans une abbaye, ni dans une quelconque communauté religieuse. Lorsqu'on évoque cette possibilité de confusion dans l'esprit de celui-ci ou de celui-là, l'auteur de "Pour la suite du monde" et 'L'Acadie, l'Acadie'' répond en accusant un sursaut, l'air un peu grave: "Les gens vont vite comprendre que ce n'est pas ça. Les ordres en question, ce sont ceux qui conditionnent tous nos gardiens de prison. On ne dit jamais non à un prisonnier, mais on lui fait bien sentir qu'il n'y a rien à faire, que ce sont là

les ordres. Basé sur des témoignages recueillis auprès d'une cinquantaine de personnes victimes de la Loi des mesures de guerre, en octobre 1970 au Québec, ce film de près de deux heures peut être à la fois considéré comme un drame politique et profondément humain. Îl sera présenté en première mondiale dans la métropole, le 26 septembre, aux cinémas Place Ville-Marie et Rivoli, mais il prendra l'affiche dans trois autres salles (Laval, Versailles et Greenfield Park) le lendemain.

"Les ordres", tourné en octobre et novembre 1973 à Sorel et dans la région métropolitaine, met en scène cinq personnages principaux incarnant une mère de famille, un ouvrier syndicaliste, une assistante sociale, un médecin et un chômeur; ces roles, confiés à Hélène Loiselle, Jean Lapointe, Guy Provost, Claude Gauthier et Louise Forestier, proviennent d'une synthèse apparemment laborieuse (plus de 50 heures d'entrevues) mais tout aussi fascinante de la quête prospective de Brault auprès de ce qu'il appelle "des marionnettes d'un pouvoir aussi omnipuissant qu'inaccessible.'

Et d'ajouter: "Parti à la re-cherche de l'intolérance auprès des victimes de la Loi des mesures de guerre au Québec, je n'ai pas découvert cette intolérance mais bien plutôt des choses incroyables que je ne pouvais pas ne pas graver sur la pellicule (...) Ce n'est pas un filmtémoignage; c'est un filmdocument revecu. En ce sens, je dois dire que je n'ai pas cher-che à recueillir les témoignages des personnalités artistiques ou politiques qui ont été emprisonnées à ce moment-là. Je souhaitais surtout avoir les réactions des gens qui ne savaient pas trop ce qui leur arrivait, qui comprenaient difficilement

qu'on les jette en prison."
"Les ordres"? Bien sûr, ce
long métrage illustre de par son sujet "une réalité brutale qui dépasse la fiction" et qui éma-ne une forte odeur politique. Mais, précise Brault," ce film est issu d'une approche diffé-rente de celle de Denys Arcand rente de celle de Denys Arcand ("Réjeanne Padovani"), par exemple. Moi, je suis parti d'un fait identifiable, de l'incarcéra-tion de quelque 450 personnes, alors qu'il est parti, lui, d'une

nelle pour réaliser une oeuvre

En réalisant ce film, Brault a eu l'occasion de formuler maintes interrogations, de converser avec ces victimes du pouvoir qui, dit-il, "avaient le frisson" en se remémorant leur long et incroyable suspense en cellule. Il souhaite maintenant que "Les ordres" amene tout a chacun à être curieux d'en savoir plus long.







un film de PHILIPPE DE BROCA 7.40 - 9.40 SALLE MCLAREN un film de BERTRAND BLIER 18 ANS "LES VALSEUSES" IE DAUPHIN 7.20 - 9.30 BEAUBIEN PRES DIBERVILLE 721-6060

Chateaubriand

est à point

Les fins palais du tout Montréal ont maintenant un nouveau

lieu de rendez-vous: le Chateaubriand . . . à deux pas

du Vieux Montréal, dans l'Est.

Pour réserver, téléphonez à 842-4881

1415 rue St-Hubert (angle Ste-Catherine)

Administré par Atlific Inns Inc.

* PLACE DUPUIS



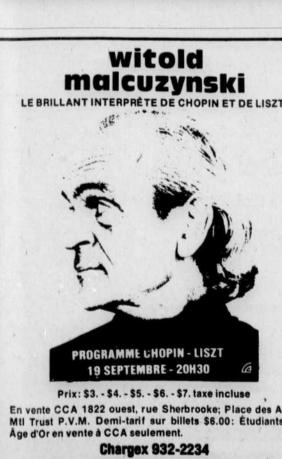
"Un spectacle fascinant...repus de surprises, gavés d'émotions. nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroit, un brin de génie." - LE MONDE SALLE EISENSTEIN

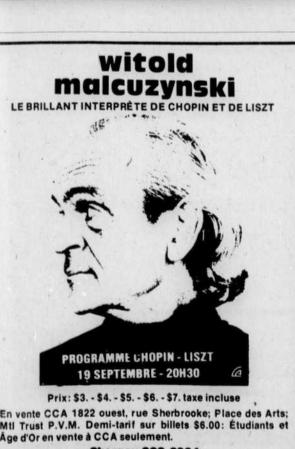
POUR TOUS UN CHEF D'OEUVRE D'ALAIN TANNER

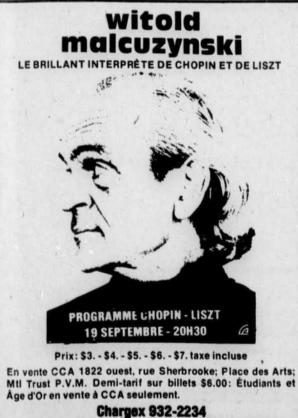
LE RETOUR D'AFRIQUE GI9.9.GG











CHARGEX 932-2234

Prix: \$3. - \$4. - \$5. - \$6. - \$7. taxe incluse

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke; Place des Arts; Montreal Trust P.V.M. Demi-tarifs sur billets \$6: enfants, étudiants & Age d'Or pour le 26 sept. seulement, en vente à CCA.



Carrières et Professions

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

BIBLIOTHÉCAIRE

FONCTIONS:

En coordination avec la responsable du Service de la Référence, assurer un service de référence plus particulièrement dans le domaine scientifique, participer au programme d'initiation à la bibliothèque, collaborer au développement de la collection des ouvrages de référence et proposer l'élaboration de bibliographies spécialisées en

- Maîtrise en bibliothéconomie et une certaine expérience
- Baccalauréat en bibliothéconomie et une expérience considérable dans le domaine de la référence.
- Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. (La préférence sera donnée au candidat ayant une expérience dans le domaine scientifique).

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience

Faire parvenir sa demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae complet, à

> Service du personnel Université de Moncton Moncton, N.-B. E1A 3E9

L'ATELIER PROTÉGÉ DE DRUMMONDVILLE INC. OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

CHEF D'ATELIER

Personne qui, sous l'autorité du directeur généraal s'assure de la mise à jour du programme de réadaptation pour la clientèle référée, selon les politiques de programmation du ministère des Affaires sociales du Québec se rapportant aux centres de réadaptation pour adultes (ateliers protégés).

TACHE:

- élaborer la programmation nécessaire, c'est-à-dire la mise en ordre de façon psycho-pédagogique du contenu de tâches et des apprentissages sociaux;
- diriger toutes les réunions jugées nécessaires auprès des moniteurs afin d'expliquer et de discuter la marche à suivre avec chacun des clients:
- rencontrer les parents, tuteurs et tous organismes communautaires utiles à la bonne marche du programme: mettre en place et controler les mécanismes d'articulation entre le centre de réadaptation et les autres organismes du ministère des Affaires sociales;
- au besoin, rencontrer les responsables des clients afin d'assurer une continuité dans l'approche et les apprentissages. FORMATION:

Diplôme universitaire ou CEGEP en relations humaines, de préférence en enfance inadaptée ou toutes formations ou expériences jugées aptes à la connaissance et la capacité de présenter un contenu de réhabilitation pour adultes sous forme psycho-pédagogique.

Déterminé par le ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir sa demande écrite accompagnée de son curriculum

L'ATELIER PROTÉGÉ DE DRUMMONDVILLE INC... 170, BOUL. ST-JOSEPH, DRUMMONDVILLE, P.Q. J2C 2A8

> **CHEF ADJOINT DES RISQUES** Le service des assurances de Steinberg

> Limitée désire recruter un jeune homme dynamique en mesure de diriger et de coordonner les activités de toutes les divi-

> sions de la compagnie dans le domaine de la

prévention des incendies. Le titulaire aura

également la possibilité de participer à des

projets et études reliés au domaine des

assurances de sorte qu'il pourra se familia-

riser avec' l'ensemble des programmes de

Le candidat que nous recherchons doit

avoir un diplôme universitaire en génie ou en

sciences mais nous étudierons également les

candidatures des diplômés en commerce ou

en administration des affaires. Les candidats

doivent avoir une certaine expérience des

techniques de prévention des pertes, surtout

en ce qui a trait aux risques hautement

Nous offrons une échelle salariale concur-

rentielle, d'excellents avantages sociaux et

la possibilité de progresser dans d'autres

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae

faisant mention de votre expérience et

secteurs de la compagnie.

Bureau d'emploi,

Montréal, Qué.

Tél.: 931-3538

Steinberg Limitée,

Plaza Alexis Nihon, 1500, Atwater, ch. 1105,

gestion des risques et assurances.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIERES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 33° la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

COORDONNATEUR DE LA PRODUCTION

Description des fonctions:

- Administration d'un centre de perforation de données Gestion du personnel et de l'équipement.
- Administration d'un centre de traitement de données (deux terminaux intelligents reliés 370-155).
- Coordination des relations entre les deux centres. Établissement et contrôle des échéanciers de production.

Conditions de travail:

- Jeunes entreprises de taille moyenne en progression rapide. Excellent climat de travail et rôle prépondérant à assumer, relevant directement de l'exécutif.
- Bénéfices marginaux à discuter sur une base personnelle. Salaire à discuter

Le candidat:

- La connaissance d'un milieu informatique et l'expérience du contrôle de la production sont souhaitables.
- Disponibilité de temps, bonnes relations humaines et bilinguisme sont essentiels.

Faire parvenir curriculum vitae complet à :

Dossier 2398 Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

PROFESSEURS:

Anglais - Histoire - Chimie

Temps complet ou partiel

849-2275

AVOCAT

Avocat bilingue. Expérience générale en droit civil. Salaire à discuter

Faire parvenir curriculum vitae à :

Dossier 2391 Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Êtes-vous la personne qu'il nous faut comme représentant?

Si vous êtes tenté par une carrière dans la vente qui rapporte une rémunération supérieure à la moyenne, vous devriez parler avec IBM.

Il s'agirait de vendre des machines à écrire électriques et à support magnétique, des copieurs, des machines à dicter et d'autres produits du même genre. C'est un travail exigeant mais qui rapporte bien . . . Vous recevrez une formation complète et profession-

nelle et vous travaillerez de près avec des experts dans Avez-vous les qualifications requises?

- Diplôme universitaire (ou l'équivalent)
- Habileté à exprimer vos idées clairement et de façon concise
- Bonne expérience dans les affaires Si vous croyez être la personne qu'il nous faut, envoyez

votre curriculum vitae à:



M. Fernand Bastien Directeur régional des ventes IBM CANADA LIMITÉE 200, rue Lebeau Ville St-Laurent (Qué.) H4N IR4



UNION RÉGIONALE DE RIMOUSKI DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

AGENT D'EDUCATION

Effectue, sous l'autorité du directeur du service, du travail d'éducation et d'information au niveau des dirigeants, du personnel des Caisses, des membres et du public en général; participe à l'élaboration des objectifs en éducation; prépare et réalise des plans d'action qui tiennent compte des objectifs fixés; s'assure au besoin, de la collaboration de personnes de ressource en vue de la réalisation des plans d'action élaborés.

LES EXIGENCES:

- Diplôme de 1er cycle en sciences humaines (une expérience de quelques années pourra compenser une scolarité moindre):
- initiative et responsabilité, sens de l'organisation, aptitudes en formation et en animation;
- croyance dans les valeurs coopératives.

TRAITEMENT:

- Salaire en relation avec les qualifications.
- Allocation pour utilisation de l'automobile.
- Compte de dépenses courantes.
- Plan complet d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 23 septembre 1974.

Service du Personnel Union Régionale de Rimouski des Caisses Populaires Desjardins 681, boul. St-Germain ouest Rimouski, Qué. G5L 7E5

FISCALITÉ

Chef de file de l'industrie, notre client est une société canadienne qui contrôle plusieurs filiales oeuvrant dans des secteurs variés.

À titre de directeur adjoint du service, vous assumerez graduellement l'entière responsabilité des activités fiscales de cette corporation. En fait, d'ici deux ans, vous devriez occuper la fonction de directeur de la fiscalité. Parmi vos principales responsabilités, vous conseillerez entre autres la haute direction sur les conséquences des modifications apportées aux lois sur la fiscalité et les revenus.

Si vous possédez une formation comptable professionnelle ou légale et environ trois années d'expérience en fiscalité corporative au Canada, vous rencontrez probablement les exigences du poste. Cette expérience aura été acquise dans l'industrie ou dans un milieu professionnel. Vous êtes aussi en mesure de travailler avec les membres de la haute direction et de représenter l'entreprise auprès des milieux gouvernementaux. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à M. P. Malone.

Rourke, Bourbonnais

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5

& Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

fonction publique municipale

BUREAU DU VÉRIFICATEUR COORDONNATEUR EN VÉRIFICATION (\$19-\$22,000)

Sous l'autorité de l'Assistant-Vérificateur, le titulaire de ce poste est principalement responsable de l'analyse du contrôle interne des différents systèmes cybernétiques à la Ville. Il fait les recommandations qui s'imposent pour l'implantation de nouveaux systèmes de contrôle ou pour l'amélioration des systèmes existants. Il est seconde dans ce travail par une équipe de vérificateurs qu'il dirige.

Les candidats doivent détenir un grade universitaire en sciences commerciales et être membres d'une association de comptables reconnue. Ils doivent possèder plusieurs années d'expérience, dont quelques-unes dans le domaine de la vérification et de l'analyse de contrôle interne et de systèmes d'ordinateurs. Cet organisme public offre une excellente possibilité de carrière et des bénéfices sociaux intéressants.

Les personnes intéressées et qualifiées sont invitées à faire parvenir confidentiellement leur candidature à :

Assistant-Directeur, Ressources humaines Service du Personnel, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal H2Y 1C6



VILLE DE MONTRÉAL

CONTRÔLEUR

Traitement initial de \$18,000 à \$22,000

Le rapport annuel reflète le succès et la croissance remarquable de notre client, une institution financière canadienne réputée, avec bureaux à travers le Canada. Le titulaire se joindra à une jeune équipe de gestion au siège social.

Ce contexte de croissance réalisée et anticipée requiert un gestionnaire compétent pour assumer la direction de cette fonction comptable informatisée. Ses défis principaux seront d'innover, améliorer les contrôles administratifs et les services corporatifs en fonction des besoins accrus de données au niveau des bureaux.

Si vous avez une formation universitaire en comptabilité; si vous recherchez un contexte de participation; si vous ambitionnez de vous développer et de vous faire valoir, alors vous serez intéressé à vous joindre à cette firme du secteur tertiaire où vous évoluerez à titre de cadre supérieur avec des collègues hautement professionnels. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à M.P. Malone.

Rourke, Bourbonnais 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5

(514) 937-9525

& Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

VICE-PRÉSIDENT POUR UNE ASSOCIATION

Salaire: environ \$30,000 Notre client est une association qui

représente une industrie dynamique dans le domaine des communications. Par suite de ses progrès rapides et de ses perspectives d'élargissement de ses responsabilités, elle a maintenant besoin d'un vice-président, qui prendra en charge une partie des fonctions actuellement assurées par le président.

L'un des rôles les plus importants confiés au titulaire du nouveau poste sera de développer et d'entretenir des relations harmonieuses avec les autorités fédérales et provinciales et divers organismes de régie. En collaboration avec le président, il présentera des recommandations sur les objectifs, les politiques et les programmes; il surveillera l'application des décisions du conseil et agira pour le président en l'absence de ce

Le candidat recherché est une personne dynamique, capable de

116, rue albert, ottawa, ontario, K1P 5G3

communiquer efficacement et d'établir de bonnes relations personnelles avec les membres de la fonction publique et ceux de la direction des entreprises membres à travers tout le Canada. Il a de l'entregent et une grande intégrité intellectuelle. Le poste offre des possibilités exceptionnelles de progrès professionnel.

Une excellente connaissance d'usage des deux langues officielles serait un atout de poids.

Les demandes de renseignements et les offres de service seront traitées avec la plus grande discrétion. Prière de joindre aux demandes des détails sur la formation reçue, l'expérience, les antécédents salariaux et les données personnelles.

Price Waterhouse

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

PROVINCE DE QUEBEC

No: 500-05-011528-740

COUR SUPERIEURE

GERARD BRUNELLE, résidant et domicilié en la

Cité de Marieville, district de St-Hyacinthe.

DEMANDEUR

--ys-DOUGLAS RIDDLE, autrefois résidant et domicilié

galement constitué ayant sa principale place d'af-faires au: 3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Qué-

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

DES CREANCIERS

Les joueurs d'Equipe-Canada sont prêts

QUEBEC (d'après CP) — Selon le joueur de centre André Lacroix, la clé du succès de l'équipe du Canada, lors de sa série de huit matches hors-concours contre l'équipe nationale de l'Union soviétique qui démarre ce soir au Colisée de Québec, est la préparation men-

"Si vous n'avez pas l'esprit au jeu, votre corps n'y sera pas non plus", a dit Lacroix, qui s'est avéré un lève-tôt hier malgré le fait que son pilote Billy Harris ait annulé une séance matinale d'entraînement afin de permettre aux joueurs de faire la grasse matinée.

Les Soviétiques ont également contremandé un exercice matinal, de même que la conférence de presse qui devrait ensuite avoir lieu.

Lacroix, qui sera sans doute flanqué de Bobby Hull à gauche, et de Johnny McKenzie à droite, lors du match de ce soir, a dit qu'il a consacré presque tout l'été à se préparer

mentalement à la série.

"Je réalise que je suis chanceux d'être ici à cause du grand nombre de joueurs qui auraient aimé jouer contre l'URSS, a-t-il dit. Nous avons tous quelque chose à prouver.

Le frêle athlète a précisé que le moral de l'équipe canadienne, formée à même les meilleurs éléments des 14 équipes de l'Association Mondiale, était excellent depuis le début de la période d'entraînement il y a deux semaines.

'Même que je ne croyais vraiment pas que tout irait aussi bien. Habituellement, lorque vous réunissez des joueurs de différentes formations, plusieurs petits problèmes surgissent parce que vous avez déjà joué contre ces mêmes joueurs et que vous devrez les affronter

à nouveau.
"Mais tout a étonnamment bien fonctionné. Après l'exercice, nous demeurions ensemble, mangions ensemble, nous amusions ensemble et visionnions ensemble des films de l'équipe so-

Lacroix, qui a remporté le titre des pointeurs lors de la saison initiale de l'AMH en 1972-73 et qui a terminé 2e derrière Mike Walton la saison dernière, a dit que la patinoire plus large de l'amphithéatre moscovite, que plusieurs consi-dèrent toute à l'avantage des Soviétiques, ne sera probablement pas un facteur important.

des, mais je ne crois pas qu'ils soient plus rapides que Bobby Hull. Je crois que Hull est le joueur le plus rapide des deux équipes. "Les Soviétiques font énormement de passes

Tout le monde dit que les Russes sont rapi-

et ne lancent jamais la rondelle dans la zone adverse. Mais je pense que lorsque nous aurons eu l'occasion de nous exercer à quelques reprises sur leur patinoire, nous nous y habituerons."

Lacroix a joué occasionnellement avec Hull lorsque tous deux appartenaient aux Black Hawks de Chicago, de la ligue Nationale. Il a aussi évolué avec McKenzie lors des avantages numériques, lorsque tous deux étaient coéquipiers au sein des ex-Blazers de Philadelphie il y a deux ans.

'Je connais les gestes de Hull et je connais le style de Johnny. Nous discutons beaucoup hors de la patinoire et nous travaillons d'arrachepied sur la glace. C'est pourquoi nous avons tous trois eu un excellent camp d'entraînement.

McKenzie et Hull ont réussi quatre buts chacun, de même que Gordie Howe, pour dominer les buteurs de l'équipe lors de la série de cinq matches amicaux que l'équipe du Canada a dis-putée à une sélection de joueurs juniors de l'ouest. McKenzie a accumulé sept points, contre cinq chacun pour Hull et Lacroix.

Lars-Erik Sjoberg, ancien membre de l'é-quipe nationale de la Suède qui jouera cette saison pour les Jets de Winnipeg, dans l'AMH, a prédit hier que les Canadiens gagneraient leur série contre l'URSS.

District de Montréal

No. 02-025554-747.

Jean-François Viger de la Ville et du District de

Gilles Migneault, autrefois résidant dans les Ville et District de Montréal et présentement

Il est enjoint audit Défendeur Gilles Migneault

cour, de comparaître dans un délai de trente

INDUSTRIAL INTERNATIONAL LEASING LIMITED.

corporation dûment constituée, et ayant un lieu d'affaires à 1199, rue Bleury, Montréal, Québec.

Avis public est donné par la présente que la re-

querante demandera à la Commission des Tran-sports du Quèbec un permis spécial lui permettant de fournir un service de location à court terme

Montréal, le 5 septembre 1974.

Doheny, Mackenzie, Grivakes, Gervais & LeMoyne 5 Place Ville-Marie, Editice IBM

Suite 1203. Montréal H3B 2H1

Selim Naguid

Sjoberg, considéré comme l'un des meilleurs défenseurs d'Europe avant son arrivée en sol ca-nadien durant l'été, a été conseiller de l'instructeur Billy Harris durant tout l'entrainement et les cinq rencontres hors-concours.

Il a dit que la sélection canadienne de 1974 valait bien celle de 1972, composée de vedettes de la LNH et qui a eu raison des Soviétiques 4-3-1 en huit parties. "Je crois qu'elle gagnera quatre ou cinq matches et fera partie nulle une ou deux

Il a aussi prédit que le meilleur trio du Ca-nada serait celui de Lacroix, Hull et McKenzie, en autant que le genou de Hull tienne le coup. Ce dernier a pris deux jours de repos la semain dernière, après avoir été blessé à un genou. Mais il a repris l'entraînement et semble en meilleure forme que jamais.

Paul Henderson, auteur de trois buts vain-queurs en 1972 et l'un des joueurs à qui les So-viétiques apporteront une attention toute particulière, souffre d'une blessure à l'épaule. Mais il semble que ce ne soit pas suffisamment grave pour l'empêcher de prendre part au match de ce soir. A part ces deux joueurs, tous semblent en excellente condition physique, en autant que deux semaines à peine d'entraînement auront permis aux joueurs de l'être.



Vladishlav Tretiak, le gardien de but dont le nom est aujourd'hui très familier, affrontera une nouvelle fois les professionnels du

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné qu'un contrat, signé le 25 avril 1974 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de C.T.P. Tractor Parts Ltd. furent vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, fut enregistrè le 6 mai 1974 au bureau d'enregistrement — Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2515632.

BANQUE DE COMMERCE Par D. J. Leyne, Diecteur adjoint

CANADA

Province de Québec District de Montréal COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

Greffe des Divorces Division de Montréa 12-043888-746 WOLFANG LUTHE, résidant à Montréal, district de

ELISABETH HEBERLING, de lieux inconnus

PAR ORDRE DE LA COUR L'Intimée Elisabeth Heberling est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été lais-

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contesta-tion dans les délais susdits, le Requérant procétion dans les delais susoits, le Hequerant proce-dera a obtenir contre vous par défaut, un les juge-ment de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 10 septembre. 1974. Se-lim Naguib, Registraire-Adjoint Me. Hendrik Kool-man, 1253 McGill Collège Ave., Suite 452, Mon-Procureur du Requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futres, payables à Antonio Scardera, faisant affaire seul sous le nom et raison sociale de M.E.S. Construction a été enregistré au bureau d'enregis-trement de Chambly le vingt-huitième jour d'août 1974, sous le numéro 411867. Ce dixième jour de septembre. 1974. LA BANQUE TORONTO-

Oibet: Jean François Viger

-vs-Gilles Mingeault No. 02-025554-747

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE 500-12-045316-746

biens de Hubert Di Quinzio, résidant et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue

L'intimé HUBERT DI QUINZIO est par les préser tes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accom-pagné de toute ordonnance accueillant les mesuaccessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 13 septembre 1974 (S) W. LEFEBVRE

5125 du Trianon, suite 230.

(Division des Divorces) DAME REJEANNE FORGET, épouse commune er

PAR ORDRE DE LA COUR



PROVINCE DE QUEBEC **DEMANDE DE SOUMISSIONS** RE: Règlements #288, 292, 293

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, Comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de Sainte-Julie. 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-remboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974 Denise Blain Greffier

PROVINCE DE QUEBEC (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL NO.: 500-12-045199-746

DAME DORIS LEBEL-BOUCHER, menagere, épouse commune en biens de Pierre Boucher, résidant et niciliée en les Cité et District de Montréal REQUERANTE

PIERRE BOUCHER, chauffeur d'autobus, autrefois résidant et domicillé en les Cité et district de Monà l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée aux greffes de cette tréal, présentement de lieux inconnus.

COUR SUPERIEURE

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé PIERRE BOUCHER, est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours de Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de sign fier et de déposer votre comparution ou contesta-tion dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite

> Montréal, ce 12 septembre 1974 Régistraire. Adjoint

Me HENRI KELADA PROCUREUR DE LA REQUERANTE

COUR PROVINCIALE No: 500-19-000248-749 DAME AGATHE GARAND

HECTOR BASTIEN.

RADUL SEERS. HECTOR PLOUFFE, DIDYME PIERRE BASTIEN. EDOUARD VERDON OVILA LECAVALIER, WILFRID LEFEBVRE. appelés et intimés

LE REGISTRATEUR DU BUREAU

D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

PAR ORDRE DE LA COUR Les intimés et appelés-intimés, MESSIEURS HECTOR BASTIEN et RAOUL SEERS, HECTOR PLOUFFE, DIDYME PLOUFFE, PIERRE BASTIEN EDOUARD VERDON, OVILA LECAVALIER, WILFRIG LEFEBVRE, sont par les présentes requis de com-paraître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en radiation d'hypothèque a été laissée au Groffier de la Cour Provinciale à leur intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de dépocontre vous par défaut, un jugement en radiation

MONTREAL, ce 11 septembre, 1974 WILFRID LEFEBVRE

Me Jean Charbonneau Pont-Viau, Laval Tel: 667-4510 Dom. élu: 31, ouest, St-Jacques, a/s: P.E. Linteau, h.c.s.

Adresse du bureau

7649, rue Boyer

PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE SAINTE-JULIE **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain. Greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-remboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de

cune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974 Denise Blain Greffier



Travaux publics

Public Works

DU CANADA PROJET D'AMENAGEMENT OTTAWA (ONTARIO)

ment d'un important ensemble immobilier et administratif d'une superficie d'environ un million de pieds carrés sur des terrains de la couronne bornés par les rues Sparks, Bank, Queen et

ments commerciaux doit être amenagé sur l'infrastucture déjà en voie de construction. On invitera les promoteursconstructeurs possédant une expérience considérable et les capacités nécessaires pour financer et réaliser un projet de pareille envergure à présenter une soumission relative à la construction de l'ensemble à raison d'un prix forfaitaire par année, pour une période déterminée à la fin de laquelle le ministère deviendra propriétaire de l'ensemble.

rêt, par écrit, et à adresser leur communication comme il suit, au plus tard le 1 octobre 1974. Monsieur J.R. Desnovers

Administrateur régional Services immobiliers Administration régionale de la capitale Ministère des travaux publics Lord Elgin Plaza 66. rue Slater

Les promoteurs-constructeurs qui auront manifesté leur intérêt à l'égard du projet en question seront invités à une réunion d'information en profondeur qui aura lieu en novembre 1974.

Région de la capitale

AVIS AVIS est par les présentes donné que la compa-gnie SHUFELT, BERRIDGE & COMPANY LIMITED demandera au Ministre des Institutions Financiè res de la Province de Québec d'accepter l'abandon de sa charte et la fixation d'une date à laquelle ladite compagnie sera dissoute, le tout en confor-mité avec les prescriptions de l'article 26 de la Loi des Compagnies du Québec.

MONTREAL, le 13 septembre 1974 MONGEAU, SIMARD, HEBERT & HEROUX PROCUREURS DE LA COMPAGNIE.

en la Cité de Westmount, district de Montréal, pré-sentement de lieux inconnus. PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur DOUGLAS RIDDLE est par les présen-PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL tes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclara-tion a été laissée au greffe de la Cour supérieure TRANSPORTS DU QUEBEC AVIS POUR PERMIS SPECIAL de Montréal à intention.

MONTREAL, ce 12 septembre 1974 Mes CHABOT DOWNS & LAURIER

356, 90ième Avenue Cité de LaSalle, P.Q. faire la location, pour une période de 364 jours, de véhicules de promenade, de commerce et de livrai-PROCUREURS DU DEMANDEUR Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RESTAURATION MARCO L'EE. Corps politique lè-SIGNE: BENOIT GROLEAU PAQUETTE, PAQUETTE. PERREAULT & RIVET PAQUETTE PAQUETTE

PERREAULT & RIVET

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREA

COUR SUPERIEURE No: 05-000575-74 VITAL BESNER, domicilié et résidant en Ville lle Cadieux, district de Montréal.

JAMES ROBERT RYAN, autrefois résidant et domi-

ment de lieux inconnus. Me PHILIPPE VALOIS, régistrateur de la division

d'enregistrement d'Argenteuil.

Le défendeur JAMES ROBERT RYAN par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publica-Une copie de jugement rendu le 26ième jour de

Juillet 1974, par l'Honorable Juge ALPHONSE BARBEAU a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention MONTREAL, ce 12 septembre 1974 SELIM NAGUIB, P.A.C.S.M.

CHEMINS

DE FER

NATIONAUX

DU CANADA

APPEL D'OFFRES POUR

CONSTRUCTION D'UN

SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

POUR L'INSTALLATION DE

REVIREMENT DES

DIESELS, COUR

DE MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées,

adressées à Ingénieur en

Chef, Chemins de fer Natio-

naux du Canada, dans l'en-

veloppe-réponse annexée,

seront acceptées jusqu'à

midi au plus tard, heure

avancée de l'est, jeudi le 26

Les plans et devis, les direc-

tives aux soumissionnaires

les formules de contrat et

de soumission seront fournis sur demande, moyennant

dépôt d'un chèque visé de

\$50.00, payable à l'ordre de

la Compagnie des Chemins

de fer Nationaux du Canada.

Ce dépôt sera rendu aux

intéressés qui auront ren-

voyé les documents en bon

On peut se procurer les

plans et devis, les directives aux soumissionnaires et les

formules de contrat et de

soumission à compter du

vendredi le 13 septembre

1974 à la Salle des Plans,

14e étage, 935 ouest, rue

Lagauchetière, Montréal,

La Compagnie se réserve le

droit de rejeter toute offre,

Pour tous renseignements

complémentaires, télépho-

Bureau de l'Ingénieur-cons-

truction, Chemins de fer

Nationaux du Canada,

Québec, H3C 3N4.

si basse soit-elle.

ner à 514-877-8971.

Aontréal, Québec.

septembre, 1974.

Mes BISSONNETTE & CADIEUX, 420 boul. Roche, Vaudreuil, P.Q. PROCUREURS DU DEMANDEUR

"AVIS DE CHANGEMENT DE NOM" "MARIE IRENE LINDA PRUNIER, du 6038 rue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, donne avis qu'elle a présenté au Ministre de la Justice de la province de Québec une requête en changement de son nom en celui de MARIE IRENE LINDA LAVALLEE".

DROUIN SIROIS ROULEAU & GENEREUX Procureurs de Marie Irène Linda Prunier

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que MARC A. LARIVIERE a fait cession de ses biens le 10ième jour de septembre 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour d'octo nidi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec. Le 12 septembre 1974.

C.A. MICHAUD

MYERS & MICHAUD - SYNDICS 1010 Côte Beaver Hall — Suite 607 Montréal, Québec Tél.: 866-5481

de cet avis en s'adressant à la Commission des - 800 est, boul, de Maisonneuv PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
DAME ROSE ALMA DESBIENS, ménagère, épouse séparée de biens de Paul Dion, résidant et domici-liée en les Cité et District de Montréal. REQUERANTE

PAUL DION, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé PAUL DION est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la der-Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signi-

fier et de déposer votre comparution ou contesta-tion dans les délais susdits, la Requérante procé-dera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance ac-cueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite

contre vous.

Montréal, ce 12 septembre 1974. Me WILFRID LEFEBVRE

Régistraire, adjoint Me ANDRE DECARY 3467 rue St-Hubert Montréal, P. Q. PROCUREUR DE LA REQUERANTE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RICHARD BROUILLETTE, Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de: "DISTRIBUTIONS MARCO ENRG." 3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Qué-

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Avis est par les présentes donné que RICHARD BROUILLETTE à fait cession de ses biens le 10ième jour de septembre 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour d'octobre 1974, à dix heures (10:00) de l'avantmidi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Québec

MYERS & MICHAUD - SYNDICS

CANADA

1010 Côte Beaver Hall — Suite 607 Montreal, Québec. Tel. 866-5481

MINISTERE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE

DES TRANSPORTS AERIENS APPEL D'OFFRES Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Montfort, Québec. CONSTRUCTION D'UN PLAN REFLECTEUR EN ACIER.

INSTALLATION DE DEUX (2) ROULOTTES ET CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCES EN GRAVIER (APPROX. 2000 x 20') INCLUANT TOUS LES TRAVAUX ELECTRIQUES CONNEXES A MONTFORT, COMTE ARGENTEUIL, QUEBEC. Les soumissions cachetées portant sur l'enve loppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, minis-tère des Transports, pièce 175C, Edifice de l'Ad-

ministration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 189 (636-3203), se-ront reques jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 8 octobre 1974. Les plans, devis et documents qui s'y apportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse cidessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bour

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

geois, Québec, et à l'Association de la Construc

Administrateur régional du Québec des Transports aériens.

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 5 septembre 1974.

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entrepri-

ses ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, Pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5H1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans. pièce 110, Immeuble Lord Elgin Plaza, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5H1 sur versement du dépôt

ENTREPRISES

Numéro 78100/422 - Soumission préliminaire pour fourniture et livraison de postes de commande des moteurs. phase III, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et

Date limite: Jeudi, le 10 octobre 1974 Dépôt: \$50.00

PROLONGATION

Numéro 78100/155 - Entrées en aluminium et vitrerie, secteurs 3 et 4, phase III. Hull, Québec.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 19 septembre 1974, est reportée au jeudi, le 3 octobre 1974.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chéque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada.. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

> Le Chef des Services financiers et administratifs de la région de la Capitale, J.J. Carette



district pour l'élection 1974:

Nom du district

Villeray

Bureau du greffier,

Hôtel de Ville,

VILLE DE MONTRÉAL **ÉLECTION MUNICIPALE AVIS PUBLIC** Nomination des vice-présidents

et dépôt de la liste électorale Sachez que la liste électorale de la ville de Montréal est maintenant déposée au bureau du président d'élection et que celle des électeurs de chaque district est également déposée au bureau du vice-président de chaque district.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau du président d'élection à l'hôtel

de ville pendant les heures de bureau ou au bureau du vice-président de district, chaque jour, sauf le dimanche, de 9:00 à 21:00 heures. Toutes demandes en inscription, en correction ou en radiation peuvent être déposées au bureau du vice-président à compter du 17 septembre 1974. Toutefois, les demandes en inscription ou en radiation doivent être déposées au plus tard le mercredi 16 octobre

Les séances de révision se tiendront les 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 1974, de 10:00 à 12:00 heures, de 13:00 à 18:00 heures et de 19:00 à 21:00 heures. Sachez que les personnes ci-dessous désignées ont été nommées vice-présidents de

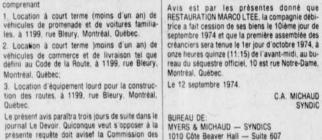
Nom et prénom (ou initiales)

	du vice-président		
Ahuntsic	Donat Champagne	10055, ave Papineau	382-4906
Côte-des-Neiges	Jean-Marie Champagne	5772, avenue Decelles	731-2713
L'Acadie	Gaétan Mondor	11485, rue Drouart	331-7410
Maisonneuve	André Paquette	4120 est, rue Ontario	526-5985
Marie-Victorin	Fernand Carmel	6500 - 39e Avenue,	
		Rosemont	374-2520
Mercier	Jean-Marc Poupart	2324, rue des Ormeaux	353-5732
Notre-Dame-de-Grâce	Léo-Paul Olivier	5533, avenue Monkland	481-0472
			481-3347
Papineau	Wilbrod Brisebois	2175 est.	
		ave du Mont-Royal	526-6602
Rivière-des-Prairies	Florent Gagnon	11224 est, boul. Gouin	648-4360
Rosemont	Jean-Paul Laporte	2133, boul. Rosemont	374-0953
Ste-Anne	Gratien Létourneau	2284, rue Lionel-Groulx	935-2496
0.07		(autrefois rue Albert)	
St-Édouard	Yvon Asselin	525 est, rue Beaubien	274-6548
St-Henri	Robert Cadieux	5485, ch. Côte-St-Paul	935-4696
St-Jacques	Jean-Guy Tremblay	2075, rue Plessis	526-5918
St-Louis	Jacques Archambault	514 est.	
01-20015		ave du Mont-Royal	526-2821
St-Michel	Roger Daignault	7603, rue François-Perrault	374-1890
Saraguay	Jules Paré	15, rue Alliance	331-0564
Snowdon	Maurice Faucher	6344, rue Victoria	731-6868

Jean-Guy Marchand

Montréal, le 17e jour du mois de septembre 1974

274-6502 Marc Boyer, C.R., Président d'élection



Transports du Quêbec au plus tard le quatrième jour après la première publication du prèsent avis.
MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU LARIVIERE. Ayant fait affaires sous les nom et rai
MACKELL & CLERMONT. Procureurs de la requêrante

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: MARC A.

RE: Règlements #295, 296, 297, 298

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni au-

Canada MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministère des travaux publics du Canada projette l'aménage-Kent, à Ottawa (Ontario).

L'ensemble immobilier destiné à des bureaux et à des établisse-

On invite les promoteurs-constructeurs à faire part de leur inté-

Ottawa, Ontario

Administrateur Régional Services Financiers et Administratifs



Le réveil des Expos est-il un

Les Expos gagnent puis perdent

football

Lique Canadianna

Vendredi Edmonton 24, Saskatchewan 18 Samedi					Nixon, P Dall Riva, M Allen, T Gabriel, H	444333	00000	
Calgary 16,			1a 9			Fleming, H	3	Ö
Montréal 31, C			nia	IA	12	Section	0	uest
Demain Edmonton à Winnipeg Saskatchewan à Hamilton Les compteurs Section Est					Cutler, E MacMillan, B.C. Berg, S Harris, B.C. Robinson, C McKee, W	000700	18 15 20 0 8 9	
Sunter, H Sweet, M Andrusyshyn, T Organ, O Rodgers, M		10 20 12 6 0	17 18	4 8	pts 81 75 74 73 54	Thompson, C Willis, B.C. Thomas, C Young, B.C. Warrington, E Scott, W	00544444	000000

LIGUE CANADIENNE

Section Es	t					
MONTREAL 9 HAMILTON 9 OTTAWA 9	9 7 5 3	P 2 4 6	212 147 121	131 145 148	pts 14 10 6	
TORONTO 9 Section Ou	3 est	6	154	187	6	
EDMONTON 8 VANCOUVER 9 SASKATCHEWAN 9 WINNIPEG 7 CALGARY 9	65 5 3 2	2 4 4 4 7	180 175 176 112 134	96 185 170 164 182	12 10 10 6	

baseball

Ligue Nationale Dimanche

Montréal 5, Pittsburgh 4
St-Louis 3, Philadelphie 1
Chicago 5, New York 4
Houston 6-4, San Francisco 0-8 Atlanta 3, San Diego 1 Los Angeles 7, Cincinnati 1 Hier

San Francisco 4, Atlanta 2 Montréal 3-2, New York 2-3 Cincinnati à San Diego, 22h30 Houston à Los Angeles, 22h30 Aujourd'hui

Chicago, Dettore (0-0) à Philadelphie, Twitchell (6-9), St-Louis, Gibson (10-12) à Pittsburgh, Reuss (15-9). New York, Matlack (12-12) à Montréal, Rogers (13-20).

Cincinnati, Billingham (19-9) à San Diego, Greif (8-17) Houston, Griffin (13-9) à Los Angeles, Rau (13-8) ou Dow-

ning (5-6), 22h30 Atlanta, Capra (14-8) à San Francisco, Barr (12-8) ou Bryant (3-15), 22h30

Les meneurs

(Parties d'hier	non compris				
Garr, Atl	pb 576	cs 204			
Garvey, LA	7203.33	191			
Zisk, Pgh	489	156			
McBride, StL	506	161			
A. Oliver, Pgh	549	174			
R. Smith, StL	460	145			
Buckner, LA	515	162			
Stargell, Pgh	453	142			
Brock, StL	573	179			
Gross, Htn	. 526	162	í		
Circ	uits				

Schmidt, Philadelphie, 36; Wynn, Los Angeles, 31; Bench, Cincinnati, 30; T. Perez, Cincinnati, 27; Cedeno, Houston, 25.

Points produits Schmidt, Philadelphie, 115; Bench, Cincinnati, 115; Wynn, Los Angeles, 105; Garvey, Los Angeles, 103; Zisk, Pittsburgh,

Lanceurs (14 décisions) John, Los Angeles, 13-3, .813; Caldwell, San Francisco, 13-4, .765; Messrsmth, Los Angeles, 17-6, .739; C. Carroll, Cincinnati, 11-4, 733; Billingham, Cincinnati, 19-9, .679; McGlothen, St. Louis, 16-8, .667; Sutton, Los-Angeles, 16-8, .667; Sosa, San Francisco, 9-5, .643.

Ligue Américaine

Dimanche New York 10, Détroit 2 Cleveland 1, Baltimore 0 Minnesota 5, Kansas City 2 Californie 6, Chicago 2 Milwaukee 9, Boston 5 Oakland 4, Texas 1

Minnesota 7, Kansas City 2

Détroit, Coleman (12-12) à Boston, Lee (16-12), 19h35 New York, Medich (18-13),

Oakland, Hunter (23-11) à Kan-sas City, Busby (19-14), 20h30 Cleveland, J. Perry (15-11) à Milwaukee, Colborn (8-12),

Californie, Hassler (4-11) à Texas, Jenkins (23-11), 21h Minnesota, Albury (6-8) à Chi-cago, Bahnsen (11-14), 21h

Les meneurs

(Partie d'hier r	on com	prise)	
	pb	CS	moy.
Carew, Min	551	201	.365
Hargrove, Tex	381	126	.331
Orta, Chi	476	152	.319
McRae, KC	486	154	.317
Randle, Tex	484	149	.308
Piniella, NY	473	145	.307
Ystrzmski, Bsn	478	145	
Maddox, NY	412		.303
Burroughs, Tex	518	156	
D. Allen, Chi		139	.301
Circu			

D. Allen, Chicago, 32; R. Jackson, Oakland, 29; Burroughs, Texas, 25; Darwin, Minnesota, 24; Tenace, Oakland, 24.

Points produits

Burroughs, Texas, 115; Bando, Oakland, 100; Rudi, Oa-kland, 92; KHenderson, Chicago, 91; Darwin, Minnesota, 91. Lanceurs (14 décisions)

Champion, Milwaukee, 11-3, .786; Fitzmorris, Kansas City, 11-5, .688; Hunter, Oakland, 23-11, .676; Jenkins, Texas, 23-11, .676; G. Perry, Cleveland, 20-10, .667; Cuellar, Baltimore, 19-10, Tiant, Boston, 20-12, .625; Hiller, Detroit. 17-11, .607.

LIGUE NATIONALE Section Est

ST-LOUIS	79	68	.537	-
PITTSBURGH	77 .	69	.527	1 1/2
PHILADELPHIE	73	74	.497	6
MONTREAL	69	78	.469	10
NEW YORK	67	80	.455	12
CHICAGO	60	86	.411	181/2
Section Ou	est			
LOS ANGELES	92	54	.630	-
CINCINNATI	90	57	.612	21/2
ATLANTA	81	68	.544	121/2
HOUSTON	74	73	.503	18 1/2
SAN FRANCISCO	68	81	.456	251/2
SAN DIEGO	53	95	358	40
LIGUE AMER	ICAL	NE		
LIGOL AWEN	IUAI	ME		

LIGUE AMERICA	INE		
Section Est			
9	P	moy.	diff.
NEW YORK	67	.544	-
BALTIMORE 78	70	.527	2 1/2
BOSTON 76	70	.521	3 1/2
CLEVELAND 72	74	.493	7 1/2
MILWAUKEE 71	77	.480	9 1/2
DETROIT 67	80	.456	13
Section Ouest			
OAKLAND 84	64	.568	-
TEXAS79	69	.534	5
MINNESOTA	73	.510	8 1/2
CHICAGO72	76	.486	12
KANSAS CITY71	77	.480	13
CALIFORNIE	89	.403	24 1/2

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES

DE BUREAUX VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR

LES LIEUX STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

> LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE Marion, Robic & Robic

2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152

721-9630 ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN JEAN K. MALOUF INC. entretien

industriel - commercial Plus de 25 ans d'expérience Bureau 6305, 25e Ave, Rosemont

Les Expos de Montréal se sont inclinés au compte de 3-2 dans la deuxième partie du programme double qu'ils dis-putaient, hier soir, aux Mets de New York pour se contenter d'un partage bien équitable alors qu'ils avaient remporté la première partie par le mê-

me pointage. Dans la première partie, Ron Woods a fait figure de héros quand, à la septième manche, alors qu'il remplaçait le vol-tigeur de centre Willie Davis, il a produit deux points alors que deux hommes avaient été retirés, pour donner la victoi-

re aux siens. Pepe Mangual a obtenu un but sur balles et s'est rendu au deuxième quand Jerry Koosman qui a été débité de la défaite, a effectué un mauvais

lancer. Tim Foli a ensuit

Première Partie

| NEW YORK (2) | Ab pcs pp | A

MONTREAL

frappé un simple, poussant Mangual au troisième avant de voler le deuxième. Woods a ensuite réussi son simple victorieux au champ centre.

Cette victoire a permis aux Expos d'égaler son record de victoires consécutives, avec huit. Cette série a débuté le 10 septembre dernier à New York.

Dans la deuxième partie, les Expos se sont heurtés à un Tug McGraw en grande forme, celui-ci tuant dans l'oeuf un ralliement qui s'annonçait dangereux pour ainsi proteger la victoire de Randy Sterling, qui lui en était à sa première apparition au monticule dans les majeures.

Sterling n'a pas alloué un simple avant la sixième et jouissait d'une avance de 3-0 qui était le résultat d'un cir-

	2e pa	rtie
WGarrett, 3b Boswell, 2b Millan, 2b Millan, 2b Millan, 2b Staub, cd Kranpool, cg Gosger, cc Schneck, cg TMartinz, ac Hodges, r Sterling, I McGraw, I	((3) ab p cc pp 4 0 0 0 0 0 0 0 0 4 0 0 0 4 1 1 1 4 1 1 0 0 0 0 0 3 0 0 0 2 1 0 0 1 0 0 0	Bailey, fo 1 0 0 0 0 CTaylor, I 0 0 0 0 0 Foote, fo 1 0 1 0 1 0 JCox, co 0 0 0 0 Carter, r 4 0 0 0 Carters, I 1 0 0 0 Cathrs, I 1 0 0 0 WDayls, fo 1 1 1 1
Totaux	30 3 3 3	Scott, cc 1 0 0 0 Woods, cc 1 0 0 0 Totaux 27 2 4 2

et d'un simple de deux points de Wavne Garrett dans la cinquième

par André Tardif

Psst! N'allez surtout pas le dire aux joueurs, encore moins au gérant Gene

Mauch, mais les Expos sont encore dans la

A 17 matches et deux semaines de la fin

course au championnat de la section Est.

du calendrier de la ligue Nationale, leurs chances de décrocher le titre sont archi-

minces, d'accord. Mais mathématiquement

(le baseball ne se nourrit-il pas de statisti-

Il ne faudrait pas le mentionner aux portecouleurs montréalais parce qu'ils pourraient bien perdre cette spontanéité des derniers

jours qui leur avait permis, avant les rencon-tres d'hier soir contre les Mets de New York,

de décrocher sept victoires consécutives. Mais il faut s'abstenir surtout d'en infor-

mer Mauch. Ce dernier, semble-t-il, con-vaincu que les siens sont bel et bien évincés.

a cessé de jouer au stratège et les laisse frap-

per et courir à volonté, du moins selon les re-

gles élémentaires de la discipline. Les joueurs n'en demandaient pas tant. On les

voit, à tour de rôle, sortir de l'obscurité et

jouer, chacun son tour, le rôle de vedette

dans les victoires qui s'accumulent. En plus de redonner un peu d'enthou-siasme aux amateurs montréalais, cette sèrie

de victoires aura démontré surtout que la relève semble enfin prêtre. Et on peut même se demander si on n'a pas trop attendu avant

La direction des Expos avait incité les

Montréalais, avant même que l'équipe ne

dispute son match initial dans la LN en 1969.

à faire preuve de beaucoup de patience. On leur avait expliqué que par tradition, une équipe championne ne s'improvise pas du

jour au lendemain au baseball dit de calibre

Et les amateurs ont été patients. Trop peut-être? La question est pertinente, à la lu-

mière d'une saison 1974 si bien amorcée

mais qui menaçait de s'avérer désastreuse il

C'est alors qu'on a laissé partir Ron Hunt.

dont personne ne dispute le courage mais qui était devenu (il l'était déjà l'an dernier, se-lon le lanceur de relève Mike Marshall) la

pierre d'achoppement de la défensive. Bob

Bailey (il est toujours là mais ne joue pres-

que plus maintenant que plusieurs jeunes ont été rappelés des filiales) n'est pas non

plus une merveille à la défensive. Pas surprenant donc qu'avec Hunt au 2e

but et Bailey au 3e, les lanceurs, sur qui on

misait beaucoup, aient affiché une tenue col-

lective fort désappointante depuis deux ans.

Pas surprenant non plus que de jeunes jambes (Larry Lintz, 24 ans, Larry Parrish.

22 ans) ayant été substituées à celles plutôt

défaillantes de Hunt et Bailey, les lanceurs

aient passablement repris du poil de la bête.

C'est que les roulants ne passent plus aussi

facilement qu'ils ne le faisaient il y a 10 jours

Ils passent également peu au 1er coussin

où Mike Jorgensen, un as défensif et frap-peur gaucher que Mauch, dans une sagesse

à peine du côté des 2e et 3e coussins.

y a encore 10 jours à peine

de donner leur chance aux jeunes.

ques?), elles existent toujours.

Sterling qui n'avait alloué que deux "bb", a atteint Larry Par-rish d'un lancer pour débuter la sixième et accorda un simple au frappeur d'urgence Davis. Larry Lintz se sacrifia pour permettre aux deux coureurs d'avancer d'un but. Et c'est alors que tout commença à aller mal

Tim Foli produisit un point avec un ballon sacrifice, Mike Jorgensen claqua un simple pour produire le deuxième point et quand Singleton fut gratifié d'un "bb", Yogi Berra n'hésita pas à remplacer la jeune recrue par un élèment expérimenté qui ne tarda pas à mettre fin à la menace.

Office, cc	3011	Thomasn, c	ab posp
MPerez, 2b	0000	Fuentes, 2b	401
Evans, 3b Baker, cd	4000	Bonds, cd Matthews, c	412
Lum, cq	4000		400
Tepedino, 1	b 4 1 1 0	Ontiveros, 3	3 1 2
Correll, r	4020		3 0 1 3 0 0 0
CRobinsn, a NMiller, f	c 3 0 1 0 1 0 0 0		2000
Reed, I	2000	Dair, I	2001
Oates, fo	1010		
House, I Totaux	0000	*	
Totaux	34 2 1 2	Totaux	30 4 8
Atlanta			100 - 2
San Francis	CO DI ANI-	111 010	00x -
	4 2B-Bone	LSB-Atlan Ontiveros	Correll
Francisco		no Ti	an ter C
Francisco CC-Baker 1 Barr.	8e, Bonus 1	20e, Thomass	on ter 5
Francisco CC-Baker 1 Barr.	mi	cs p p	m bb rt
Francisco CC-Baker 1 Barr. Reed p. 10-	mi	cs p p	m bb rt
Francisco CC-Baker 1	10 6 2	cs p p	m bb rt

LIGUE AMERICAINE

Kansas City	000	000	002-2	6	2
Minnesota	030	030	01x-7	11	2
Fitsmorris (11-6). Pa	ittin	6e et Ma	artine	y.
Blyleven (15-16	et Borgn	nann.	CC-Minr	. Bor	g-

Frank Robinson gérant en 75?

CLEVELAND (AP) - L'acquisition du vétéran Frank Robinson par les Indiens de Cleveland aurait déclenché une épreuve de force entre Nick Mileti et les autres propriétaires de l'équipe. Dans son édition d'hier, le quotidien "Plain Dea-ler" soutient que Mileti a coupé court à un voyage à Las Vegas afin de rencontrer Ted Bonda, vice-président des Indiens, et le directeur-gérant Phil Seghi.

Mileti a nié qu'il y avait une epreuve de force au sein de l'organisation, ajoutant même qu'il s'attend à conserver son poste à la tête de l'équipe.

Seghi a repéché Robinson des Angels de la Californie jeudi et il entend respecter son contrat qui prendra fin après la saison 1975. Toutefois, il appert de sources non officielles que Seghi a l'intention de nommer Robinson gerant de l'equipe des la fin de la présente saison en remplacement de Ken Aspromonte. Robinson deviendrait ainsi le premier Noir à occuper le poste de gérant dans les ligues majeu-

BOB FOSTER, actuel champion du monde des mi-lourds, a annoncé hier sa retraite de la boxe après avoir défendu victorieusement sa couronne à 14 re-

Montréal le contrat du voltigeur Jim Northrup au cours d'une transaction strictement finan-

de Detroit avec lesquels il a joué durant neuf saisons et demie avant que ceux-ci ne l'échangent aux Expos il y a quelques semaines. A Montréal, il a pris part à 21 parties et a conservé une moyenne offensive de

PIERRE ROUX, président du 10e tournoi de golf Béliveau-Perreault, a remis hier un chèque de \$10,000 à la Fondation Jean Béliveau. Ce montant est la somme des recettes réalisées lors de la présentation du tournoi en juillet dernier, et du cocktail bénéfice qui s'est tenu à cette occasion au club de golf de Victoriaville. La Fondation Jean Béliveau vient en aide aux jeunes moins favorisés qui présentent des aptitudes pour les sports et les loisirs.

BOB FOSTER, champion du monde des mi-lourds, qui a annoncé hier sa décision d'abandonner la boxe, avait conquis son titre de haute lutte en triomphant du maintenant défunt Nigérien Dick Tiger par knock out au troisième round, en avril 1968, à New York. Il possède, dans sa catégorie,

un palmarès exceptionnel. Il n'a en effet jamais été battu par un mi-lourd au cours de sa longue carrière. Comme amateur. il compte 102 victoires contre LES ORIOLES de Baltimore aucune défaite. En tant que ont acheté hier des Expos de professionnel, il a enregistre 51 succès (48 face à des mi-lourds, 3 contre des lourds), 6 défaites (toutes contre des poids lourds, cière. Le vétéran de 34 ans a dont Joe Frazier et Mohamed toujours appartenu aux Tigers Ali) et un match nul, lors de son

tout dernier combat face à l'Argentin Jorge Ahumada, le 17 juin dernier, à Albuquerque. En outre, doté d'un punch foudroyant, il a remporté 42 de ses victoires professionnelles avant

JIM NORTHRUP, voltigeur de 34 ans, anciennement des Tigersde Détroit, n'aura séjourné que cinq semaines avec les Ex-pos de Montréal. Après avoir eté acquis des Tigers le sept août, Northrup a en effet été cédé hier aux Orioles de Balti-

NEW PORT (R.I.), (AFP) - battu celui du Royal Perth Le yacht américain Courageous Yacht Coub, de 4.54 dans la pre-

a remporté hier une troisième et écrasante victoire sur son aspirant australien Southern Cross et s'achemine ainsi vers un fracassant succès final de 4 à 0 qui permettra à la "auld mug" de rester une fois encore aux États-Unis qu'elle n'a pas quittée d'alleurs depuis 1851, tous seconde

devenu soudainement nul ment. Courageous aura donc gagné le challenge 1974 par 4 victoires à zéro

présage au départ de Mauch? qui est de plus en plus remise en question, n'utilisait que contre les frappeurs droitiers, donc pas régulièrement, démontre qu'il peut fort bien contribuer à l'attaque. D'ailleurs, n'est-il pas, de tous les joueurs utilisés régulièrement, le frappeur le plus remarquable

avec une moyenne de .309? Agé de 26 ans, Jorgensen contribue, avec Tim Foli (23 ans), Lintz et Parrish, à doter les Expos d'un avant-champ qui n'a rien à envier aux autres équipes et qui facilite d'autant la tâche des lanceurs.

Départ souhaitable?

Ce réveil des derniers jours contribuera sans doute à sauver du désastre une saison qui, aux guichets et donc financièrement parlant, allait placer la direction des Expos devant une situation pour le moins précaire, malgré les millions du propriétaire Charles Bronfman. Mais ça, c'est une autre histoi-

Ce que les amateurs comprennent moins, c'est qu'on ait attendu aussi longtemps avant d'agir. Mauch s'est bâti une réputation comme stratège hors pair. D'accord, il connaît peut-être son baseball mieux que tout autre gérant du circuit.

Mais le "petit colonel" n'est-il pas un peu dépassé? On ne mène plus les athlètes par le bout du nez comme on le faisait autrefois. Les joueurs d'aujourd'hui sont plus fiers et mieux instruits que ceux d'antan. Un gérant doit maintenant être aussi bon psychologue que stratège.

On ne voudra pour preuve du manque de psychologie de Mauch que ses dictats aux oueurs concernant la longueur de leurs cheveux. Jim Northrup, acquis des Tigers de Détroit il y a quelques semaines et qui ne fut qu'un feu de paille avant d'être refilé hier aux Orioles de Baltimore, aura appris à ses dépens que Mauch est intransigeable. Northrup, en effet, aura dú recevoir trois coupes de cheveux avant que Mauch n'en trouve la longueur acceptable. Mais tout ca est de l'enfantillage. Pourquoi ne pas laisser un joueur suivre la mode du jour et s'exprimer à l'aide d'une coupe de cheveux qui lui plaise, en autant que son occiput ne soit pas recouvert d'un voyage de foin?

Simple coıncidence? La direction des Expos n'a pas, comme c'est son habitude depuis deux ans en début de septembre, annonce qu'elle renouvelait le contrat de son gérant pour une autre saison. Peut-être s'apprête-t-on à le faire sous peu? C'est possible, mais si le succès des jeunes Expos actuels est lié au départ de Mauch, il faudra être réaliste et se décider à lui trouver un successeur. Nul ne doute que Karl Kuhl, qui a connu beaucoup de succès l'an dernier avec les Carnavals de Québec, et cette année avec les Blues de Memphis, les deux principales filiales des Expos, prendra éventuellement la relève.

Mais il faudra se décider à agir. La patience des amateurs montréalais a des li-

Victoire de Courageous

les aspirants ayant été battus... Sur le plan d'eau de New port, que les équipages américains connaissent parfaitement quant aux courants aussi bien que les vents et brises, Courageous a battu son non moins courageux, mais surclassé adversaire Southern Cross par la marge impressionnante de 5.27. Le yacht américain, représentant le New York Yacht Club. organisateur de la course, avait mière course et de 1.11 dans la

Après trois jours d'interrup-

tion, la course ayant été annulée une fois en raison du brouillard. une autre fois à cause d'un vent alors que Southern Cross comptait plus de 15 minutes de retard... - et un jour de repos demandé par l'équipage australien pour changer le safran du gouvernail, le "Cross" a donc connu sa plus lourde défaite. Sa chance de gagner la dernière course qui aura lieu aujourd'hui si les temps le permet, paraît donc pratiquement nulle. Ce soir, si tout marche normale-

Freins à disque à l'avant Pneus à carcasse radiale 4. Plus de place pour les MAINTENANT QUE VOUS SAVEZ

CE QU'OFFRE LA FIAT 128, VOUS **AUREZ PROBABLEMENT DU MAL** À CROIRE CE QU'ELLE COÛTE **EUGÈNE CARRIÉ**

AUTOMOBILE LTÉE

2107 ouest, Ste-Catherine - 937-3991 2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit 376-6080

Les nouveaux tarifs Pre-Pac vous font économiser

sur vos envois d'une seule pièce de 50 lb ou moins en port payé. ■ Service de porte à porte entre établisse-

ments commerciaux.

■ Assurance gratuite de \$50 et protection supplémentaire à raison de 30¢ par \$100 jusqu'à un maximum de \$250.

Vous pouvez également profiter de tarifs tout aussi avantageux à destination d'autres régions du Canada desservies par les Messageries CN. Pour obtenir tous les détails, communiquez avec le service des ventes des Messageries CN en composant 877-4324.

Messageries □ N

Pour le ramassage, composer 877-4400

Livraison le lendemain à Québec

Les tarifs mentionnés ci-dessous s'appliquent à la ville de Québec ainsi qu'à plusieurs autres régions du Québec desservies par les Messageries CN. Nombre d'envois ramassés en une fois

(lb)	1-2	3	4	5-9	10 ou plus
	Coût	en cents	par paq	uet	
1- 5	450	425	325	275	260
6-10	475	450	350	300	275
11-15	500	475	400	325	300
16-25	525	500	425	350	325
26-35	550	525	450	400	375
36-50	550	550	525	450	440
					-



toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Aby Glow 2200
Aby Glow 2200
Aby Glow 2200
Abit bij 3660
Acklands 3500
Acklands 3500
Acklands 2600
Acres Lid 215
Acres wt 24
Advocate 2000
Agra Ind 120
Agra Ind 120
Agra Ind 120
Alta G. E. P. Alta G. 1425 275 2200 65 3660 89 100 337 100 337 1000 8 215 554 526 \$32 24 12 2000 101 100 155 1200 \$63 120 455 500 37 3000 150 3100 20 3880 380 Cominco
Com Cap
Com Ca

14½10787100
119
200
62
1209¼20½14
7¼53¼475
70
25½36½13¼325
70
28½26±
625
12

171/2 25 150 91/2 53/4 15 210 46 325 67 125 133/4 193 295 4 634 86 390 400 9 390 200 420 475 79 275 201/2 300 101 15 101/e | 1504 | 196 | 1800 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 400 | 300 | 400 | 100 | 59 | 12330 | 410 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 531 | 52 | 520 | 520 | 1640 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 5104 | 250 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 2504 | 195 295 634 86 390 400 9 395 200 425 475 90 275 201/2 300 105 151/2 H Bramor Houston O Hud Bay A H Bay Co HB Oil Gas HD nv Huron Eri Husky Oil Hydra Ex IAC IAC 4½ p Imasco A IOII A Inland Gas Inland Gas Inland G p Inter-City Intermeto

nterpool nt Div 34030 6300 233 100 400 2900 3000 3000 6525 460 5200 Ipsco Inv Group Iron Bay T Irwin T A ISO ITL Ind IU Intl

MUNICIPALES

Urb. 8% ler mars 76% Tor. 8% 20 oct. 1993 82

INDUSTRIBLLES

obligations

63/8 113/4 231/2

300 - 5 1270 - 5 125 + 25 227 - 5 634 - 1/4 12 2414 + 11/2 23 + 5 1134 + 1/2 856 + 1/6 27 2634 + 1/4 281/2 - 1

7 115 + 5 12 + 1/4 61/2 - 1/4 1534 - 1/4 375 + 25 260 4 161/4 7

300 275 125 232 \$634 \$12 \$241/4

CPIn w 94563
CPL by 133
CPL by 134
CPL by 13

Faible hausse

Les prix ont monté et l'activité a été faible lundi sur le marché ca-

nadien des obligations. Le court terme gagne environ 25 cents, le moyen et le long terme gagnent entre un quart de point et un demi-point, les obligations provinciales gagnent entre trois huitièmes de point et un demi-point et les obligations des sociétés gagnent environ trois quarts de point. Les prêts au jour le jour ont été disponibles à neuf pour cent. Rien ne s'est passé dans le secteur des bons du Trésor de trois et

GOUVERNEMENT	DU	CANAD	A	
		Offre	dem.	
Contract of the contract of th	1975	9614	9634	Com.
51 2, oct. 1			9914	Met.
714, avril, 1	1975			
515, ter dec.	1974		9934	
314, Juin 1	1976		9114	
7, Juln 1	1977	9412	95	AGT
61s, juin 1	1979	891/2	90	Algor
9/2/ Join	1983		7234	Bell
412, sept. 1	1979		7634	Clbs
314, oct. 1	1980		88	Dofa
dia, avrii 1			6615	Eator
CN, 5 oct.	1977			Huds
3% mars 15	1998	50	52	Laba
Perpétuel	1995	32	34	TRP
61/2, avril 1	1977		9414	
612, ler oct.	1995	691/2	711/2	WTC
6 2, let outlet	1977	9514	9534	Zelle
7, ter juillet	1981	74	75	
CN, 4 fev.	0.00			
PROVINCE	ALE	5		BMO
A.G. 714, 15 dec. 19	91-87	77	78	IMO
A.G. 7/2, 13 dec.	1001	8015	811/2	SSR
Alb. Gas 7%, 15 oct.	1004		77	SSR
Pr. N.B. 744 ms 1970	1120	45	87	UNG
AL O TAI			9014	
	78-76	781/2	791/2	Stelc
term T gla ler mars	1999	-	85	Royr
			81	Royn
T.N.L. & P 8% 15 m.	1999	82	84	
T.N.L. a P By	1999	801/9	821/2	
Que. Brane I Illan		82	84	ACK
The Mark Start I mark				

	1998	50	52	, Hudson bay #**	1991	77/2	79
mars 15		32	34	Labatt 9	1994	821/2	84
étuel	1995			TRP 9	1993	791/2	81
avril 1	1977	93%	9414				91
ler oct.	1995	691/2	711/2	WTC 8	1991	74	76
ler oci.	1977	9514	9534	Zellers 10%	1994	90	92
er juillet	1981	74	75				
4 fév.	1901	1.4	10	NOUVELLE	S EMISS	IONS	
PROVING	IALES	•		BMO 1014	1980	9814	98
	991-87	77	78	IMO 10%	1994	99	99
		8015	811/2	SSR 1014	1979	971/2	98
Cas 77/s. 15 OCT	. 1991						
N.B. 7% ms 19	6-1974	73	77	55R 11	1994	99	100
Tel.		85	87	UNG 11	1994	99	100
	40.200	781/2	791/2	Stelco 10%	1994	100	100
E. 815 15 nov.	1999	83	85	Roynat 10%	1982	100	101
T. 844 ler mar		.80	81	Roynat 11	1986	1001/9	101
g?. 15 sept.	1774		84	Augman 11	1700	100/3	101
A P 8% 15 m.	1999	82					
876% 1 mars	1999	801/2	821/2		RTIBLE	5	
and all I mar	1999	82	84	ACK 712	1980	81	86
Ont. 81/2 1 mar	1005	8514	8614	AOD 7	1989	63	70
Hydro 844 nv 30	11112			AHX 5	1993	53	. 58
				нвс	1993	63	66
SERVICES	PUBL	CS					
Gas 939	1900	87	89	MCL 6	1994	86	67
Gas 1 1070	1996	86	88	PPE 5	1993	54	. 59
Tel. 3 Juin 1970		9514	9614	SCR 7'a	1988	63	70
Tel. & Tel.	1990	88	90	SSR 419	1988	64	
Tel.	1770	47	10	WTC 717	1993	34	71
Gas 91. 20					1998	93	
Pete 9 70 dec	1993	9234	931.	AGT 712	1440	73	
Lese , ve man							

IWC r 22300 1/2 1/2 1/2	Skyline H 700 230 230 230 + 5
Jannock 1475 455 430 455 +25	Skyline H 700 230 230 230 + 5 Slat W Can 233 380 380 380 -10
Jannock D 100 450 450 450 +10	Sogepet 1300 120 110 110 -15
Jannock A 240 \$936 936 936	Southm A 1700 \$201/2 201/4 201/2 + 1/4
Jannock B 200 \$10 10 10	Spar Aero 100 183 183 183 +21
Jollet z360 14 14 14	Spooner 2700 20 19 20
Jorex 11500 29 26 26 Joutel 5500 39 39 39	St Brodest 1890 \$6 51/8 6 - 1/8
Joutel 5500 39 39 39 Kaiser Re 1000 310 305 310 +10	Stelco A 8560 \$2576 -2474 2576 + 74
Kaiser w 2250 112 110 112 + 2	Steep R 5600 115 109 111 - 4 Steintron 100 \$5 5 5
Kam Kotia 2000 50 50 50 - 5 Kans Tran 3620 181 165 175 - 7	Strathrn A 800 110 100 100
	Sud Cont 1500 54 54 54 + 1
Keeprite B z10 \$5 5 5	Sullivan 1419 205 205 205
Kelsey H 700 \$6% 634 6% + 1/8 Kenting 140 430 430 430 -20	Sunbrst E 3000 9 9 9
	Sundale O 7360 330 310 320 -20 Superior A 100 200 200 200 -25
Kerr Add 1781 5934 91/2 93/8 + 1/8 Koffler 2200 410 400 400 -10	Systems D 1500 325 310 325
Koffler A p 100 \$6% 6% 6% + 1/2	Tara 500 \$15 15 15
Labatt A 2390 \$15 141/2 15 + 1/4	Teck Cor A 2141 295 290 295 + 5
Labatt Ap 700 \$15 141/2 15 + 3/8	Teledyne 300 365 365 365 -10
Lab Min 440 \$22 22 22 - 1/2	Texaco 640 \$3156 3156 3156
Laidaw B p 500 475 475 475 -125	Texasgif 6405 5211/2 201/2 213/8 + 3/4
LOnt Cem 1400 231 230 230 -10	Texmont 500 15 15 15 - 1/2
L Shore 3700 400 360 370	Texore 4500 13 10 13 + 1 Thom N A 2375 \$936 834 936 + 56
La Vrndr 100 430 430 430 -45	
La Vrndr A 100 430 430 430 —20 Lasitr Km 750 30 30 30 — 2	Thom N pr 230 532 32 32 Tone Craft 100 350 350 350 +25
	Tormex M 1000 100 100 100
Laurasia 250 43 43 43 Lau Fin 1270 \$5 475 475 -15	Tormt1 107100 250 185 240 +50
Lau Fn 140 200 \$14% 14% 14% - 38	Tor Dm Bk 2806 \$30½ 29% 30½ + ½ Tor Star B 2750 \$9½ 9½ 9¼ 9¼ + ⅓
Lau F 2.00 z25 \$163/4 163/4 163/4	Total Pet 8750 \$6 5% 5% + Va
Leigh Inst 1800 160 153 153 - 7 Leons Frn 250 \$634 614 614 - 1/2	Total P A p 200 \$1134 1134 1134 - 1/8
Leons Frn 250 \$634 614 614 - 1/2 Liberian 450 \$1018 10 1018 - 36	Trdrs A 10100 \$834 81/2 834 - 1/8
LL Lac 444 180 180 180 +20	Traders 5p 100 \$191/2 191/2 191/2 -21/2
Lob Co A 700 \$51/2 51/2 51/2 - 1/4	Trader Ap 100 \$1834 1834 1834 Trader 66 w 100 195 195 195 -20
Lob Co B 200 \$51/2 51/2 51/2 - 3/8	Trader 66 w 100 195 195 195 -20 Trader 69 w 450 220 220 220 -30
Lob Co pr 100 \$211/2 211/2 211/2 - 1/2	TrCan PL 8880 \$8% 8% 8% - 1/8
Lochiel 2000 85 80 85 + 1 Loeb M 100 265 265 265 -10	TrCan A pr z50 \$473/4 473/4 473/4
Loeb M 100 265 265 265 -10 Lost River 1700 199 180 199 - 1	TrCan C pr 450 \$31 30% 31
Lytton M 200 115 115 115 + 4	TrCanPLw 2229 70 58 58 -12 Tr Can Res 7000 50 45 50 + 5
McIan H A 1900 \$5% 5 51/8 - 4/4	Tr Can Res 7000 50 45 50 + 5 Trans Mt 2065 \$1134 111/2 1134 + 1/4
MB Ltd 3940 \$223/4 223/8 223/4 + 3/8	Tribag 500 25 25 25
Madeline 1462 385 375 380 + 5	Trimac 200 260 260 260
	Trizec Crp 110 \$16% 16% 16%
Majst Wil 2700 245 240 245 + 5	Trizec w 1000 35 35 35 - 2
Major H D 100 275 275 275 - 5	Ulster Pet 2166 58 56 58 - 2
Malartic 2200 100 100 100 + 5	Ultramar 100 320 320 320 Unican S 1500 175 165 165 - 2
Tridii Ddi 1000 00 00	Unican S 1500 175 165 165 - 2 Un Carbid 200 \$18½ 18½ 18½
Maritime 300 \$15% 15% 15% - 1/4 Mar T 860 1200 \$9% 91/2 91/2	Un Gas 4755 \$7% 71/2 71/2 - Ve
Markel F 100 230 230 230 + 5	UGas A pr z60 \$27 263/4 263/4
Martin 12000 251/2 24 24 - 4	U Mining 650 30 30 30 U Asbèsto 1700 240 225 240 + 9
Mas F 10645 \$12% 114% 12% +11/8	U Asbèsto 1700 240 225 240 + 9 U Can 19635 \$71/8 61/4 7 + 1/2
Tridicital Section 1	U Keno 3000 \$71/2 7 7 - 1/4
Mattgmi 1950 \$121/4 113/4 121/4 + 1/2 Mc Adam 1000 33 33 33 + 3	U Siscoe 3400 285 270 285 +10
Mc Intyre 460 \$193/4 19 191/2	Un Tire 400 230 225 225 - 5
McLaghin 328 58 8 8 + 1/4	Un Tire A p 200 250 250 250 - 5
MDS Helth 100 150 150 150 Ment 12288 135 120 120 - 5	Un Trüst 300 450 435 450 -15 Un Tr r 2500 1 1 1
Ment 12288 135 120 120 - 5 MEPC w 500 165 165 165 + 5	UWbn 6¼p 100 \$38 38 38 -1
Mercantil 1035 \$11 10% 11 + 1/2	UW OG 50000 105 105 105 + 4
Merland E 3000 102 96 96 + 1	Univr Gas 200 152 152 152 + 2
MICC 200 \$71/8 71/8 71/8 - 3/8	Upp Can 1900 130 125 125 — 3 Van Der 900 370 350 370 — 5
Microsyst 612 300 295 300 +15 Microsys w 100 120 120 120 +15	Van Der 900 370 350 370 — 5 Van Ness 800 225 225 225
Milt Group 500 175 175 175	Venpower 2000 41 40 41 - 4
Mindamr 5100 42 33 401/2 + 31/2	Versatile 1100 385 370 380 -20
Moffat A 200 440 440 440	Versati A 1650 360 355 355 -10
Molson A 2390 \$15% 151/4 151/2 + 1	Vestgron 152 \$91/a 91/a 91/a + 1/a Vic G Tr 215 \$19 19 19
Molson B 100 \$151/8 151/8 151/8 + 1/8 Monarc W 500 125 125 125 -20	Villcentre 600 255 255 255 -15
Monenco 200 \$8 8 8	Voyagr P 1600 300 300 300

indices de toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+1.48	-8.56	-0.23	+ .86
Clôture	154.63	351.32	64.31	128.02
Semaine dern.	161.05	387.27	65.91	135.68
Mois dernier	176.54	513.65	77.85	162.67
1974 Haut	228.73	622.04	109.23	274.81
1974 bas	152.13	284.96	62.06	125.27
	12 M			

Vulcan Ind Wainoco O Wajax A Walk GW A Weco Dev Weldwod Wstburne Wbur A p Wburn wt Wcoast Pt W Pet A p Westcost Wcoast Pt W Pet A p Westcost Wcoast Mine Westell Westmill Weston Whithorse While Pas Whonok A Wilco Willroy Woodreef Woodwd A Wr Harg Yk Bear Yukon C Zellers Moore Mr Wright MTS Infer Multi-Mi Multi Acc Murphy Mymar M Nabrs Dig NaChrs I Nat Drug N Hees Ent Nat Sea A N B Cook NBU Mine Neonex New Ath NB Tel Newconx N Kelore N Gue Ragl Nfld LP Noble M Nor Acme Noran A Nor Acme Nordair L NcO Jr

N Canada Nor Ctl G Nor Ctl B p Nor Ct 270 p Nor Ctl 50 p Nor Ctl w Nor Elect Northid Northid NSI Mark Nudiama Nufort Res Numac 7 9 17 17 25 25 16¼ 16¼ 130 131 20 20 — 0 380 + 10 + 51 + 1 75 - 2 17 7¼ - ½ 60 340 150 265 340 430 455 101/2 121/4 61/8 60 340 150 265 340 430 455 101/2 121/4 61/8 les devises -25

Scot York Scot Lasal Scot Lasar Scotts Selkirk A Shell Can Sherr Shore To S Siebens Sifton Pro Sigma 10 130 6 8½ 250 115 275

SOQUIP



M. Bernard Cloutier, président directeur général de SOQUIP annonce la nomination de Me Jacques Delisle, C.R. au conseil d'administration de SOQUIP. Gradué de la faculté de droit de l'Université Laval et post-gradué des universités de Paris et de Toronto, Me Delisle est membre de l'étude légale « Létourneau, Stein, Marseille, Delisle, Larue » de Québec.

Me Delisle a occupé tour à tour les postes de secrétaire et de président du Jeune Barreau de Québec, ainsi que de conseiller et de délégué au conseil général du Barreau de

inscrits le 17 sept.

E-L Financial, priv., série A, 12 1-2 cents, le 18 oct. aux actionnaires En annonçant la nomination de Me Delisle, M. Bernard Cloutier a souligné l'expérience légale que possède Me Delisle dans le domaiinscrits le 30 sept. 30 sept. aux actionnaires inscrits le

montréal

Hausse modérée

Les prix ont monté et l'activité a été faible lundi à la Bourse de Montréal. Le virement s'y établit à 716,900 actions, contre 895,700

actions vendredi

Les banques montent de 1.58 et atteignent 200.55. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 119 à 62 alors que 48 titres demeuraient inchangés. Belleterre Québec Mines, dont 62,500 actions ont été négo-ciées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de six

cents et atteint 42 cents. Imperial Oil A, dont 15,440 actions ont été négociées, a été le titre industriel plus actif et sa cote a baissé de 1-8 et est tom-

bée à \$25 3-4.

Les pétroles ont été mixtes.

Gulf Oil Canada à \$22 recule de 1 1-8, Aquitaine à \$16 3-8, de 7-8, Francana Oil and Gas à \$9 1-8, de 1-8, Husky Oil à \$14 3-8, de 1-8, Pan Ocean Oil à \$7 1-8 monte de 5-8, Hudson's Bay Oil à \$20 monte de 1-2 et Shell Canada à \$11 1-8 monte de 1-8.

Ailleurs on trouve parmi les gagnants Massey Ferguson à \$12 7-8, un gain de 1 1-8, la Banque Toronto Dominion à \$30 3-4, un gain de 1, International Nickel A à \$24 1-2, un gain de 7-8, Canadian Javlin à \$8, un gain de 5-8, Canadian Pacific Ltd. à \$11 3-4, un gain de 5-8, Domtar à \$20 1-4, un gain de 1-2.

Parmi les perdants on voit GSP Ltd. à \$10 1-2, un recul de 3 1-2, Monenco à \$6 3-4, un recul de 3-4, Denison Mines à \$34

3 1-2, Monenco à \$6 3-4, un recul de 3-4, Denison Mines à \$34 1-2, Monerco à \$6 3-4, un recul de 3-4, Denson Mines à \$3-1 1-2, un recul de 3-8, Crush International à \$5 3-8, un recul de 1-4 et Interprovincial Pipe Line à \$10 7-8, un recul de 1-8. Dans le secteur de la spéculation, Menorah Mines monte de six cents et atteint 17 cents dans un virement de 51,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ferm. Ch.
27/2+1/4
28/24-14
38/4+ /4
38/4+ /4
12/4+ /4
4 13/4- /1
4 23/4- /3
4 13/4- /4
4 13/4- /4
4 13/4- /4
4 13/4- /4
4 13/4- /4
4 13/4- /4
4 13/4- /4
6 6/4- /2
20/2+ /2
6 24/4- /4
6 6/4- /2
20/2+ /2
6 24/4- /4
6 6/4- /2
20/2+ /2
6 24/4- /4
6 6/4- /2
20/2- /2
6 24/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4
28/4- /4

Abit Cop Acroll Ltd Alax Min Basic Res 90 2800 Acroll Ltd Alax Min Basic Res 90 2000 Acroll Capri 3000 Acroll Capr indices de montréal

	Indu	str. Serv.pt	ibl. Banques	Comb.	Papiers
Changement	+.36	+1.00	+1.58	+ .61	+1.21
Clôture	164.24	113.50	200.55	158.17	97.08
Semaine dern.	171.65	118.00	203.69	164.62	99.14
Mois dernier	198.64	126.55	234.06	188.20	121.45
1974 haut	155.23	151.81	293.88	238.67	144.80
1974 bas	162.39	111.05	197.19	156.13	95.35

new york

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

100 130 6 99 7 18 4 202 9 163 3 46 2 73 3 58 6 107 5 72 6 230 23 953 4 717 3 170 4 131 8 6264 4 235 4 98 8 65 1 140 Chessi
ChrsCrft
ChrysIr
CIT Fin
Cities Sv
Clark Eq
Clark Oil
Clorox Co
Coca Col
Com! Sol
Comsat
Cont Edis
Cont Can
Cont Cp
Cont Dat
Copp Rng
Copw Cp
CPC Int
Crane Co
Crw Zell

Dexter C Digital Eq

Industrielles

1432

.9133 .5125

.0175 .9895 .2100

.0978 .1250

.001545

.1830 .3690 .0494 .1645

2.3100 .2255 .3335

.1900 1.3021

.0593

yuan

peseta dollar franc forint

bolivar libre

MONTREAL - Le dollar

américan était en hausse hier de 2.25 à \$0.98 4-5 en termes de

devises canadiennes. La livre

sterling gagnait 43-100 à \$2.28

A New York, le dollar cana-

dien fléchissait de 2-25 à \$1.01

11-50. La livre sterling gagnait

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le oct. aux actionnaires inscrits le 5

Bell Canada, 78 cents, le 15 oct.

aux actionnaires inscrits le 13 sept. priv. à \$3.20, 80 cents, le 1er nov

aux actionnaires inscrits le 1er oct

cinq cents, et un supplément de 15 cents, le 1er oct. aux actionnaires

inscrits le 10 sept.; priv. à 4 1-4 p.c., série 1956, \$1.06 1-4; priv. à \$6, série 1974, \$1.50; les deux le 15 oct. aux

actionnaires inscrits le 15 sept.

Eastern Provincial Airways, cinq
cents; priv., série A, 22 1-2 cents;

les deux le 1er oct. aux actionnaires

Pennington's Stores, huit cents, le

Canron Ltée, 30 cents, hausse de

1-4 à \$2.31 7-20.

Le dollar canadien

Tchecoslovaquie



John F. Clarkson

Le 1er septembre, M. John F. Clarkson a été nommé Vice-Président - Ventes, à la Compaie de papier Abitibi Limitée. vaste expérience que M. arkson a acquis dans l'industrie canadienne de papier fin justifie ses nouvelles responsabilitès: la mise en marché des produits en papier fin Abitibi.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

385 est, rue Sherbrooke MONTRÉAL

DIVIDENDE No 205 Un dividende de sept cents et demi (\$0.075) par action "A" et "B" du capital souscrit et payé a été déclaré pour le trimestre courant, payable le 30 septembre 1974, aux actionnaires inscrits le 13 septembre 1974. Par ordre du Conseil

JEAN E. RYAN le 12 septembre 1974.

d'administration. Le Secrétaire

14% 2 21% 14% 2 21% 14% 2 21% 14% 2 21% 2 Relian El Relian El Relia Grp Rep Sti Rich Mri Rosario Royl D Sanders SFe In Scher Pl Scott Pap Sears R Sedco Inc Shell Oil Singer Smith AO Sou Pac Sparton Sperry R St Brand Stoil Ind 7378+ 4a 1078- 4b 211/4 3578- 36 978+ 36 1178+ 76 4 - 1/8 101/8- 1/8 2178- 1/8 2178- 1/8 2172+ 34 6976+11/4 1276+ 56 1376+ 56 1376+ 56 1376+ 56

1454 + 34 11/2 - 1/8 11/2 - 1/8 11/2 - 1/8 11/2 - 1/8 11/2 - 1/8 11/2 - 1/8 12/3 - 1/8 18/4 + 1/2 29 + 1/4 3976 + 1/8 18/6 + 1/8 19/3 4 + 1/8 12/4 - 1/8 11/6 1 2 1/2 40/2 16/2 16/2 27/2 38 % 8 18 18 173/3 4 32/3 4 10/5 4 18/2 21/2 4 12/3 4 16/2 21/2 4 16/2 21/2 4 16/2 25/4 4 16/2 25/4 4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 25/4 16/2 27/1 36/2 25/4 16/2 25/ Creole P Cwn Cp Dome P Domtar 167 91/4 83/6 17 9 83/4 83/6 1 26 253/6 2 4 33/6 3 97/8 81/2 9 83/6 81/8 81/4 25/6 23/6 21/42 93/4 91/2 91/2 11/4 101/4 101/2 + 1/4 26 26/16 20 293/6 307/6 + 11/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4 1/4

Cardinal
yCdn Scudder
Cdn Scudder
Cdn South African Gold
Capital Growth
xChase Fund
yCollective Mutual
xCompetitive Capital
yDominion Compound
xDreyfus Knc.
Desiardins Canadian
Desiardins Obligations
Desiardins Obligations
Desiardins Obligations
Desiardins Spec
Dixon, Krogseth
Entarea Investment
Executive Fund Cda
Executive Fund Fund
Heritage
Industrial Equity
Industrial Growth
International Incorne
Keystone Cda

Keystone Cda

Mariborough
Mariborough
Natrusco
NW Equity
NW Canadian
NW Growth
Yone William Street
XOppenheimer
Pacific Compound
Pacific Dividend
Pacific U.S.
Pension Mutual
P H and N Fund
YP H and N Cdn
YP H and N RRSP
P H and N RRSP
P H and N RRSP
P H and N Pooled
YPrincipal Growth
YPrincipal Growth
YPrincipal Venture
XPutnam Growth
YPrincipal Venture
XPutnam Growth
YFrincipal Venture
XPutnam Growth
Templeton growth
Timed Investment
YTrans Canada A
YTrans Canada A
YTrans Canada Special
Univest
Vanguard

5.67 4.49 3.66 3.49 4.18 4.41

13.99 15.29 3.52 3.84

3.52 3.84 6.35 — 3.61 3.61 1.48 1.62 3.99 4.38 13.08 14.37 1.83 2.01 4.50 4.95 3.59 3.95 3.59 3.95 11.36 11.92 3.34 3.67 3.34 3.67 3.34 3.67 3.36 3.88

4.37 4.78

Bourse américaine

fonds mutuels

5.04 5.18 3.00 3.92 2.35 3.45 9.90 4.05 4.76 9.88 4.76 9.88 4.76 10.10 5.14 3.87

6.16 4.27 4.29 2.42 2.06 4.07

5.03 .78 2.85 10.34 4.20 9.39 4.17 6.56 5.18 4.73 4.63 5.26

3.68 2.84 6.01 5.21 6.42 6.02 4.46 5.23 5.37 6.01 5.64 5.21 2.52 3.71 4.00 1.01 1.34 2.49 4.89 2.02 3.33 6.93

.94 —— 4.07 4.45 4.57 4.62 3.59 3.90 6.32 6.95

Chang.

+12.59

+ 1.23

Univest

26 % 1776 + 76 % 24 % 1776 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 24 % 176 + 76 % 176

Acrofund
AGF Japan
AGF Special
All-Cdn Compound
All-Cdn Dividend
All-Cdn Nrthn Energy
All-Cdn Revenue Growth
All-Cdn Venture
All-Cdn Venture
All-Cdn Venture
Canada Growth
Canada Growth
Cdn Gas Energy
Cdn Investment
Cdn Security Growth
Cdn Security Growth
Cdn Trusteed
Canagex Bond Fund
Canagex Hond
YCanagex Bond Fund
Canagex Hortgage
Corporate Investors
Corporate I

United Accumulative Ret United American United Horizon United Pension United Security

Andreae Equity yAssociate Investors yBeaubran Cambridge Growth

617.73

25.46 57.10

187.94

639.78

128.44

193.84

indices de new york

623.51

126.93

57.68

Haut

645.89

130.42

59.21

bénéfices

General Distributors of Canada: pour les six mois qui se sont termi-nés le 21 juillet dernier, \$1,997,000-33 cents l'action, contre \$1,620,000-72 cents.

Hamilton Trust and Savins Corp.; pour les neuf mois qui se sont ter-minés le 31 juillet dernier, \$553,000-65 cents l'action, contre \$461,000-72

Resource Service Group; pour les six mois qui se sont termines le 30 juin dernier, \$770,000-21 cents l'action, contre \$374,000-\$1.35.

Conférence canadienne sur la banque———— par Michel Guénard et Michel Nadeau

Les banques récusent toute responsabilité dans l'accroissement des disparités régionales

Alors que le Canada possède la plus forte concentration de succursales bancaires au mon-de — une par 3,300 habitants comparativement à 6,000 pour la Californie et 8,500 pour l'Illinois — pourquoi les dix ban-ques à charte canadiennes contribuent-elles si peu à l'élimination des disparités régionales? Une décentralisation véritable des prises de décision au point de vue financier ne pourrait-elle pas amener une réduction de l'écart entre les différents niveaux économiques des cinq régions du pays?

Telles ont été les questions auxquelles ont voulu répondre les banquiers canadiens lors des premières séances de la Conférence canadienne sur la banque qui se déroule présentement dans un hôtel de la métropole.

Après avoir reconnu l'existence d'une certaine bureaucratie dans leur fonctionnement, les porte-parole des banques ont affirmé que le Canada avait besoin d'institutions financières puissantes et que la "façon la

plus rentable d'aborder le pro-blème des disparités régionales est celle qui part d'une optique nationale et non régionale

Les conférenciers de la matinée ont voulu mettre en parallèle les caractéristiques des réseaux bancaires américains et canadiens qui se différencient par le nombre impressionnant de succursales que possèdent les banques canadiennes. La législation des Etats, outre 45ième parallèle, confine souvent les banques au territoire où elles possèdent leur principal bureau d'affaires.

Le président de la Continental Illinois, M. Roger E. Anderson, est venu témoigner des difficultés qu'éprouve sa banque dans sa volonté d'étendre ses opérations à tout le territoire

Cependant, les banques américaines, ayant un champ d'action plus large que leurs soeurs canadiennes, parviennent à passer sous les frontières par l'intermédiaire de sociétés de gestion, de compagnies de crédit et

tout avec les grandes corporations. Pendant ce temps, les autres institutions financières compagnies de finance, de cartes de crédit accaparent de plus en plus le marché du crédit à

la consommation. Selon M. Anderson, il im-porte maintenant de renverser la vapeur et de trouver une formule hybride où se trouveraient les avantages des systèmes actuels canadiens et américains. Le premier pas en ce sens serait les Etats afin de permettre des échanges de succursales entre les banques de l'Union.

Pour sa part, le vice-président de l'American Bankers Associa-tion, M. Willis W. Alexander a tenu à rappeler que la banque à bureau unique présentait cer-tains avantages dont celui d'être plus près de la population et de ses besoins, de se prêter plus facilement à de nouvelles expériences et de s'engager plus à fond dans le développement lo-

pallier à la faiblesse

d'entreprises qui travaillent sur- d'une institution limitée sur le plan géographique, la banque, de moyenne ou petite importance - 76% de l'ensemble des banques ont un actif de moins de \$25 - compte beaucoup sur l'ordinateur pour préserver son indépendance en accordant à ses clients le privilège d'effectuer des virements en divers Etats-Unis.

lieux du pays. Ce développement de l'informatique dans les banques a également été évoqué par les défenseurs du système bancaire conclusion d'accords entre canadien qui voit là le contrepoids idéal à la grande concentration des activités.

> De l'avis du président du con-seil et chef de la direction de la Banque de Montréal, M. Arnold Hart, les directeurs de succursales prennent quotidiennement le poulx des différentes régions du pays. Les banques canadiennes, par leur taille, peuvent jouer de façon efficace leur rôle de courroie de transmission de la politique monétaire du gouvernement fédéral et participer des opérations internationales

M. Hart a fait remarquer que le gigantisme des banques canadiennes a permis aux épargnants du pays de conserver en toute quietude leurs dépôts alors que de nombreuses banques ont connu depuis un demisiècle des faillites en Angleterre, en Allemagne et aux

Reprenant la thèse des régionalistes, un homme d'affaires de Vancouver et ex-président de MacMillan, Bloedel Ltd, M. Robert W. Bonner a affirmé que "l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont été les trois réussites de la Confédération canadienne. Pour les autres provinces, l'expérience a été difficile.

M. Bonner a terminé son exposé sur une note très pessimiste: "Compte tenu des échecs nombreux dans la lutte aux disparités régionales, on est en droit de se demander dans quelle mesure le pays doit s'engager dans d'autres programmes de péréquation afin de mieux équilibrer le revenu per capita des régions. Devant cette

mission impossible, il faut aussi se demander si les avantages économiques relatifs du Canada ne seront pas dans l'ensemble bientôt mis en danger''. Le président et chef de la di-

rection de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, M. Cidric E. Ritchie ne partage pas cette amertume et croit que les banques ont fait leur possible pour effacer cet écart entre les différentes régions du pays. "Alors que les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne n'ont pas bronché, les banques à charte ont démontré leur rôle indispensable dans les problèmes récents entourant le financement des céréales de l'Ouest et des

pecheries dans les Maritimes". Tout au long de la journée, personne n'a voulu divulguer des données précises sur le volume des transactions d'une ou de plusieurs banques dans une région donnée du pays. Une étude sur la répartition des activités bancaires, selon les parties du Canada, serait sur le point d'être publiée par la Banque du Canada.

Les états généraux du monde bancaire

La Conférence canadienne sur la banque qui réunit quelque 400 participants s'est ouverte hier dans les salons du Château Champlain. Un programme de rencontre fort chargé attendait d'ailleurs ces professionnels de la finance. Aussi est-ce sur l'allure d'un sprint que se déroulent les séances techniques qui veulent embrasser des sujets aussi vastes que l'efficacité du système bancaire, la responsabilité sociale des banques, le jeu de manoeuvre de la politique monétaire canadienne, etc.

Parrainée par l'Association des banquiers canadiens, la Conférence revient à l'agenda de l'homme d'affaires à tous les deux ans et se présente comme un carrefour d'idées où théoriciens de l'élasticité des monnaies viennent confronter leur vue avec les praticiens des marges de crédif. Il semble cependant qu'économistes et administrateurs fassent bon ménage... dans un chassé-croisé de flanelles bleues et de cravates de soie

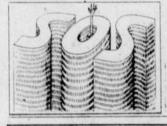
La Conférence conserve bien súr un aspect mondain en permettant aux grands industriels de pénétrer, par le biais de leur jeton sur les conseils d'administration des banques à charte, un monde que l'on dit froid et hautain. C'est ainsi qu'un rapide slalom à travers les salons du Château Champlain nous a permis de constater que pétrolier et bétonnier pouvaient très bien discuter d'affaires bancaires avec un président d'université... Après tout, il n'y a que les absents qui ont tort.

Comme le disait si à-propos le sénateur à la retraite Lazarus Phillips, Cosimo, l'ainé des Medecis, le plus grand banquier florentin de la Renaissance sermonna un jour un ami sur le point d'affronter les routes dangereuses de l'Europe: "Porte du rouge pour être vu, mais garde-toi bien d'ouvrir la bouche". La preuve que pour un ban-

La demande de crédit continuera de croître

SASKATOON (PC) - L'utilisation du crédit va continuer à prendre de l'expansion en dépit des taux élevés d'intérêt et du peu de liquidité des banques à charte, a déclaré hier M. Thomas Dobson, le directeur géné-ral du service des prêts de la Banque Royale du Canada.

'Si le crédit bancaire n'augmentait pas, face à l'inflation, la pression actuelle sur les prix, qui résulte de la hausse des coûts, entraînerait une brusque contraction de l'activité économique et une hausse du taux de chômage", a-t-il expliqué lors de la conférence annuelle de l'Institut canadien des compta-



Il faut lutter contre l'inflation par une augmentation des biens et des services disponibles et non pas un resserrement du crédit. Nous essayons de faire notre part dans le financement de cette expansion.

Avec une administration éclairée, le système de crédit peut constituer un facteur important pour augmenter la disoonibilité des stocks et juguler inflation

Parce que la masse monétaire n'augmente qu'au rythme de 15 à 17 pour cent et que les prêts bancaires ont augmenté de plus de 20 pour cent, les banques ont du réduire leur liquidité pour répondre aux besoins, a ajouté

Mais la liquidité du système a été réduite de très peu", a-t-il

C'est justement à cause du peu de liquidité des banques que l'on a dû instaurer un système de rationnement des prêts, a-t-il expliqué.

Woods, Gordon & Cie.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL DORCHESTER, MONTREAL H3B 1T9

H M CARON M. L. DAIGNAULT G. E. M. CUMMINGS G. A. GAGNON J. M. A. LACHANCE C. LEMIEUX J. D. MORRISON OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER EDMONTON VANCOUVER WINNIPEG CALGARY Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration







. . . et M. Bouey pointe du doigt les banques étrangères et les organismes de crédit

On ne prête qu'aux riches, accorder aux banques à charte. c'est bien connu! Aussi les ban- Le moins que l'on puisse dire, ques à charte du pays sont-elles es principaux créditeurs de la Banque du Canada en détenant sur elle des créances à court terme (bons du trésor à 90 jours) et des titres obligataires à long terme. Ce portefeuille de valeurs sûres vient appuyer un coussin de liquidités que les banques doivent maintenir auprès de l'organisme central. Ainsi, les banques canadiennes doivent bloquer dans les voûtes de la rue Wellington des réserves-encaisse équivalant à 12% de leurs dépôts à vue et 4%

Toute cette belle mécanique financière vise évidemment à protéger le petit déposant conre une boulimie des milieux bancaires à "prêter à d'autres la totalité des sommes qu'ils reçoivent de leurs millions de créditeurs". Depuis les beaux jours des Fugger, les banquiers ont toujours vécu de cette différentielle du loyer monétaire entre ce qu'ils recevaient d'une main... et ce qu'ils prétaient de l'autre.

Avec les années et le perfec-tionnement des circuits financiers, plusieurs institutions financières, que l'on nomme pu-diquement des "quasisbanques", se sont aussi lancées dans le prêt hypothécaire, in-dustriel ou commercial. Les dépôts à terme des maisons de fiducie n'en sont qu'un exemple parmi d'autres de cet envahissement progressif des institutions financières dans le champ de l'activité bancaire proprement

Si le corset de la Loi des banques est très serré envers le cartel des banques à charte, par contre, les différents textes légaux qui réglementent les opérations des quasis-banques ne font état que du respect d'un certain coefficient de liquidité dans le calcul duquel entrent des titres en portefeuille et des dépôts à termes rémunéres.

Les réserves-encaisse de ces institutions ne sont pas maintenues à la Banque du Canada et du même coup, ces établissements n'ont pas un accès au crédit que l'organisme central peut

Nomination



Me Maurice D. Godbout, C.R. M. R. F. Rush, président, Independent insurance managers Li-mited, a le plaisir d'annoncer l'é-lection de Me Maurice D. God-bout, C.R., au conseil de direc-tion de la compagnie. Me God-bout est un associé senior de Blain, Piché, Godbout, Emery & Blain et directeur de plusieurs compagnies canadiennes.

INDEPENDENT INSURANCE MANAGERS LIMITED est un diens qui dirigent les compa-gnies d'assurance suivantes: Cornhill Insurance Company Limited, la Compagnie d'Assurance canadienne provinciale, The Unity Fire and General Insurance Company Limited et The Canadian Compare insurance insurance Canadian Commerce Insurance

banques contient des restric- de leurs opérations, elle a cons-

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les lois fédérales ne brillent pas par leur cohérence et leur homogénéité. Devant les banquiers canadiens réunis en conférence, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, a verse un baume sur son auditoire en déclarant que "l'obligation de maintenir des réservesencaisse devrait s'appliquer uni-formément à tous les dépôts de même caractère nonobstant leur origine." A deux ans de la réforme sur la Loi des banques, les premiers intéressés à "une justice égalitaire" dans le mide leurs dépôts à terme. lieu des bailleurs de fonds se

sont frottes les mains d'aise. M. Bouey a particulièrement dénoncé l'empressement des banquiers américains à étendre leurs opérations en territoire canadien en se servant des "trous" dans le filet de la loi canadienne. "La Loi sur les

tions d'ordre général sur l'appartenance des banques canadiennes alors que d'autres dispositions légales permettent des institutions étrangères de constituer des sociétés et d'étendre leur influence au Canada", de dire le gouver-neur de la Banque du Canada.

A la faveur d'un exposétendem avec le vice-président du Conseil de la Federal Reserve System, M. George Mit-chell, l'expert bancaire canadien se demandait si la politique monétaire du Canada ne bénéficierait pas d'un sang nouveau en élargissant la couverture obligatoire des réservesencaisse à toutes les institutions financières autorisées à rece-

voir des dépôts monétaires? Depuis que la Banque du Canada reçoit de la part des maisons financières canadiennes contrôlées par des banques étrangères les états financiers taté avec un certain effarement que l'actif total de ces firmes avait crû de 65% en un an, passant de \$600 millions à près d'un milliard de dollars à la fin de juin 1974. "Ces chiffres sont encore relativement modestes puisqu'ils ne représentent que 2% des avoirs en dollars canadiens de l'ensemble des banques à charte, mais ces nouveaux venus sur la scène financière canadienne connaissent une expansion rapide depuis leur entrée en lice', de constater M. Bouey. Quant à M. Mitchell, il a ex-

pliqué que l'évolution du système bancaire américain conduisait dans les faits à "renier les caractéristiques mêmes de son originalité qui reposait sur l'indépendance régionale des maisons prêteuses et de l'existence d'une réglementation différente pour les banques périphériques en regard des instituObligations d'épargne du Canada

Maurice Arbour

MM. Maurice Arbour et Derek Hannaford ont été nommés directeurs conjoints de la campagne 1974-75 pour la vente au Québec des obligations d'épargne du Canada par le mode de l'épargne-

MM. Arbour et Hannaford ainsi que 24 représentants régionaux conjugueront leurs efforts afin d'inviter au-delà de 1 500 sociétés établies au Québec à participer à la campagne de l'épargne salaire. L'an dernier, environ 131 500 employés québécois avaient acheté \$77.9 millions d'obligations au moyen de l'épargne

EMISSION DE \$375,000,000 D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATEES DU 1" OCTOBRE 1974

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

> -Obligations 94% à 1 an 4 mois échéant le 1er février 1976 Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 9.25% à l'échéance

Intérêts payables le 1" février et le 1" août Intérêts de quatre mois payables le 1'' février 1975 Coupures: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

Obligations 91% à 3 ans 6 mois échéant le 1er avril 1978 Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 9.25% pendant 3 ans 6 mois

échangeables

au gré du détenteur, au plus tard le 1er janvier 1978, en une valeur nominale égale d'obligations 94 % échéant le 1er avril 1984, rapportant environ 9.25% pendant 9 ans 6 mois

Intérêts payables le 1er avril et le 1er octobre Coupures: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

La Banque du Canada convient d'acquérir un minimum de \$175 millions des nouvelles obligations, à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$189,620,000 d'obligations 8% du gouvernement du Canada échéant le 1ºr octobre 1974 et aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 91% échéant le 1^{rt} février 1976 s'ajoutent aux \$100 millions d'obligations 91% échéant le 1er février 1976 et datées du 15 juin 1974.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{ex} octobre 1974 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le principal à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles à compter du 1er octobre 1974 sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une et de l'autre forme seront de mêmes coupures et seront entièrement interchangeables quant aux coupures et(ou) à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transfert du gouvernement, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.



Finances

Finance

Aide accrue aux exportateurs Brinco - Rio Algom

Le ministre fédéral de l'in-dustrie et du Commerce, M. Alistair Gillespie, a annoncé hier un assouplissement des modalités d'assistance financière au bénéfice des hommes d'affaires canadiens en vertu du programme de développement

des marchés canadiens. En plus de couvrir de nouvelles dépenses, le mode de calcul de la contribution financière du gouvernement sera basé sur une allocation quotidienne de \$70,

> ASHLAND OIL CANADA LIMITED



Brian R. Wakeford

M. H. Earl Joudrie, président et chef de la direction de Ashland Oil Canada Limited, vient d'an-noncer la nomination de M. Brian R. Wakeford au poste de président de la division des produits chimiques de la compa-

gnie. M. Wakeford sera responsable de toutes les activités au domaine de la chimie. Il était aupa-ravant directeur du développement commercial de Ashland Chemical Company, de Colum-bus en Ohio, où il supervisalt l'essor économique de la com-pagnie et s'occupait de la coordi-nation des nouveaux projets. M. Wakeford a obtenu son Ph. D. en chimie de l'Université de l'Alberta en 1964.

La division des produits chimiques est un important manu-facturier de liant métallique et de résines de revêtement au Canada. Elle s'occupe également de la revente d'une vaste gamme de solvants et de produits chimiques spéciaux. La compagnie Ashland construit présentement, au coût de \$10 millions, une usine de résines à Mississauga en Ontario. On prévoit que les-travaux seront complétés au milieu de 1975

La compagnie Ashland Oil Cacial est établi à Calgary en Al-berta, et qui possède des bureaux administratifs à Toronto, est activement engagée dans l'exploration et la production de gaz et de pétrole, ainsi que dans la fabrication et la vente de produits chimiques et pétrochimiques, dans la vente de revêtements d'asphalte et de matérlaux aussi bien que dans la commercialisation des lubri-fiants pour automobiles Valvoine, de produits anti-rouille et d'autres produits à base de pé-

Les titres de la compagnie sont cotés aux Bourses de Toronto, Montréal et Calgary, ainsi qu'à l'American Stock

en plus de 50% des frais de voyage ainsi que des dépenses

Jusqu'ici, la contribution gouvernementale couvrait 30% des frais encourus, que ce soit en sa-laires, en coûts de transport et dépenses connexes.

Ces modifications, annoncées par M. Gillespie devant un groupe d'hommes d'affaires à St-Jean, T.-N., simplifieront les opérations tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau du ministère et n'affecteront pas les sommes accordées, a soutenu le ministre.

De plus, il sera possible pour une entreprise canadienne d'emmener un client constater le fonctionnement d'un appareil, puisque dorénavant les déplacements tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger seront défrayés, en plus des frais de voyage d'un acheteur éventuel de son-pays au point de localisation de l'usine canadienne.

Le programme permettra egalement de retenir les services d'experts étrangers, alors qu'actuellement seuls les services d'experts canadiens sont ad-

Pour participer au programme, les entreprises doivent démontrer que leurs projets conduiront à une hausse de leurs exportations, et en vertu du partage des risques, doivent rembourser la contribution gouvernementale si elles y réussis-

Fusion inattendue:

portantes compagnies minières canadiennes, Rio Algom Mines Ltd. de Toronto et Brinco Ltd. de Montréal ont convenu de se

Un porte-parole de la Rio Algom a précisé hier que cette décision était dans les meilleurs intérêts des deux compagnies, puisque leurs champs d'activités étaient étroitement liés.

La date de la fusion n'a pas encore été déterminée. Le 25 septembre. Brinco offrira \$7.07 l'action à ses actionnaires, comme il avait été entendu après la vente de la Churchill Falls à Terre-Neuve.

Les actionnaires pourront vendre leurs actions ou devenir actionnaires de la nouvelle compagnie. Les actions de la Brinco qui seront vendues avant le 25 octobre seront payées des le 1er novembre. Par la suite, le payement de ces actions sera fait à des dates fixes.

Au même moment, Brinco annonçait un dividende spécial de \$1.20 l'action payable le 15 octobre. Pour les besoins de la fusion, les actions de la Brinco seront évaluées à \$7.30. Quant aux actions de la Rio Algom, elles seront évaluées selon la moyenne de toutes les actions durant les dix jours précédant la semaine de la fusion.

En aucune circonstance dix actions de la Brinco devront valoir plus de trois actions de la Rio Algom. Les transactions des actions de la Brinco ont cessé vendredi, à \$6.75. Celles de la Rio Algom ont été interrom-

Baisse du taux des \$US

La Banque Royale a annoncé lundi qu'elle abaisse de 13.5 pour cent à 13 son taux d'intérêts sur les prêts de dollars américains au Canada.

Ce taux indique que la banque est capable de prêter ainsi des dollars américains à ses clients les plus importants et les plus fiables.

D'après un porte-parole de la banque, cette décision montre que le Canada est moins intéressé à emprunter de tels capitaux américains.

Cassiar Asbestos

La compagnie d'amiante de l'Ouest du pays affiche un gain de \$413, 181, soit 7.5 cents par action, pour les six premiers vendues à la bourse de Toronto mois de son exercice financier, contre 32.1 cents par action ou \$1.767.568 en 1973

Turner propose une entente ce qui en fait un pays particulièrement

par Michel Guénard

Depuis un mois, tel un pompier, le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, parcourt le pays en tous sens afin d'éteindre la psychose de la flambée infla-tionniste. Encore hier, à peine revenu de Vancouver, le ministre s'est fait rassurant auprès des banquiers canadiens: l'économie canadienne est saine malgré certains goulots d'étranglement qui ralentissent le rythme de croissance des investissements industriels. Voilà en résumé la thèse qu'a défendue M. Turner lorsqu'il a pris la parole au diner organisé par la Conférence

canadienne sur la banque. C'est par le biais de la pénétration des firmes multinationales en sol canadien que le ministre a développé assez subtilement une logique qui revenait à dire aux banquiers: "Si vous ne voulez pas voir les banques internationales vous faire concurrence... alors arrêtez de financer les take-over." Bien sûr, M. Turner n'y est pas allé d'une façon aussi brutale lorsqu'il a déclaré que le gouvernement fédéral s'intéressait à la faveur de la revision de la Loi des banques (prévue pour 1977) à réglementer l'activité des institutions bancaires étrangères au Canada.

Plus loin au cours de son discours, le ministre des Finances a servi cependant une admonestation aux banquiers en les enjoignant "d'éviter de contribuer au financement de prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers et de surveiller le niveau des prêts consentis aux grandes entreprises qui sont en mesure de s'assurer ces fonds sur le marché des capitaux"

Se souvenant que le Canada exporte près de 25% de son produit national brut,

vulnérable aux revirements conjoncturels de ses partenaires commerciaux, le ministre a dit son souci de voir les nations étrangères adopter des politiques restric-tives d'apparence modérée... mais qui fassent boule de neige au point d'entraîner une récession imprévue et coûteuse.

Marqué au coin du conservatisme économique, le discours de M. Turner se voulait être un modèle du juste pendule: Nous avons tout avantage à appliquer des politiques fiscales et monétaires stables et équilibrées, tout en évitant ces oscillations, d'un extrême à l'autre, qui créent autant de distorsions dans l'écono-

Autant le titulaire des Finances avait posé un diagnostic encourageant en regard de l'état de santé de l'économie canadienne, autant il paraît songeur lorsqu'il scrute l'allure des indicateurs conjoncturels des nations-partenaires. "Au problème de l'inflation générale, d'expliquer le ministre, s'ajoute celui du déséquilibre des finances internationales que pose le déficit annuel du compte courant des \$50 milliards que doivent supporter les pays privés de ressources pétrolières". M. Turner reconnaît que cette situation

est particulièrement inconfortable pour les banquiers canadiens qui doivent quand même, selon le ministre, pratiquer une politique de régionalisation des prêts afin de satisfaire la demande des petits emprunteurs.

Le responsable de la politique fiscale et monétaire au pays a dit espérer que les difficultés éprouvées au cours des derniers mois relativement à l'écoulement harmonieux des Obligations d'épargne du Canada soient aplanies grâce aux mesures

prises en début de semaine. Ainsi, dans le cadre de ce programme, les nouvelles séries automnales porteront un intérêt de 9.75% tandis que le rendement moyen à l'échéance de toutes les obligations non

échues sera relevé à 9%. M. Turner a aussi expliqué que lors du dernier budget, le gouvernement se proposait de déduire jusqu'à concurrence de \$1,000 les revenus d'intérêt. Pour rendre encore plus attrayantes les émissions d'Obligations d'épargne du Canada non échues, le ministre propose que la prime soit considérée soit comme un intérêt aux fins de la déduction des intérêts, et cela jusqu'à concurrence de \$1,000, soit comme un gain en capital, au gré de l'in-

Afin d'établir une certaine détente sur le marché des capitaux, donc de baisser le niveau particulièrement alarmant du taux d'intérêt, le ministre espère introduire dans son prochain budget des restrictions financières qui dégonfleront les pressions de la demande en biens et services au Ca-

Quelque peu autocritique, le ministre a convenu que le gouvernement pourrait atténuer certaines pressions qui s'exer-cent sur le marché des capitaux et certains problèmes afférents à la gestion de la dette publique si il resserrait ses besoins en liquidité. Il a cependant mis en garde ceux qui se font l'avocat d'une entrée massive de capitaux étrangers pour soulager le déséquilibre actuel. "Un apport excessif de capitaux étrangers tendrait à faire grimper le taux de change du dollar canadien et accroître d'autant les pressions concurrentielles exercées sur l'industrie canadienne," de prévenir M.

Obligations fédérales, 91/4%

OTTAWA (PC) - Les nouvelles obligations que le gouvernement canadien lancera bientôt sur le marché, au montant de \$375 millions, se vendront au pair et rapporteront 91/4 pour cent, a fait savoir hir le ministère fédéral des Finances.

La nouvelle émission, datée du 1er octobre 1974, servira partiellement au remboursement de \$170 millions d'obligations huit pour cent venant à échéance à cette date.

Les nouvelles obligations à 91/2 pour cent comprendront deux séries dont la première écherra le 1er février 1976, l'autre le 1er avril 1978.

Cette dernière pourra être prolongée, à partir du 1er janvier 1978 par des obligations portant le même taux d'intérêt. mais échéant le 1er avril 1984.

Agip au Canada

ROME (AFP) — Le groupe Eastcan Exploration, dont fait partie la société italienne Agip Canada, a découvert du pétrole au large des côtes canadiennes du Labrador, a-t-on annoncé hier à Rome.

La découverte, qui a été faite à la profondeur de 2.699 mètres (8,316 pieds) ouvre des 'perspectives intéressantes''. précise-t-on de même source.











MONNAIE OLYMPIQUE

DEUXIÈME



DES SEPT SÉRIES





Institution inscrite à la Règie de l'assurance-dépôts du Québec

